

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion publique
du Conseil de la CeA
du 15 février 2021**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du 15 février 2021

Délibérations

*(La séance est ouverte à 9 heures 43 sous la présidence de
M. BIERRY, Président).*

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Eric
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – Si tu veux bien faire l'appel, Catherine, merci beaucoup.

Mme Catherine GRAEF-ECKERT procède à l'appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT - Merci Catherine.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Madame la Ministre, chère Brigitte, chers collègues élus, chers collaborateurs, chers amis de la presse, Mesdames, Messieurs. La Collectivité européenne d'Alsace a remis notre territoire et l'Alsace au cœur des préoccupations et des attentions. J'en veux pour preuve que, depuis le début de l'année, nous voyons, beaucoup plus qu'à l'accoutumée, de journalistes, de caméras et de micros en Alsace. Tout le monde s'intéresse à la Collectivité européenne d'Alsace. C'est clairement l'effet Collectivité européenne d'Alsace. Pour nous tous qui voulions faire revenir l'Alsace au premier plan, je dirai que c'est de bon augure. D'autant plus que cette vague médiatique est arrivée au plus haut, avec la venue du Premier ministre, entouré de plusieurs ministres.

Mais revenons brièvement, mes chers collègues, sur la visite du Premier ministre, dont il me semble nécessaire de retenir trois enseignements. Le premier est la reconnaissance étonnamment publique de l'incongruité de la loi NOTRe. C'est la première fois que l'on entend un chef de gouvernement s'exprimer aussi clairement et partager le constat que nous faisons depuis très longtemps. Le plus important a été, sans aucun doute, que le Premier ministre exprime tout aussi clairement un avis favorable à l'expérimentation de « l'élargissement de nouvelles compétences de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre d'un dialogue riche et approfondi avec les parties prenantes ». J'ose dire : enfin.

L'autre bonne nouvelle pour les Alsaciens est bien la confiance de l'État en la Collectivité européenne d'Alsace et sa volonté de faire bouger les lignes, ce qui se traduit par l'annonce que nous avons entendue du Premier ministre de mettre en place un accord de relance économique, que nous allons construire de concert avec Madame la Préfète à l'échelle de l'Alsace. C'est une excellente nouvelle pour tous les acteurs économiques, et particulièrement pour ceux qui s'appuient sur la marque Alsace, pour ceux qui soulignent la qualité de leurs produits en s'appuyant sur la notoriété de notre territoire – je pense aux viticulteurs, aux agriculteurs, aux producteurs et à de nombreuses entreprises.

Bien évidemment, notre ambition partagée est de passer au plus vite de la parole aux actes. C'est bien ce que le Budget primitif que nous allons examiner ensemble traduit, et cadre par exemple avec le principe d'un plan d'accompagnement à la sortie de crise et de confiance pour le rebond de l'Alsace. J'y reviendrai dans quelques instants.

C'est donc à nous de faire ce que j'appelle la preuve par le Budget de la qualité et de la pertinence de nos politiques publiques. Au regard du récent Débat d'orientations budgétaires et de nos échanges, je pense qu'il est toujours bon de se rappeler qu'il ne s'agit pas d'un Budget de circonstance, ni même d'un Budget de transition. Il s'agit bel et bien d'un Budget mûrement réfléchi et préparé de longue date, et de concert, par les deux départements du Rhin, que la Collectivité européenne d'Alsace de ce jour porte à présent.

Ce qui est néanmoins nouveau, comme nous le savons, c'est l'intégration d'un plan d'accompagnement à la sortie de crise et de confiance pour le rebond de l'Alsace, que notre Collectivité européenne d'Alsace entend porter au plus vite, eu égard de la situation sociale et économique de l'Alsace, frappée par les conséquences néfastes de la pandémie.

Je pense qu'il est toujours utile, surtout dans le contexte que nous connaissons, de se rappeler les principes de maîtrise budgétaire intangibles qui président à un Budget comme le nôtre. Il s'agit tout d'abord du respect absolu des deniers publics qui nous sont confiés. Il s'agit aussi de la règle d'or de n'engager que des dépenses qui ne soient financées. Ensuite, nous n'oublierons pas d'ajouter que notre objectif constant est autant de rechercher l'efficacité budgétaire en optimisant la qualité de l'euro investi, que de refuser

d'endetter la Collectivité, et enfin de préserver nos marges de manœuvre budgétaires. Ce dernier principe budgétaire démontre aujourd'hui, à la lumière crue de l'épidémie, toute sa pertinence, et je dirai même, sa bienfaisance.

C'est pourquoi l'obligation que nous nous sommes donnée de revisiter les différents postes budgétaires est plus qu'une bonne pratique ; c'est un impératif. Parce que nous nous devons de montrer aux Alsaciens que le premier Budget de leur Collectivité européenne d'Alsace est exemplaire de la bonne gestion des deniers publics.

J'ajoute, n'en déplaise à certains, que j'assume l'expression de bonne gestion à l'alsacienne, et surtout son qualificatif, parce que j'assume pleinement notre identité alsacienne et les valeurs sur lesquelles elle fonde sa reconnaissance, notamment celles de rigueur, de volonté et de détermination – pour ce qui nous concerne, je préciserai, de volonté d'entreprendre au service du bien commun de tous les territoires d'Alsace, de tous les habitants, de toutes les entreprises et de toutes les associations.

Ce modèle de gestion se traduit très concrètement, quand on revisite les postes budgétaires pour traquer les économies de gestion possibles, par les résultats suivants : une baisse de charge ; un autofinancement préservé ; un renforcement exceptionnel des investissements opérationnels avec plus de 308 millions d'euros en faveur des territoires ; des dépenses de personnels maîtrisées, contenues, avec une attention particulière aux bas salaires pour conserver l'attractivité des métiers, essentielle au service public ; un endettement qui baisse de 415 millions d'euros en six ans.

Ces valeurs sont à rapporter à un Budget primitif pour 2021 de 2,025 milliards d'euros, en augmentation de plus de 140 millions d'euros par rapport aux budgets primitifs cumulés antérieurs de 2020 des deux départements du Rhin, et cela sans augmenter les impôts, impôts que nous avons maintenus pendant cinq ans au même niveau, l'un des plus faibles de France.

Ces fondamentaux budgétaires bien maîtrisés sont le gage pour l'avenir d'une bonne santé financière de la Collectivité européenne d'Alsace. Mais la lucidité et la prudence m'obligent à mettre ce commentaire au regard, d'une part de la crise du Coronavirus qui accélère depuis de nombreux mois la fragilité d'un trop grand nombre de nos concitoyens, et augmente les situations de pauvreté. Cela se traduit par un nombre de bénéficiaires du RSA et des besoins médico-sociaux qui explosent.

D'autre part, nous nous devons d'être prudents quant à l'avenir, car nos recettes en matière de fiscalité directe et indirecte, comme celles des autres collectivités de France d'ailleurs, sont subordonnées, comme vous le savez, à la bonne tenue de l'activité économique, puisque la suppression en 2021 du versement de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera compensée par une quote-part de la TVA. Ce n'est un mystère pour personne : l'activité économique n'est pas fleurissante. Donc les flux de TVA qu'elle produit sont et seront directement aléatoires, voire réduits, la conséquence étant des recettes pour partie incertaines pour notre collectivité. Il en est de même pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Pour l'instant, il semblerait que les droits de mutation à titre onéreux soient moins touchés par la crise et préservés. Mais pour combien de temps ?

En résultante, même si nos fondamentaux sont bons et reconnus comme tels, le Coronavirus et les conséquences sociales et économiques de la crise jettent une ombre noire sur l'avenir. Mais je le dis avec humilité et sans esprit polémique : notre devoir de ce jour est d'avoir des certitudes face à l'incertitude de la crise. Comment ? Avec une volonté partagée avec vous, mes chers collègues, de prouver avec ce Budget primitif aux Alsaciens que leur Collectivité européenne d'Alsace est proche d'eux pour répondre aux exigences du court terme que pose la crise, notamment en matière de solidarité et d'enjeux économiques. Il s'agit aussi de prouver, avec ce Budget primitif, aux Alsaciens que leur Collectivité européenne d'Alsace est proche de leurs attentes pour être en capacité de

répondre à son niveau aux défis de société que nous connaissons, que ce soit encore dans le domaine économique, dans le domaine de la jeunesse ou dans celui de la transition énergétique. J'ajoute à cela que nous n'oublions pas l'attractivité de l'Alsace en France et au-delà de nos frontières, sans oublier son statut européen inhérent à son histoire, sa géographie, sa culture, inhérent aussi à la place hautement symbolique de Strasbourg, capitale de la démocratie européenne et des droits de l'Homme que nous ne perdrons jamais de vue. Il en va du respect des traités internationaux, du respect de la France comme du respect de l'Alsace.

Ce Budget primitif entend tenir compte de tout cela. Nous reviendrons dans quelques instants plus en détail sur les chapitres clés de celui-ci.

Avant cela, il me tient à cœur de vous dire que ce Budget sera au service de notre volonté d'être au plus près des territoires et de leurs besoins, avec un principe intangible d'égalité de traitement. Cette équité est portée à présent par une organisation territoriale dédiée conduite par notre collègue Rémy WITH, avec une ambition, que nous connaissons, de produire dans chaque territoire avec notre service public alsacien des politiques publiques pertinentes pour nos concitoyens. Je remercie Isabelle DOLLINGER, qui a commencé à travailler sur la réorganisation de notre action pour proposer bientôt le nouveau contour du service public alsacien modernisé.

C'est dans un véritable esprit de concertation et de co-construction que s'inscrit le projet ambitieux de dispositif de relance économique et solidaire post-Covid, aussi appelé plan d'accompagnement et de rebond pour l'Alsace. Ce vaste projet, coordonné par notre collègue Fatima JENN, a pour ambition d'associer pour chacun de nos sept territoires les conseillères et les conseillers d'Alsace, les acteurs de la société civile et les équipes des services pour atteindre un même objectif, qui est celui de recenser à la base des mesures possibles du futur plan d'accompagnement à la sortie de crise et de confiance pour le rebond de l'Alsace. Le travail d'écoute et d'échange avec les acteurs économiques est déjà en cours. Cette démarche s'organise autour de trois périmètres : l'économie de la vie courante, le soutien aux projets structurants alsaciens créateurs d'emplois, et l'appui aux filières d'avenir comme l'énergie bien sûr, les mobilités ou la silver économie. Le dispositif sera ensuite construit sur la base de la mise en commun des mesures phares, sélectionnées en amont pour leur pertinence, leur cohérence, la qualité de leur effet de levier sur l'emploi durable. Ce ciblage fera ensuite l'objet d'une évaluation financière et d'une planification pluriannuelle de court terme, pour agir dès cette année, et de moyen terme en 2023, pour les actions les plus complexes à initier. Notre ambition est de pouvoir partager ce nouveau dispositif territorial avec le plus grand nombre de partenaires possibles, publics et privés. Nous le construirons fortement ensemble dans les prochaines semaines.

Chers collègues, le Budget primitif que nous allons examiner ensemble aujourd'hui ne vaut que si nous l'éclairons à la lumière, bien évidemment, de nos compétences, mais aussi au regard du contexte économique et social de l'Alsace de ce jour et des perspectives réduites d'un avenir marqué par les conséquences de la crise.

S'il y a bien un sujet qui doit nous interpeller, en notre âme et conscience de citoyens et d'élus responsables, c'est l'avenir de notre jeunesse. C'est un sujet crucial, qui engage l'avenir de notre pays et de l'Alsace. Ces derniers mois, c'est l'image d'une génération sacrifiée qui se dégage. Il est urgent de s'emparer du sujet, tant les souffrances exprimées par les jeunes générations sont nombreuses. Entre pauvreté et détresse psychologique, les stigmates sont légion. La situation actuelle est contre-nature. Les années de jeunesse sont normalement un temps décisif pour les rencontres, les échanges, la mobilité, les contacts dans la construction de leur identité. La fermeture des lieux de culture et de convivialité pèse donc encore plus fortement sur les jeunes. Ils sont dans l'isolement et se retrouvent privés de perspectives heureuses et d'intégration dans la société.

Même s'il n'existe pas de solution toute faite, de solution clé en main, tant le sujet est

vaste, il est toutefois de notre responsabilité de construire une vie digne pour notre jeunesse. Nous devons aller au-delà des nombreuses actions que nous menons déjà au quotidien pour faire de nos jeunes des adultes autonomes engagés et responsables. Si nous avons été attentifs à ne pas les accabler de dettes financières et écologiques – notre combat pour le déstockage de StocaMine en atteste –, nous devons encore agir plus fortement pour donner des perspectives à nos enfants et petits-enfants. Leur donner des perspectives, c'est bien sûr leur garantir un filet de sécurité face à l'adversité, leur garantir les besoins vitaux, mais aussi et surtout leur offrir des raisons d'espérer, c'est leur faire confiance, leur donner une véritable place dans la société.

Les prochaines semaines et mois, nous devons encore plus nous emparer de ce sujet et réunir autour de la table toutes les parties prenantes, et notamment des représentants de la jeunesse. Il nous faut agir sans tarder. L'avenir de notre société et de notre démocratie en dépend. Mobilisons ensemble les énergies nécessaires. Merci, mes chers collègues, pour votre attention.

Applaudissements.

Je vais donner la parole à Suzanne au nom du groupe socialiste.

Mme KEMPF – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. 2 025 millions d'euros, c'est un grand budget pour faire fonctionner notre Collectivité. Dans notre investissement, une grande partie est toutefois portée sur les routes, un peu moins pour la jeunesse et pour ceux qui sont laissés sur le bord de ces routes, justement, pendant cette crise Covid qui n'en finit pas, qui continue à faire d'énormes dégâts.

Notre Collectivité, dans sa constitution actuelle, n'avait pas vocation à faire fonctionner la Collectivité européenne d'Alsace. Nous devions avoir des élections au mois de mars, qui auraient peut-être changé, vu l'émergence d'une autre manière de fonctionner. Cette épidémie nous oblige à nous interroger sur notre manière de procéder. Est-ce bien intelligent de nous réunir tous ici, aussi nombreux ? Est-ce bien intelligent de déjeuner ensemble, alors que les restaurants, le tourisme, plus rien, ne fonctionnent depuis longtemps. Tout ce qui donnait un peu de plaisir, les événements culturels, les cinémas, les musées, les salles de spectacle sont fermées ad vitam aeternam. Quand tout cela cessera-t-il ?

Lors de notre dernière séance plénière, j'ai posé une question concernant la présence d'un Christ dans notre salle de réunion. Il m'a été répondu que cela relevait du droit local. Ce Christ a pourtant été offert à votre ancien Président, Monsieur GOETSCHY, et a été laissé en place par ses successeurs, alors que le droit local ne peut faire obstacle au droit général qui proscrie tout signe religieux ostentatoire dans un espace public. Pour information, au Québec, le Christ installé en 1936 a été détaché en juillet 2019 dans la salle des débats parlementaires en conformité avec la loi sur la laïcité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Je donne la parole à Nicolas JANDER.

M. JANDER – Monsieur le Président, Madame la Ministre, mes chers collègues. Je m'exprime au nom du groupe UDI et Indépendants, composante de la majorité alsacienne. Je ne sais pas s'il est intelligent d'être présent dans cet hémicycle. Si nous pensons que cela n'est pas intelligent, nous pouvons aussi être en visioconférence, comme un certain nombre de nos collègues. Je ne vois pas où est le problème.

Applaudissements.

La séance d'installation de la Collectivité européenne d'Alsace du 2 janvier 2021 s'est déroulée il y a un mois et demi à peine. Pourtant, elle nous semble déjà lointaine, tant nous n'avons pas chômé dans l'intervalle. Les commissions thématiques ont été lancées et

les commissions territoriales sont prévues au cours de ce mois de février. Certaines ont déjà eu lieu, d'autres auront lieu cette semaine.

Après les orientations budgétaires du 15 janvier, nous votons aujourd'hui le Budget primitif, qui va donner à notre Collectivité les moyens d'agir au service des Alsaciennes et des Alsaciens. Ce Budget est la transcription en chiffres des politiques que nous souhaitons mener, de ce service public alsacien que nous voulons performant et utile aux habitants, et de ce projet que nous construisons tous ensemble pour l'avenir de l'Alsace.

Lors du Débat d'orientation budgétaires, nous avons appelé à la vigilance sur l'évolution des frais de structure qui, nous le savons, augmentent souvent lorsque la taille de la collectivité augmente. Il faut donc ici souligner que non seulement ces frais de structure n'augmentent pas, mais ils diminuent de façon significative à hauteur de 1 million d'euros, à la faveur de la baisse des frais de communication et des charges liées au fonctionnement des bâtiments, ou encore grâce à la baisse des frais d'affranchissement. Nous préférons serrer la vis sur ces frais de fonctionnement, maîtriser les dépenses de personnels – comme l'a dit le Président – et mettre le paquet sur les politiques publiques qui bénéficient directement aux Alsaciens. Car avec la Collectivité européenne d'Alsace, nous avons aussi changer d'échelle, avec nos 1,9 millions d'habitants, 40 cantons, 40 EPCI, 880 communes et 147 collèges publics, ainsi qu'un Budget de 2 milliards d'euros, dont 1 milliard d'euros sont consacrés à nos politiques de la solidarité.

Nous sommes heureux de constater que les dépenses liées aux investissements opérationnels s'élèveront à 308 millions d'euros, ce qui correspond à une hausse de 27,5 %. Ces dépenses sont les bienvenues pour nos entreprises durement touchées par la crise de la Covid. Elles seront affectées en priorité à la jeunesse, avec l'accélération des programmes de réhabilitation des collèges. Nous devons soutenir cette jeunesse dans ces moments difficiles pour elle, en favorisant les politiques d'accompagnement vers l'emploi, les politiques qui donnent à cette jeunesse une véritable place dans la société, comme vient de le rappeler le Président Frédéric BIERRY.

Ce Budget fait aussi la part belle à notre politique des infrastructures routières et des mobilités, avec 27 millions d'euros en fonctionnement et 121 millions d'euros en investissement, à nos politiques de l'environnement et de la transition écologique, avec 11 millions d'euros en investissement et 10 millions d'euros en fonctionnement, et avec cette audacieuse ambition de devenir la première Collectivité alimentée uniquement en énergie renouvelable dans les meilleurs délais. Quinze millions d'euros seront consacrés aux actions en faveur de l'attractivité, du tourisme et de la montagne, 18 millions d'euros à la culture et au patrimoine, ou encore 56 millions d'euros affectés à nos deux Services territoriaux d'incendie et de secours, les STIS, ex-SDIS – la prononciation étant toutefois la même pour nous autres.

Nous avons changé d'échelle, mais avec la volonté de décliner nos différentes politiques à hauteur des sept territoires, au plus proche des Alsaciens. La politique de l'action territorialisée mobilise 5 millions d'euros en fonctionnement et 40 millions d'euros en investissement. Le fonds de solidarité territorial (50 000 euros par conseiller d'Alsace, 100 000 euros par canton) est maintenu en 2021, et étendu à l'ensemble des 40 cantons de la Collectivité européenne d'Alsace. Les fonds de soutien aux projets des communes, EPCI ou associations, quelle que soit leur appellation, sont maintenus et convergeront progressivement.

La Collectivité européenne d'Alsace sera donc au rendez-vous des projets portés par ces acteurs dans chaque canton, et les conseillers d'Alsace seront leurs interlocuteurs privilégiés, car nous sommes plus que jamais des élus de proximité et nous entendons le rester.

Mes chers collègues, il nous appartient à présent, dans les jours et les semaines qui

viennent, de définir ensemble une stratégie d'aménagement du territoire, à l'échelle d'abord de toute l'Alsace, mais aussi plus finement à l'échelle des territoires de proximité, et d'affiner leur gouvernance pour accompagner au mieux les projets. Pour toutes ces raisons, ce premier Budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace sera voté à l'unanimité des membres de notre groupe. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Je passe la parole à Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre, mes chers collègues. Notre présence en nombre ce matin en présentiel, en respectant les gestes barrières et à distance, pour certains collègues, exprime avant tout le fait que la démocratie n'est pas en retrait, quoi qu'il arrive.

La séance de ce matin est consacrée à l'examen et au vote du tout premier Budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace. Nous nous savons attendus par les Alsaciens. Nous n'imaginions pas un seul instant voir cette nouvelle Collectivité, lors de sa genèse, confrontée à une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent en temps de paix. Cela ne simplifie pas nos premiers pas et détermine de nouvelles priorités.

Après les mots et les bonnes intentions, nous sommes appelés, chers collègues, à traduire en actions et en moyens financiers les aspirations des Alsaciens, pour lesquels nous nous sommes battus avec tant d'abnégation et de détermination depuis le début de notre mandat. En ce lendemain de Saint Valentin, à nous de montrer les preuves d'amour au travers d'un Budget ambitieux.

L'histoire de l'Alsace, que nous allons écrire tous ensemble à partir d'aujourd'hui, va effectivement permettre à notre territoire d'entrer résolument dans une nouvelle dimension, pour ne pas dire une nouvelle ère. Sa meilleure traduction se trouve clairement formulée dans l'ensemble des rapports présentés ce matin par notre Assemblée – sur lesquels je ne reviendrai pas, puisque cela va être fait dans un instant, brillamment, par les collègues – et particulièrement dans ce Budget primitif. Je suis persuadé que ces rapports illustrent l'engagement et la volonté commune exprimée par l'ensemble des élus de notre majorité alsacienne de voir mis en œuvre le plus rapidement possible les axes de développement inscrits dans les priorités de cette nouvelle Collectivité : répondre aux attentes des Alsaciens dans leurs besoins quotidiens ; poursuivre et simplifier notre action e proximité grâce à de nouvelles compétences ; intégrer la dimension européenne dans nos actions ; offrir en quelque sorte ce vrai service public alsacien territorialisé, fruit de l'expérience et de l'intelligence des eux collectivités départementales réunies. Voilà notre ambition première.

Nous avons aussi choisi cette voie parce que nous avons conscience qu'il existe en Alsace des spécificités, des marqueurs propres à ce territoire, qui nous poussent à penser et à agir. L'exemple de cette mobilisation absolue depuis le début de la crise sanitaire, afin de protéger la santé de notre population, ainsi que notre volonté affirmée d'œuvrer plus complètement à l'avenir dans le domaine de la santé, illustrent parfaitement ce dessein, celui de mettre en place ces politiques qui nous rassemblent. Notre mobilisation est d'ores et déjà totale dans la campagne nationale de vaccination contre la Covid-19, et je salue tout particulièrement l'engagement des élus locaux, du nord au sud de l'Alsace, pour mettre à disposition des locaux adaptés, nécessaires à nos soignants pour accueillir la population dans les meilleures conditions dans les prochaines semaines encore.

Le moment est donc venu de valider ces choix budgétaires qui vont nous permettre de démontrer clairement combien l'Alsace constitue la bonne échelle d'intervention pour relever les défis qui se présentent à nous, que ce soit au niveau économique, environnemental, social ou sanitaire. Cette séance va nous donner l'occasion de mettre en

évidence, non seulement nos efforts vertueux de bonne gestion, mais également l'intensification de notre capacité, de nos droits et de nos moyens à agir pour améliorer la qualité, les coûts et l'efficacité des services attendus par nos concitoyens. Il nous revient plus que jamais de lutter contre la défiance qui est très forte à l'égard des élus de notre pays.

La Collectivité européenne d'Alsace sera bien au rendez-vous dès cette année, aux côtés des Alsaciens, pour faire face aux difficultés. Sur les près de 2 milliards d'euros budgétés, la moitié sera affectée à la santé, aux solidarités, et pas moins de 308 millions d'euros seront dédiés aux seuls investissements opérationnels, un montant exceptionnellement conséquent destiné à soutenir l'économie alsacienne et à répondre également aux besoins d'équipements structurants de nos territoires, du nord au sud.

Lara MILLION nous l'exposera tout à l'heure. Mais d'ores et déjà, notre groupe Unis pour l'Alsace entend bien démontrer le rôle essentiel de la Collectivité européenne d'Alsace comme véritable acteur du développement et comme infatigable partenaire de l'ensemble des forces vives, des entrepreneurs, des acteurs locaux dans toutes leurs initiatives destinées à stimuler l'emploi et l'activité au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

La récente venue du Premier ministre Jean CASTEZ, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, dans cet hémicycle, nous a d'ailleurs encore un peu plus confortés dans nos convictions quant à l'évolution des compétences de notre Collectivité. En effet, en proposant le cofinancement par l'État de notre plan de relance, il a accordé à la Collectivité européenne d'Alsace une véritable légitimité, dans ses compétences non seulement actuelles, mais également futures.

Nous allons donc, forts de cette confiance et des moyens alloués par ce Budget primitif, nous mettre à l'ouvrage, toutes et tous, et donner raison à toutes celles et ceux qui croient aux vertus de la proximité, à l'intelligence de nos territoires et au potentiel de l'Alsace. Ce grand dessein, nous allons tous ensemble l'incarner, mes chers collègues, et le faire advenir afin que l'Alsace reste ce territoire d'excellence et de prospérité que nous souhaitons. C'est notre responsabilité et nous répondrons aux attentes si fortes, si légitimes. Merci pour votre attention et bonne séance plénière.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe.

DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons 24 rapports dans cette séance plénière. Je vous propose de modifier un peu l'ordre de présentation, en vous demandant de commencer par le rapport qui prévoit la détermination des modalités techniques des réunions à distance du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Commission permanente. Cela répondra ainsi aux inquiétudes de Suzanne KEMPF, puisque ce rapport permettra aux collègues qui sont en visioconférence de voter légitimement.

CD-2021-3-8-1 - Détermination des modalités techniques des réunions à distance du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Commission permanente

M. le Président, rapporteur

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de le présenter, sauf en cas de demande express. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Désormais, vous pouvez, Mesdames et Messieurs qui êtes un peu éloignés de nous, voter dans le respect du droit.

Je propose ensuite d'énumérer les différents rapports. Concernant la Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités, le rapport « Politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée » est-il retenu ? Oui. Il sera donc présenté. Le rapport budgétaire « Politique des infrastructures, routes et mobilité » est retenu. Le rapport « Contributions aux budgets des services territoriaux d'incendie et de secours (STIS) » est retenu.

Concernant la Commission d'excellence éducative et de l'accompagnement des familles, le rapport « Création d'une médaille de la vie associative de la Collectivité européenne d'Alsace » est retenu. Le rapport budgétaire « Politique de la solidarité » est retenu. Le rapport budgétaire « Politique des collèges, de l'éducation et de la jeunesse » est retenu.

CD-2021-3-2-4 - Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport « Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État » n'a pas l'air d'être retenu. Je propose donc de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-3-2-5 - Propositions d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics du Nord Alsace

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport « Propositions d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics du Nord Alsace » n'a pas l'air d'être retenu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Concernant la Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique, le rapport budgétaire est retenu. Le rapport « Politiques en faveur de l'attractivité, du tourisme et de la montagne » est retenu.

Concernant la Commission de l'Europe, des terres transfrontalières rhénanes et du bilinguisme, le rapport « Politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et en faveur du bilinguisme » est retenu.

Concernant la Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté, le rapport budgétaire « Politique de l'habitat » est retenu.

Concernant la Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien, le rapport budgétaire « Politique de la culture et du patrimoine » est retenu.

Concernant la Commission de la santé et de l'alimentation, le rapport « Politique des sports et de la vie associative » est retenu.

Concernant la Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative, nous avons déjà voté le premier rapport. Le rapport budgétaire « Bâtiments hors collèges, moyens généraux et foncier » est retenu. Le rapport « Politique des ressources humaines » est retenu. Le rapport budgétaire « Politique de l'administration générale » est retenu. Le Budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace est bien évidemment retenu.

CD-2021-3-8-6 - Autorisations de programme et d'engagement du Budget primitif 2021

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport sur les autorisations de programme et d'engagement du Budget primitif n'est pas retenu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-3-8-7 - Taux de fiscalité locale et exonérations fiscales

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport « Taux de fiscalité locale et exonérations fiscales » n'est pas retenu. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport « Création du Conseil de développement d'Alsace » est retenu.

CD-2021-3-8-9 - Conditions de cession de droit de photographies appartenant à la Collectivité européenne d'Alsace

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le rapport « Conditions de cession de droit de photographies appartenant à la Collectivité européenne d'Alsace », qui est contre ? Qui s'abstient ?

CD-2021-3-8-10 - Adoption des procès-verbaux des séances plénières du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace des 2 et 15 janvier 2021

M. LE PRÉSIDENT – Concernant l'adoption des procès-verbaux des séances plénières du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace des 2 et 15 janvier 2021, qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien.

CD-2021-3-1-1 - Politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée

M. WITH, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons entamer nos échanges avec le rapport de Politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée. Je donne la parole à Rémy WITH.

M. WITH – Il s'agit, par le présent rapport qui vous est soumis, de proposer les inscriptions budgétaires pour l'année 2021 relatives à la politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée. La Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur la compétence en matière de solidarité territoriale depuis la loi NOTRe. Une politique volontariste de contractualisation et de développement territorial a été engagée dans les territoires bas-rhinois et haut-rhinois, respectivement depuis 2017 et 2019, et se poursuivra en 2021. Je crois qu'il s'agit de l'élément important à noter, chers collègues. Parallèlement, en 2021 ? nous construirons la nouvelle politique territoriale de la Collectivité européenne d'Alsace, qui démarrera en 2022. Nous avons voulu prolonger la pratique existante, tout en nous mettant au travail pour la nouvelle démarche à venir, afin de ne pas avoir d'année blanche pour les porteurs de projets. En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace marquera un moment important dans la stratégie territoriale, avec plus de lisibilité, surtout à travers une vraie politique de contractualisation souple, évolutive et qui répondra aux attentes des acteurs locaux. Pour 2021, il est proposé un engagement financier non négligeable de plus de 45,6 millions d'euros : 5 121 914 euros en fonctionnement et 40 658 377 euros en

investissement. Nous toucherons également une recette en fonctionnement de 160 000 euros.

Il s'agissait du résumé du rapport qui est soumis à votre approbation. Je me permettrai, Monsieur le Président, d'intervenir sur la politique territorialisée tout à l'heure, pour l'adoption du Budget primitif 2021.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. La parole est à Étienne BURGER.

M. BURGER – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, au-delà du chiffre et du Budget de la politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée que vient de nous présenter Rémy, je voudrais signaler la pertinence de cette politique. Certes, pour avoir des ambitions dans une politique, il faut y mettre quelques moyens. C'est ce que nous faisons à travers le vote du Budget aujourd'hui. Comme le dirait un excellent collègue d'une autre collectivité, l'argent, cela va et cela vient ; quand cela vient, cela va. Mais il s'agit de rester dans la rigueur budgétaire qu'a évoquée notre Président lors de son propos liminaire. Avant tout, c'est à travers les actions territorialisées que notre Collectivité, la Collectivité des solidarités, démontrera notre volonté de proximité avec tous nos partenaires, et assurera ainsi le dernier kilomètre cher à notre Président. C'est ce qui transparaît dans ce Budget, qui n'est pas qu'un Budget de transition, mais qui est aussi la préfiguration de ce qu'est notre ADN, c'est-à-dire le renforcement de la territorialisation. L'instauration de sept territoires de vie, les diverses instances de co-construction avec les acteurs locaux sont autant de gages d'efficacité de nos politiques adaptées aux spécificités et à l'histoire de nos territoires. Le soutien à un réseau d'ingénierie, la mise en place de divers fonds sont un signe fort : comme l'étaient les deux départements, la Collectivité européenne d'Alsace sera aux côtés de nos intercommunalités, de nos communes, de nos associations, en un mot, des Alsaciens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Isabelle DOLLINGER.

Mme DOLLINGER – Monsieur le Président, chers collègues. J'adhère totalement au principe de proximité qui consiste à rapprocher nos services avec les usagers et nos principaux partenaires, comme l'a évoqué Étienne, mais aussi au principe d'équité, qui suggère d'agir et de raisonner de manière différenciée et appropriée, et enfin au principe d'efficacité, qui cherche à améliorer la pertinence des interventions et la lisibilité des actions de notre collectivité. Ce sont les trois axes fondamentaux de la politique de contractualisation proposée par Rémy WITH.

Je voudrais, chers collègues, vous partager une satisfaction, qui est l'expérimentation que nous lançons aujourd'hui avec l'IUT de Haguenau et la restauration du collège Kléber, pour permettre aux étudiants d'avoir un repas chaud qui, grâce au conventionnement avec le Crous, sera de 1 euro. Grâce à cette proximité et aux relations de travail que nous avons engagées depuis quelques années avec les partenaires du territoire, nous avons pu monter ce projet en quelques jours, car les étudiants ne sont pas que dans les pôles universitaires. Je confirme qu'avec ces différents fonds proposés dans ce rapport, nous pourrions continuer à gérer les projets de cette année transitoire et d'honorer les engagements pris, et ainsi préparer sereinement les bases de la politique de contractualisation alsacienne, avec des territoires attractifs. C'est une Collectivité européenne d'Alsace plus forte, plus lisible et plus efficace. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Je salue cette réactivité et cette agilité. C'est cela que la Collectivité européenne d'Alsace doit incarner au quotidien. Le fait d'avoir trouvé une solution avec nos collègues pour répondre aux besoins d'étudiants qui retrouvaient sans possibilité de déjeuner est ce qui montrera toute la pertinence de la Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit d'être toujours là où nos concitoyens ont des besoins. La parole est à Pierre BIHL.

M. BIHL – Monsieur le Président, chers collègues, je tiens à souligner à mon tour l'importance de notre action en faveur des territoires dans le cadre de la solidarité territoriale. J'ai pu apprécier vendredi dernier lors de notre première Commission territoriale du Centre Alsace le nombre et l'importance des dossiers portés par les élus de ce territoire, avec le soutien de l'équipe d'animation territoriale. Cette instance permet de renforcer notre proximité et notre efficacité aux côtés des communes, des EPCI, des associations et de nos habitants. Elle permet des échanges constructifs, grâce à l'expérience et à la complémentarité des élus qui la composent. Nos territoires continueront à bénéficier en 2021 du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace et du redéploiement sur l'ensemble de l'Alsace de nos fonds d'attractivité, de développement, de proximité ou de notre fonds de solidarité territoriale. Ce soutien financier est accompagné aussi d'un important appui en matière d'ingénierie grâce à nos nombreuses structures satellites. Je tenais à souligner l'importance de cette action, et ce malgré le contexte plus difficile et plus contraint lié à la crise sanitaire, économique et sociale. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. Puisque j'ai participé à ta Commission Centre Alsace, je peux dire que nous avons eu de nombreux dossiers à étudier, avec une belle dynamique. Bravo à toi. Je suis sûr que cela est de bon augure pour la suite. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Le rapporteur veut-il rajouter un mot ? Non. Il n'y a pas de question particulière. Merci. Je propose donc de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-3-1-2 - Rapport budgétaire 2021 : politique des infrastructures, routes et mobilité

M. GRAPPE, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant, sur la politique des infrastructures, des routes et de la mobilité. Le rapporteur est Alain GRAPPE.

M. GRAPPE – Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne la politique des infrastructures, routes et mobilité, la Collectivité européenne d'Alsace se donne les moyens de son ambition, avec un budget qui s'élève à 150 millions d'euros, dont 120 millions d'euros uniquement consacrés aux travaux neufs et à l'entretien du réseau routier. À titre de comparaison, en 2020, les dépenses allouées dans ce domaine s'établissaient à 108 millions d'euros, répartis quasiment à égalité entre les deux anciens départements. Cette augmentation s'explique principalement par le fait qu'au-delà des deux collectivités alsaciennes, le Budget 2021 intègre également les prévisions relatives au réseau routier national transféré. Ainsi, il a été nécessaire d'intégrer les besoins relatifs à la maintenance et à la modernisation du réseau national, qui a été transféré au 1^{er} janvier. Le volume global du budget d'entretien de ce réseau transféré est équilibré sur la base d'une compensation financière de 15 millions d'euros. Il convient à cet égard de souligner le décalage important entre cette compensation financière et le montant attendu par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du réseau national transféré. Il en est de même pour les travaux neufs, car la majeure partie du BP 2021 va concerner des opérations du réseau routier national, avec notamment la déviation de Châtenois sur l'ex-RN59 et les travaux de régénération des chaussées de l'A35 sur la déviation de Sélestat.

Dans le détail, le Budget 2021 se caractérise notamment par un effort conséquent pour la maintenance et l'entretien de notre patrimoine routier. Ainsi, plus de 47 millions d'euros seront consacrés au renforcement et à l'équipement de notre réseau. Je rappelle qu'il est nécessaire de renouveler 6 à 7 % de couches de roulement par an sur nos routes départementales, ce qui représente pour elles une durée de vie d'entre 10 à 15 ans. Il est également nécessaire d'ajouter 5 millions d'euros inscrits pour les travaux de sécurité en traverse d'agglomérations et plus de 11 millions d'euros pour les ouvrages d'art. Enfin, le budget d'investissement sera pour une part importante consacré aux nombreux projets

d'aménagements routiers et cyclables. Pour ne citer que les principales opérations, il s'agit de la déviation de Châtenois, de la régénération de la chaussée de l'A35, de la liaison A35-RD83 à hauteur d'Ensisheim, des aménagements du transport en site propre de l'Ouest (TSPO), de l'aménagement des plateformes douanières du Sud Alsace sur l'A35, de la mise à deux fois trois voies de l'A36 à Mulhouse, de l'échangeur de Burnhaupt entre la RD83 et l'A36, et de l'aménagement multimodal de la RN4 et de l'A351. Concernant les itinéraires cyclables, 2,6 millions d'euros sont prévus en investissement. Par exemple, il s'agit de la liaison transfrontalière Pfetterhouse Bonfol, qui rejoint le Sud Alsace (Haut-Rhin) à la Suisse, et du dernier maillon Saulxures Saint-Blaise de la liaison Molsheim Saales (Bas-Rhin), qui est cher à notre Président. En ce qui concerne les infrastructures non routières, il s'agit de la poursuite du projet très haut débit Alsace, qui vise à déployer la fibre optique à horizon 2022 dans toutes les communes et le financement des travaux de la ligne de fret Colmar Volgelsheim.

En synthèse, ce Budget traduit pour la politique des infrastructures, routes et mobilité, la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace d'investir fortement pour préserver son patrimoine, tout en démarrant de nouvelles opérations d'envergure. De façon volontariste et proactive, la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit ainsi comme un acteur majeur des mobilités du territoire alsacien. Cette ambition ne se fait pas au détriment du service public rendu aux Alsaciens. Ainsi, l'engagement sans faille en ce début d'année de nos équipes d'exploitation pour le déneigement de nos routes à la suite de cet épisode neigeux exceptionnel en a été la très belle illustration. Enfin, nous continuerons notre travail de lobbying auprès de l'État pour que le transfert des routes nationales et autoroutes non concédées se fassent à juste compensation pour permettre la modernisation et la remise à niveau de nos infrastructures, et pour améliorer les conditions de vie des Alsaciens et l'attractivité de notre territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Alain. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je me permets une petite remarque. J'ai eu l'occasion de me rendre à Thann pour le PN22. Nous voyons bien aujourd'hui, avec Annick et Pascal, l'attente forte concernant un certain nombre d'aménagements. Vis-à-vis de ce que l'État en son temps n'a pas réussi à faire, le territoire attend beaucoup un miracle de la Collectivité européenne d'Alsace. Je suis heureux que nous nous saisissions de sujets majeurs pour le territoire. Il s'agit de projets que nous devons réaliser le plus rapidement possible, pour permettre de relancer la dynamique d'attractivité de ce territoire. J'étais ravi de voir que le territoire pouvait se fédérer autour de projets qui ont du sens.

Je saisi l'occasion de rappeler que 80 % des mobilités se font sur nos routes. Il est donc très important que nos routes soient de qualité, même s'il est aussi nécessaire de faire évoluer les pratiques. Il existe encore beaucoup d'autosolisme. Un des enjeux pour faire face à la dynamique de notre territoire est que nos concitoyens automobilistes apprennent à voyager à plusieurs dans une voiture. La Covid ne favorise pas cette posture actuellement, mais dès que la situation sanitaire sera améliorée, je pense que nous devons travailler dans cet objectif. Nous ne pourrons pas ad vitam aeternam élargir les routes. Les réserves foncières ne nous le permettent pas. En revanche, il s'agit de faciliter la fluidité et la sécurité, enjeu majeur pour nous.

Vous avez vu qu'au niveau national, le débat est un peu relancé autour de l'écotaxe. L'ordonnance est en cours pour permettre une taxe sur les routes. Mais nous savons aussi, notamment Alain et Marcel BAUER, qui ont travaillé fortement sur le dossier, que même si nous voulons faire cela le plus rapidement possible, cette démarche ne pourra être mise en œuvre que dans trois ou quatre ans, puisque cela est complexe. Nous voyons à chaque réunion que nous progressons. Nous avançons sur la façon dont nous pourrions mener à bien cette taxe. Malgré cela, cher Rémy, avec qui nous avons travaillé sur ce dossier, nous voyons que cela demande encore un certain travail pour mener cela à bien.

Concernant les mobilités, nous avons beaucoup parlé des routes. On dit souvent que le

côté attractif avec le réseau haut débit relève de la Région, mais les départements et la Collectivité européenne d'Alsace aujourd'hui sont partenaires dans cette démarche. Les mobilités ferroviaires restent aussi nos priorités. Colmar Fribourg – je regarde Brigitte – fait partie des sujets sur lesquels nous sommes impliqués et nous devons encore nous investir dans les mois et années à venir.

Je pensais que personne ne voulait s'exprimer sur le sujet. J'ai tendu une perche. La parole est à Mathieu CAHN.

M. CAHN – Vous nous avez tendu beaucoup de perches, Monsieur le Président. Mais je respecterai le principe, puisque nous avons choisi pour l'instant de ne pas nous exprimer. Il s'agira juste d'une explication de vote. Nous sommes favorables au déploiement du haut débit, mais nous considérons que ce Budget fait encore la part trop belle aux routes, qu'il n'y a pas assez sur les mobilités alternatives. Vous avez évoqué des chiffres impressionnants, mais il ne s'agit que de 2,6 millions d'euros pour les pistes cyclables. Nous vous rejoignons dans votre lutte contre l'autosolisme. Mais encore faudrait-il passer des paroles aux actes. Même si nous sommes pour le haut débit, la part trop importante laissée encore à la route nous amènera à nous abstenir sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Cela est vrai. Éric vient de faire la remarque. Malheureusement, nous n'avons pas été retenus comme autorité organisatrice des mobilités. Il s'agissait d'une des demandes que nous avons formulées à l'ancienne Ministre en responsabilité, Madame BORNE, quand le débat avait été évoqué au Parlement. Je le regrette, d'autant plus que 80 % des mobilités se font sur nos routes. Cela a du sens pour nous d'être autorité organisatrice des mobilités, en lien avec la Région et les intercommunalités. Il est possible que les intercommunalités subsistent, mais dans un cadre particulièrement contraint. Nous n'avons pas la compétence ferroviaire. Pour autant, les deux départements ont investi le champ du fret, ce qui a permis de sauver la possibilité de maintenir du fret dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin. Le cadre est malheureusement contraint en la matière. Concernant les pistes cyclables, nous sommes le territoire le mieux doté de France en termes de kilomètres. Cela démontre bien qu'il s'agit d'une volonté intacte. Quelques projets en attestent encore dans le Budget qui sera présenté. Les mobilités douces restent bien évidemment une priorité majeure. Il s'agit du cyclable, mais aussi du fluvial, qui est un enjeu majeur du développement de notre territoire et de liaisons plus respectueuses de l'environnement.

Je prends note de l'abstention du groupe socialiste. Qui est contre ? Je vous remercie. Merci au rapporteur.

CD-2021-3-1-3 - Contributions aux budgets des services territoriaux d'incendie et de secours (STIS)

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant. Il s'agit de la contribution aux budgets des services territoriaux d'incendie et de secours. Lara MILLION présente ce rapport.

Mme MILLION – Merci, Monsieur le Président. Je vous rappelle que nous avons décidé de garder deux services d'incendie et de secours, qui ont aujourd'hui appelés services territoriaux. Il s'agit du service d'incendie et de secours du 68, présidé par Rémy WITH, et du service d'incendie et de secours du 67, présidé par Thierry CARBIENER.

L'année 2020 a été marquée bien entendu par la crise sanitaire et par l'engagement remarquable de nos sapeurs-pompiers. Elle a aussi été marquée par le grand chantier de la refonte des modalités de calcul des contributions communales et intercommunales, et

par une activité opérationnelle en augmentation. Concernant l'année 2021, il s'agit du nouveau régime de la prime de feu, de l'impact continu de la crise sanitaire et d'un plan d'amélioration sur les projets immobiliers, sur le plan pluriannuel d'investissement de toute l'Alsace. Je pense que nous sommes tous là pour encourager une nouvelle fois cet engagement total de nos sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Aujourd'hui, nous actons le fait que le budget du STIS 68 s'établira à plus de 73 millions d'euros et que la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace est en augmentation de 1,2 %, atteignant 24 311 692 euros. Le budget du STIS 67 quant à lui s'établira à plus de 110 millions d'euros, et la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace est fixée à 31 972 490 euros, en augmentation de 1,2 %.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? La parole est à Pierre BIHL.

M. BIHL – Je me fais l'interprète de nos deux présidents des STIS 67 et 68, pour dire que ce rapport confirme effectivement le soutien sans faille que nous apportons aux deux structures, qui sera reconduit en 2021. Nous contribuerons aux deux instances à hauteur de 56 millions d'euros, ce qui représente quand même plus de 50 % des dépenses globales. Ce soutien témoigne de notre reconnaissance envers les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour leur engagement et leur dévouement en faveur de nos habitants, mais aussi pour leur forte implication dans la gestion de la crise sanitaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. La parole est à Rémy pour une explication de vote.

M. WITH – Je pense que je peux parler au nom de Thierry CARBIENER, mon collègue Président du STIS du Bas-Rhin. En tant que présidents respectifs de nos deux STIS, nous ne prenons pas part au vote, pour éviter tout conflit d'intérêt.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Seuls les présidents ne peuvent pas voter. Je suis désolé Thierry, mais tu ne peux pas intervenir. Seule une explication de vote est possible, comme vient de le faire Rémy. Notre système veut que les personnes les plus engagées ne peuvent pas s'exprimer. Dans notre pays, j'ai de temps en temps l'impression que nous marchons sur la tête. Mais c'est l'occasion pour moi de remercier les deux présidents pour leur engagement au quotidien avec les sapeurs-pompiers. Cela demande une implication forte. Il s'agit d'organisations de qualité. Nous avons eu l'occasion d'accueillir il y a quelques jours le Président de la Mayenne, Olivier RICHEFOU, qui est aussi Président du Conseil national des SDIS. Il était impressionné par les organisations de notre territoire. C'est l'occasion de le souligner. Je remercie aussi les professionnels et surtout les nombreux volontaires de notre territoire, qui nous permettent de faire face à ces enjeux. Nous l'avons vu, dans la crise sanitaire, que sans leur implication, nous nous serions trouvés en difficulté dans certains EHPAD, où ils se sont engagés même bénévolement pour accompagner les professionnels de santé.

Je propose de passer au vote. Il s'agit, avec 56 millions d'euros, d'un investissement important pour protéger et secourir nos concitoyens. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-3-2-1 - Création d'une médaille de la vie associative de la Collectivité européenne d'Alsace

Mme JURDANT-PFEIFFER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons à la Commission d'excellence éducative et de l'accompagnement des familles. Je donne la parole à Pascale JURDANT-PFEIFFER concernant la médaille de la vie associative de la Collectivité européenne d'Alsace.

Mme JURDANT-PFEIFFER – Merci, Monsieur le Président. Les associations ont toujours joué un rôle essentiel en Alsace. Elles contribuent au renforcement des solidarités de proximité, à l’attractivité et au développement de nos territoires. Afin de valoriser l’investissement, altruiste et généreux, de bénévoles particulièrement méritants, l’Assemblée plénière du Département du Haut-Rhin a décidé la création de la médaille de la vie associative du Conseil général du Haut-Rhin lors de sa séance du 9 décembre 1996. Cela ne nous rajeunit pas. Les 2 330 personnes qui ont été honorées à ce jour en sont tout particulièrement fières. Des centaines de bénévoles ont pu prendre conscience qu’ils avaient non seulement prolongé et fait vivre les différentes politiques au cœur des territoires, et qu’ils les avaient même parfois inspirées et initiées. Par leur inlassable engagement, ils représentent indiscutablement l’une des plus grandes fiertés de l’Alsace. Aussi, à la suite de la naissance de notre Collectivité européenne d’Alsace, il nous est proposé aujourd’hui tout simplement de créer une nouvelle décoration à l’échelle de notre Collectivité, donc de toute l’Alsace. Cette création n’entraînera pas de surcoût financier puisque les dépenses afférentes sont déjà imputées sur les lignes existantes au niveau du Cabinet.

Il est proposé de valider le principe de la création d’une nouvelle distinction symbolique. La Commission permanente discutera encore des modalités, du titre et de la façon dont nous attribuerons cette nouvelle médaille. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Pierre a demandé la parole.

M. BIHL – Merci, Monsieur le Président. Je souhaite donner quelques explications complémentaires sur le dispositif. La médaille de la vie associative nous a permis, depuis 1996, de mettre à l’honneur les membres bénévoles qui se sont impliqués pendant de nombreuses années en faveur des associations haut-rhinoises. Lors de la remise de ces médailles, collectivement à cet Hôtel du Département ou lors de cérémonies dans les communes, nous avons pu rappeler le soutien que nous apportons aux associations, notamment grâce au fonds de solidarité ou au fonds d’urgence. Je suis heureux de voir que ce dispositif sera conservé par la Collectivité européenne d’Alsace, et déployé en 2021 sur l’ensemble du territoire alsacien qui, je le rappelle, est riche de ses 32 000 associations. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. Rémy a la parole.

M. WITH – Je souhaite apporter un complément. Je suis ravi que nous puissions étendre à l’ensemble des deux départements ce dispositif qui existait dans le Haut-Rhin depuis vingt-cinq ans. Je crois que nous devons cela à tous nos bénévoles qui s’engagent sans compter leur temps, corps et âme parfois, dans nos associations de tous genres (sportives, sociales), et qui ne demandent finalement rien. Mais il est parfois difficile de leur traduire notre reconnaissance. Je crois qu’il s’agit là, comme nous avons pu le voir dans le Haut-Rhin depuis vingt ans, d’un signe de reconnaissance particulièrement bien perçu, parce qu’il est gratuit et qu’il honore et met en valeur l’engagement de celles et ceux qui ont contribué à faire en sorte que les associations perdurent, animent nos villages et notre tissu communautaire et permettent à tellement d’Alsaciens de bénéficier du service public et de l’activité éducative, culturelle et sportive que nous pouvons espérer. S’il était nécessaire de payer des permanents et des salariés, je crois que nous n’aurions pas les moyens de faire mieux et surtout de les financer. Le service du bénévolat en place en Alsace est inestimable. La médaille vient récompenser cet engagement de chacun. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Rémy. La parole est à Éric ELKOUBY.

M. ELKOUBY – Merci beaucoup, Monsieur le Président. Cette délibération est importante. Reconnaître le mérite des 32 000 associations alsaciennes paraît tout à fait louable. Souligner en cette période si particulière le rôle des associations nous semble aller dans le

bon sens.

Néanmoins, peut-être faudrait-il approfondir encore un peu plus la notion, et notamment concernant le statut du bénévolat. Vous savez que c'est un serpent de mer. Un certain nombre de propositions de loi à ce sujet n'ont jamais abouti. Il s'agit de la manière de porter le statut du bénévolat par exemple dans le calcul des indemnités de retraite. Il s'agit de la manière de reconnaître le statut du bénévolat dans la notion d'emplois. Par conséquent, puisque cela existe depuis longtemps dans le Haut-Rhin et maintenant à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, nous pourrions peut-être faire des propositions en ce sens et aller un peu plus loin.

Il existe un comité départemental du bénévolat. Je ne sais pas aujourd'hui quel en est son état. Nous pourrions nous rapprocher de cet organisme. Il existait, jusqu'à récemment, une direction de la vie associative au ministère de la jeunesse et des sports au niveau gouvernemental. Nous pourrions aussi investir ce champ-là. En effet, nous avons un rôle un peu particulier en Alsace, concernant cette notion d'association. Nous sommes une des régions qui comptent le plus d'associations à travers le pays. Prenons cela comme un moteur, un stimulant, pour approfondir la notion, que nous partageons totalement, sur la reconnaissance de la vie associative et notamment des bénévoles qui font vivre les associations, qui remplissent souvent des missions de service public. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Éric. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Danielle a la parole.

Mme DILIGENT – Je souhaite poser une question très pratique. Nous avons voté aujourd'hui pour l'ensemble de la Collectivité. Demain, comment ferons-nous ? J'ai des tonnes de bénévoles. À qui je m'adresse à partir de demain pour proposer des bénévoles ?

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit d'une très bonne question. Rémy va s'empresse d'y répondre.

M. WITH – Nous n'allons pas donner la notice explicative en séance. Il s'agit de s'adresser aux services concernés, soit le Cabinet haut-rhinois, soit le service des associations haut-rhinoises qui était à l'origine du portage de cette démarche. Il n'y a pas de souci. C'est simple. Chaque élu cantonal propose des noms et fournit un état de services des personnes concernées. Ensuite, dans la promotion, une ou deux fois dans l'année, au rythme que fixera la Collectivité européenne d'Alsace, nous validerons la personne en question pour lui permettre d'obtenir cette médaille. Mais je pense que nous vous donnerons la feuille de route.

M. LE PRÉSIDENT – Pascale souhaitait réagir.

Mme JURDANT-PFEIFFER – Pour répondre à Danielle, je précise que c'est dans notre Commission, en particulier dans le volet excellence éducative, que ces propositions pourront être faites. Je rappelle que c'est en Commission permanente que nous établirons toutes les modalités plus techniques. Je crois que nous avons tous dans cet hémicycle nos bénévoles sous le coude, qui méritent d'entrer dans ce cadre-là.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne suis pas sûr que cela soit le meilleur moment. Nous entrons dans un contexte de contrôle assidu du rôle et de l'action de l'élu. Cela se fera donc plutôt après juin 2021. Nous avons tous cette volonté de traduire, à travers cet axe, notre reconnaissance aux bénévoles, comme l'ont dit Rémy et Éric. Concernant le statut du bénévolat, je me souviens que nous en parlions déjà lorsque j'étais jeune attaché parlementaire. Ce sujet reste donc d'actualité. Nous pouvons être force de propositions à travers la Commission gérée par Pascale. Je sais qu'Émilie HELDERLÉ, qui ne peut pas être présente aujourd'hui pour des raisons professionnelles, est aussi très investie sur le sujet. Dans le Bas-Rhin, le CODEVA – je regarde Catherine GRAEF-ECKERT – fonctionne aussi

pour être à l'écoute des associations. Nous pourrions aussi élargir cela à l'échelle alsacienne.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-3-2-2 - Rapport budgétaire 2021 Politique de la solidarité

Mme JURDANT-PFEIFFER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons à présent au gros morceau de notre Budget, à savoir la politique de solidarité. Je donne la parole à Pascale JURDANT-PFEIFFER, en lien avec les vice-présidents délégués, pour la présentation des rapports.

Mme JURDANT-PFEIFFER – Merci, Monsieur le Président. Comme vous l'avez dit, il s'agit du gros morceau. Nous ferons cette présentation à plusieurs voix, puisque plusieurs vice-présidents délégués sont déjà fortement engagés sur un certain nombre de thématiques. Je ferai une introduction. Je parlerai ensuite de l'aide sociale à l'enfance et de la PNI. Puis, si vous le voulez bien, Monsieur le Président, nous pourrions donner la parole à Alain COUCHOT qui évoquera l'autonomie, puis à Pascale SCHMIDIGER, puisque nos deux commissions sont en étroite interpénétration concernant la solidarité, qui évoquera comme convenu les questions d'insertion.

Le rapport solidarité regroupe six politiques : l'action sociale de proximité ; l'aide sociale à l'enfance ; l'autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap) ; l'insertion, le logement et l'emploi ; la protection maternelle et infantile ; la santé publique, pour un budget de près de 1,040 milliard d'euros à l'échelle de notre Collectivité. Il s'agit effectivement du gros morceau de toutes nos compétences. Le Budget 2021 de la solidarité s'établit comme suit : 1 025 986 000 euros en dépenses de fonctionnement, 13 830 215 euros en dépenses d'investissement et 254 263 677 euros en recettes de fonctionnement.

Cheffe de file des solidarités, la Collectivité s'inscrit dans la continuité des politiques de menées sur les deux territoires, avec le souci permanent d'adapter nos interventions aux spécificités territoriales (nous avons longuement parlé de la territorialisation avant) et d'ajuster les modes d'action, afin d'amortir au mieux les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire de la Covid-19.

Notre Collectivité aura à cœur de répondre aux enjeux suivants : la crise sanitaire, avec sur le plan du fonctionnement et de l'investissement un effort en faveur des EHPAD (Alain CHOUCHOT l'évoquera tout à l'heure) ; la crise économique ; la convergence des politiques (nous avons eu tout à l'heure le bel exemple de la médaille du bénévolat) ; les défis que représente la protection de l'enfance.

Avec votre permission, je vais évoquer le volet de l'aide sociale à l'enfance, volet prégnant actuellement. Le Budget primitif est en augmentation de 9,1 millions d'euros et a pour ambition de répondre à trois enjeux. Il s'agit d'abord d'acter des convergences décidées déjà fin 2019 (cela fait un moment que nous travaillons tous ensemble) dans le cadre de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, avec un effort de 800 000 euros consacrés à l'amélioration des conditions d'emploi et de rémunération des assistants familiaux (ASFA) et la création d'un accueil d'urgence sur le territoire haut-rhinois. Un autre enjeu consiste à continuer à améliorer les conditions d'accueil des enfants confiés, qui ont progressé de plus de 4 % dans le Bas-Rhin et près de 4 % dans le Haut-Rhin (hors mineurs non accompagnés). Il s'agira par exemple de créer de nouvelles places d'accueil à la pouponnière du foyer départemental ou de proposer des réponses adaptées pour l'accueil d'enfants au profil complexe, c'est-à-dire souvent des enfants porteurs de handicaps.

Par ailleurs, l'élément essentiel de la politique alsacienne de protection de l'enfance est qu'elle est soutenue par la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE), mise en place par Adrien TAQUET dès 2020 pour le territoire haut-rhinois et dès 2021 pour toute la Collectivité européenne d'Alsace. Cette contractualisation, couplée à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP), constitue pour notre Collectivité un important levier d'action dans le champ de la protection de l'enfance. Nous voyons là combien sont imbriqués le travail de la Commission de Pascale SCHMIDIGER et celui de ma Commission (lutte contre la pauvreté et aide sociale à l'enfance). Concernant la SNPPE, 1,7 millions d'euros de crédits sont d'ores et déjà inscrits en 2021 pour le territoire haut-rhinois, et nous attendons les montants pour l'ensemble de la Collectivité européenne d'Alsace.

Très concrètement, ces contractualisations nous permettent, en matière de protection de l'enfance, de renforcer nos interventions en matière de prévention à destination des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans. Cela nous a permis de créer 10 postes supplémentaires en PMI (il s'agit de ce volet de prévention, tellement important pour la protection de l'enfance et la lutte contre la précarité), de mieux accompagner les jeunes vers la majorité (sujet toujours en chantier, sur lequel nous sommes aussi fortement engagés) et de mieux accueillir les jeunes placés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et qui portent un handicap.

Sur le volet PMI (protection maternelle et infantile), notre budget est stable et s'élève à 4,2 millions d'euros. Les stratégies nationales constituent là aussi de vrais leviers.

Monsieur le Président, si vous le voulez bien, notre collègue Alain COUCHOT pourra s'exprimer sur le Budget relatif à l'autonomie.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose que les vice-présidents s'expriment tour à tour. La parole sera ensuite aux différents élus souhaitant intervenir à propos des différentes missions de solidarité. Alain, tu as la parole.

M. COUCHOT – Merci, Monsieur le Président. La crise sanitaire, qui a démarré en mars 2020 aura mobilisé – et continue de mobiliser – tous les professionnels du terrain qui travaillent auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, à domicile comme en établissement, sans oublier leurs proches aidants. Cette crise rappelle à tous a haute responsabilité que porte la Collectivité européenne d'Alsace en matière de protection de ces deux populations, particulièrement exposées aux risques.

Le Budget primitif 2021, en progression de 11 millions d'euros en fonctionnement et en investissement, comporte à cet égard deux marqueurs forts. Il tire les enseignements de la crise sanitaire en renforçant nos actions en direction des EHPAD, avec une revalorisation conséquente du forfait dépendance. La valeur du point à 7,22 euros est supérieure au seuil national. Il renforce également notre politique d'aide à l'investissement. Il réalise ensuite un premier grand pas de convergence de nos prestations, en allant dans le sens d'une nette amélioration des aides : suppression du recours à l'obligation alimentaire des petits enfants pour les nouvelles demandes des ex-Bas-rhinois, et pour les personnes en situation de handicap, diminution du reste à charge quand ils font appel à un service d'aide à domicile pour les ex-Haut-rhinois. Par ailleurs, il poursuit de manière active et dynamique sa politique de prévention, d'aide aux aidants et d'innovation pour relever le double défi du vieillissement démographique et l'aspiration des personnes en situation de handicap à une vie plus inclusive.

En ces temps difficiles, nous savons combien notre intervention toujours conséquente dans le domaine de l'autonomie est attendu par l'ensemble de la population et des établissements concernés, et combien elle donne du sens à l'existence même de notre Collectivité. Permettre à nos aînés, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, d'être le plus autonome possible, le plus longtemps possible, est bien l'ambition de la Collectivité

européenne d'Alsace, en tenant compte à la fois du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques, mais aussi et surtout des attentes et aspirations des personnes et de leurs proches. L'enjeu essentiel aujourd'hui est d'adapter l'offre d'accompagnement proposée et d'organiser des réponses dans une logique de proximité et de parcours pour améliorer la qualité du service rendu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Alain. Pascale a la parole.

Mme SCHMIDIGER – Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre. Ce Budget exprime et traduit très concrètement l'une des priorités absolues de nos missions en faveur des solidarités générationnelles et territoriales. Concernant nos engagements en faveur de l'insertion vers l'emploi, le logement et l'action sociale de proximité, nous restons solidement ancrés dans les territoires pour y activer tous les leviers possibles. Grâce à des dispositifs de proximité, que nous avons su adapter au plus près des besoins et attentes de nos concitoyens, notre Collectivité va continuer à mettre en œuvre des actions qui ont fait leur preuve et qui contribuent largement à la lutte contre l'exclusion. Il s'agira de consolider ce qui fonctionne, sans pour autant négliger l'exploration de nouvelles pratiques. L'innovation continuera de nous guider pour gagner en efficience.

Sur le volet de l'insertion, de l'emploi et du logement, le Budget primitif s'élève à 318 millions d'euros, en augmentation de plus de 37 millions d'euros (13,2 %). Il a pour ambition de faire face à la crise sociale issue de la crise sanitaire, et à l'augmentation de la pauvreté et du nombre d'allocataires du RSA, qui ont augmenté de plus de 11 % sur les neuf premiers mois de l'année. Aussi, l'allocation du RSA est proposée à 285 millions d'euros, en hausse de 15,2 % à ce stade par rapport au Budget primitif 2020, soit plus de 38 millions d'euros. En fonction de l'évolution de la crise économique et sociale, des besoins de crédits supplémentaires pourraient émerger en 2021. Dans ce contexte, pour renforcer l'insertion vers l'emploi des allocataires du RSA, un effort supplémentaire de 2,5 millions d'euros est proposé. Nous nous donnons les moyens supplémentaires et nécessaires pour faire face à la montée en puissance de ces nouvelles situations.

Aujourd'hui, il s'agit de renforcer notre stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté déjà déployée sur les deux départements. Nous avons l'ambition de renforcer notre accompagnement en faveur des populations les plus fragiles, pour que chacun puisse trouver ou retrouver sa dignité dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. La jeunesse, particulièrement touchée par la crise sanitaire, fera l'objet d'une attention toute particulière pour lui permettre de rebondir.

À travers l'ensemble de ses compétences, la Collectivité européenne d'Alsace restera un moteur pour favoriser l'emploi de son public. En complément de cette politique d'insertion vers l'activité, l'accès et le maintien dans les logements des plus fragiles seront également un axe d'intervention majeur pour faciliter l'insertion sociale et le retour à l'autonomie.

Concernant le fonds de solidarité logement (FSL), il s'agira de travailler à la convergence des règlements intérieurs et accompagner les publics en favorisant l'accès et le maintien dans les logements des plus fragiles pour faciliter l'insertion sociale et le retour à l'autonomie. Par ailleurs – élément essentiel –, la politique alsacienne de l'insertion et de l'emploi est soutenue par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ce sont 3,3 millions de crédits d'ores et déjà inscrits en 2021. Ces financements avec l'État permettront plus particulièrement de poursuivre le développement du service public de l'insertion et de l'emploi, initié en 2020, sur le territoire Nord Alsace.

Sur le volet de l'action sociale de proximité, l'année 2021 sera consacrée à la création d'une allocation unique simplifiée et réactive pour les personnes en situation de vulnérabilité. La Collectivité européenne d'Alsace se positionne clairement comme la Collectivité qui entend lutter efficacement contre l'exclusion, tout en favorisant l'accès à l'autonomie.

Pour conclure, ce Budget colle à nos valeurs. Il est taillé dans l'humain pour protéger et accompagner nos concitoyens avec tout le respect et la bienveillance qu'il mérite.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, Pascale. Étienne a la parole.

M. BURGER – Merci, Monsieur le Président. Sur le volet de la santé publique, la Collectivité européenne d'Alsace est un acteur incontournable à travers son action sur les conditions de vie des Alsaciens, ses compétences sanitaires et médico-sociales propres à la santé de l'enfant, de la famille, l'autonomie, le handicap, ses compétences déléguées comme la lutte contre la tuberculose, son engagement volontariste dans la gestion de la crise sanitaire, la lutte contre les inégalités sociales et de santé, ou encore le développement de l'accès aux soins de proximité.

Pour 2021, nous prévoyons deux chantiers importants dans ce domaine. Il s'agit de définir le volet sanitaire du schéma de coopération transfrontalière et de poursuivre l'engagement de notre Collectivité européenne d'Alsace dans la gestion de la crise sanitaire actuelle, et notamment dans la campagne de vaccination contre la Covid-19. Le Budget de la santé publique se résume à une portion un peu plus congrue par rapport au Budget total de plus de 1 milliard d'euros, à hauteur de 886 000 euros en fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Étienne. Si nous y ajoutons le Budget des établissements médico-sociaux, le Budget de la protection maternelle et infantile, le Budget consacré au STIS, qui sont tous des missions de santé publique, il s'agit de plusieurs centaines de millions d'euros.

M. BURGER – Mais le vote se limite à cela aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – Bien sûr. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Nicole a la parole.

Mme THOMAS – Je voudrais simplement dire quelques mots à propos des personnes en situation de handicap. Il fut un temps, il y a trente ou quarante ans, où il s'agissait essentiellement d'occuper ces personnes tout en les protégeant, mais sans penser à leur épanouissement ni à une formation. Fort heureusement, le regard de la société et les lois ont changé. Nous, en tant que Collectivité d'Alsace, avons actuellement une mission envers ces personnes en situation de handicap. Avec notre Budget, nous nous donnons les moyens d'être la Collectivité aux côtés des établissements médico-sociaux, afin que toute personne en situation de handicap, jeune ou plus âgée, soit accompagnée dans un parcours de vie, qu'elle puisse accéder à une formation professionnelle pour les plus jeunes, et de permettre à tous de s'épanouir dans notre société. Avec la signature des CPOM, nous sommes tout à fait dans cet état d'esprit. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicole. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Mathieu CAHN a la parole.

M. CAHN – Monsieur le Président, mes chers collègues, cela ne va pas vous surprendre : je vais parler de jeunesse. Je vous vois sourire, Monsieur le Président. En effet, la crise est révélatrice de beaucoup de choses. Elle est révélatrice des dysfonctionnements de l'État, de l'hypersensibilité de notre société à l'idée du risque, des limites de la gestion comptable de notre système de soin. Mais elle est aussi aujourd'hui révélatrice de l'état alarmant de notre jeunesse.

Cette jeunesse a payé un lourd tribut. La fermeture des écoles, des collèges, des lycées et des universités a été vécue comme une épreuve, et pour beaucoup comme une année perdue. Les jeunes étaient hier comme nous, confinés, mais à un âge où il est peut-être plus douloureux de l'être. Les voilà aujourd'hui, comme nous, bridés dans leur liberté, à

un âge où il est également douloureux de l'être. Vous l'avez d'ailleurs évoqué, Monsieur le Président, dans vos propos introductifs. Convenons que la plupart d'entre nous avons déjà plusieurs décennies de vie sociale derrière nous. Le manque est désagréable, mais il n'agit pas sur notre devenir ou sur notre avenir. Lorsqu'en revanche vous appartenez à cette tranche d'âge qui va de la fin de l'adolescence au début de l'insertion professionnelle, la situation est bien plus douloureuse. C'est sans doute la période de la vie où l'autre est le plus important. Il ne s'agit pas des mères, des pères ou des membres de la famille, mais d'autrui, rencontré par hasard, qui ouvre des mondes différents, qui apporte de la nouveauté.

Il n'est donc pas étonnant que de plus en plus de jeunes s'expriment aujourd'hui pour parler de jeunesse volée. C'est pourquoi ils méritent de notre part beaucoup d'attention et d'égard, car avant même que cette crise ne surgisse, nous leur devons déjà beaucoup. Parce que c'est un vrai parcours du combattant que notre société leur inflige avant leur entrée dans la vie adulte, en leur imposant cinq à dix ans de stages, petits boulots, contrats courts et précaires, avant d'accéder à un emploi durable.

Bien avant la crise, les statistiques démontraient que le taux de pauvreté chez les 18-29 ans était quatre fois supérieur à celui des plus de 60 ans. En vingt ans, la pauvreté a augmenté de 50 % dans cette tranche d'âge. Ce n'est donc pas sans poser la question majeure de la solidarité de la nation à leur égard.

Depuis des décennies – comme nous l'avons évoqué récemment, à l'occasion du décès du Président Giscard d'Estaing – la majorité est fixée à 18 ans. À cet âge, les jeunes peuvent voter, être salariés. Ils doivent payer des cotisations, des impôts le cas échéant. Mais ils se voient toujours refuser l'accès essentiel à un volet de la solidarité nationale. Je veux bien entendu parler du RSA. Je vous avoue un certain agacement, face à la petite musique qui laisserait entendre qu'il y aurait d'un côté les vertueux, ceux qui croient au travail des jeunes, et de l'autre ceux qui sombrent dans le laxisme et la facilité en proposant une allocation sociale de moins de 500 euros par mois. Je crois qu'aujourd'hui cela est nécessaire. C'est un geste que nous devons adresser. Quant au coût, j'ai vu que cela faisait débat (4 milliards, 5 milliards). Mais, chers collègues, dans le cadre du ruissellement de la dette ou du « quoi qu'il en coûte » que nous connaissons aujourd'hui, cela ne devrait pas poser de difficultés insurmontables si les uns et les autres mettent en accord leurs propos et leurs actes.

Je crois qu'aujourd'hui le revenu de solidarité active doit être, sans attendre ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans. Il est un filet de sécurité salubre dans cette période. Ne nous faisons pas les uns aux autres de mauvais procès ou de mauvaises polémiques. Personne ne souhaite qu'il constitue un horizon pour les jeunes. Personne ne pense que c'est *la* solution. Mais face à l'urgence, c'est une solution, et c'est surtout une réponse qui peut être mise en œuvre de manière rapide et simple.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous renouvelons une nouvelle fois notre proposition, que cette nouvelle Collectivité, qui se veut innovante, expérimentale, au service des Alsaciens et des Alsaciennes, en direction de la jeunesse, la Collectivité de la proximité et de l'innovation, porte fortement cette volonté d'expérimentation, ce qui n'est en aucun cas exclusif de tout ce que nous pourrions faire par ailleurs et de tout ce que vous avez – je le concède – déjà fait et avez l'intention de faire dans ce domaine. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Mathieu. Je répondrai plus tard. Pascale a la parole.

Mme JURDANT-PFEIFFER – Merci. Je souhaite dire un mot pour rebondir sur l'expression de notre collègue Nicole THOMAS, qui est aussi Vice-présidente déléguée dans la Commission qui s'occupe des solidarités. Tous les vice-présidents délégués, qui ont de fortes compétences, n'ont pas pu s'exprimer aujourd'hui. Je voudrais rendre hommage au travail de Karine PAGLIARULO et de Michèle ESCHLIMANN en ce qui concerne la thématique

du handicap et de l'autonomie, qui mènent les délicates missions de présidence de nos Comex, les commissions qui gèrent toutes les questions qui concernent l'autonomie et le handicap. Nous n'avons pas pu parler de tout aujourd'hui, mais nos deux présidentes de Comex sont sacrément dévouées et compétentes.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pascale. Cela demande une implication très forte et un lien privilégié avec les associations liées au handicap. C'était vraiment précieux. Je ne connais pas l'histoire dans le Haut-Rhin, mais dans le Bas-Rhin, en 2015, les relations étaient particulièrement tendues avec les associations de personnes en situation de handicap. Il existait une forme d'angoisse et de perte de confiance entre la Collectivité et les personnes en situation de handicap. Cette confiance a été reconstruite grâce au travail de Michèle notamment, et des collègues élus, et par leur engagement, leur présence et le lien qu'ils ont su retisser. J'en profite pour remercier Karine, même si je ne sais pas quelle était la situation en 2015 quand tu es arrivée. En tout cas, ce lien est particulièrement précieux.

Yves HEMEDINGER demandait la parole.

M. HEMEDINGER – Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre, mes chers collègues. Le sujet de la pauvreté est un vrai sujet, qui doit véritablement nous mobiliser au quotidien. Au-delà des postures politiques et du rôle des collectivités, nous devons tous être ensemble sur ce sujet. Aujourd'hui, il existe deux préoccupations majeures pour nos concitoyens. Il s'agit évidemment la préoccupation sanitaire face à la crise de la Covid. Mais il s'agit aussi de la préoccupation de la politique sociale que nous devons mener. Nous voyons bien l'explosion de la pauvreté, malheureusement. Nous le voyons au travers des chiffres du RSA, mais aussi dans toutes les couches de la population. Les jeunes sont bien sûr particulièrement touchés et exposés, mais pas uniquement.

Je voulais vraiment saluer les différents dispositifs qui sont annoncés aujourd'hui et qui font partie de la discussion que nous avons également sur le plan budgétaire. La Collectivité européenne d'Alsace a bien pris ces notions en considération. Ces deux sujets du sanitaire et de la pauvreté devraient nous amener à nous concentrer presque exclusivement là-dessus, sans nous disperser sur les autres sujets, car il s'agit vraiment du cœur du quotidien aujourd'hui, à court et moyen termes.

J'entends bien la proposition faite sur le RSA. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une bonne idée, ni pour la Collectivité, ni pour les jeunes eux-mêmes. Nous devons au contraire donner l'occasion aux jeunes de mettre le pied à l'étrier et de trouver des solutions. Nous devons être là pour les y aider, plutôt que de les placer systématiquement dans une situation d'assistantat et d'aide sociale.

Avec des collègues à l'Assemblée, dont Philippe MEYER, nous avons réfléchi ces dernières semaines sur un plan pauvreté et nous avons fait un certain nombre de propositions. Plutôt que d'élargir le RSA comme vous l'exprimez aujourd'hui, nous avons proposé de créer 300 000 jobs pour la nation sur un an, puisque nous sommes dans une situation d'urgence aujourd'hui, à destination des collectivités et des associations, pour un coût de 1,8 milliards d'euros, qui pourraient parfaitement être financés par le plan de relance actuellement mis en œuvre. Cela permettrait aux jeunes d'acquérir une expérience, d'avoir un rôle dans la société, de travailler auprès d'associations, de collectivités ou d'administrations, sans être simplement livrés à eux-mêmes. D'autres propositions ont été faites, car nous voyons qu'aujourd'hui un certain nombre de jeunes étudiants, entre autres, ont des difficultés pour bien manger, de manière équilibrée. Il existe des dispositifs, sans doute à renforcer, notamment par le biais de tickets restaurant à 1 euro pour les jeunes en alternance par exemple.

Je crois surtout que nous ne devons pas donner le signal de laisser les jeunes livrés à eux-mêmes et uniquement dans l'assistantat. Nous devons leur donner l'occasion d'avoir accès à la vie sociale par le biais du travail. C'est vers ce type d'action qu'il convient d'aller, en

collaboration avec les collectivités. C'est ce que fait la Collectivité européenne d'Alsace et ce que nous devons approfondir, plutôt que de nous livrer à un élargissement du RSA qui ne résoudra pas les problèmes, ni à court terme, ni à moyen terme. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Yves. Éric STRAUMANN a la parole.

M. STRAUMANN – Merci, Monsieur le Président. Je rappelle que Michel ROCARD, lorsqu'il a mis en place le RMI, était contre son attribution aux jeunes. Nous n'allons pas revenir sur ses raisons. Les raisons qui existaient en 1990 existent toujours aujourd'hui. En revanche, nous devons effectivement reconnaître qu'il existe des difficultés pour les jeunes. J'ai pris une initiative localement, à l'échelle de ma commune. Je suis favorable à l'aide pour les jeunes, mais pas sans contrepartie. Nous ne devons pas donner l'impression à ces jeunes qu'ils peuvent encaisser de l'argent sans faire le moindre effort. Il existe des bourses pour les études. Mais pour le reste, vous connaissez ma théorie sur le sujet et le Conseil d'État m'avait donné raison : pas de RSA sans contrepartie. C'est pour cette raison que j'ai ouvert 200 emplois à la Ville de Colmar pour les jeunes cet été. Ils travaillent en contrepartie. Pour obtenir cet argent, ils vont rendre service aux collectivités, qui en ont bien besoin. Nous avons beaucoup de travail à faire, chacun à notre échelle. Pas de RSA sans contrepartie, en particulier pour les jeunes. Cela serait un très mauvais service à leur rendre et un très mauvais signal pour la jeunesse.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Éric. Chantal JEANPERT a la parole.

Mme JEANPERT – Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais aller tout à fait dans le sens de ce que disait Yves HEMEDINGER. Nous ne pouvons pas penser le RSA jeunes de manière aussi simple. Introduire la jeunesse dans le dispositif existant ne serait pas forcément une bonne chose. Mais un autre point est important. Il existe des réseaux qui prennent en charge les jeunes, et qui ont des dispositifs aidés financièrement. Il est nécessaire de soutenir ces réseaux qui prennent les jeunes en charge. Je pense plus particulièrement au réseau des missions locales. Je sais que nous avons sur le territoire Nord Alsace, dans le service public à l'insertion, un dispositif permettant de travailler cette question avec les jeunes. Cela est en réflexion sur le territoire Sud Alsace.

En tous les cas, avant de penser à un nouveau dispositif, j'invite notamment les responsables que nous sommes à diriger les jeunes vers le réseau des missions locales. Contrairement à ce que vous pouvez imaginer, nous n'avons pas une déferlante de primo-accueillis. Bien au contraire, nous sommes très surpris, parce que les jeunes ne rejoignent pas le réseau. Or nous avons des moyens, à retravailler voire à requalifier. Nous sommes en train de travailler sur cette question avec Madame la Ministre. Il est d'abord nécessaire de diriger les jeunes vers ce qui existe. Je vous invite donc, les uns et les autres, à demander aux jeunes de vos communes et autour de vous de rejoindre le réseau des missions locales, afin que nous puissions étudier leur situation et leur venir en aide si cela se révèle nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Chantal. Je rappelle que Chantal est Présidente des missions locales de la Région. Elle a donc une légitimité pour évoquer ces questions. Éric ELKOUBY a la parole.

M. ELKOUBY – Merci beaucoup, Monsieur le Président. Chers collègues. Depuis 2015, et de manière régulière, nous parlons et délibérons sur le cadre de la pauvreté. Monsieur le Président, dans le Bas-Rhin, vous avez tiré à plusieurs reprises la sonnette d'alarme.

La crise sanitaire a mis en exergue encore un peu plus les difficultés de notre société, notamment en termes de pauvreté. Faut-il rappeler les appels de la Fondation Abbé Pierre ? Faut-il rappeler les différents appels des associations étudiantes, de personnes âgées ou de mal-logés, qui soulignent régulièrement la difficulté et l'augmentation de la pauvreté dans notre pays ? La crise sanitaire a mis le point, peut-être encore un peu plus,

sur les jeunes, notamment sur les 963 000 personnes de 16 à 25 ans n'ayant ni étude, ni emploi, ni formation recensées en France, et dont beaucoup s'adressent déjà au réseau des missions locales, mais sans perspective d'avenir.

Dernièrement, le Collège français des sociologues a indiqué que le soupçon récurrent d'assistanat des jeunes repose sur des préjugés démentis par toutes les études, parce que la situation aujourd'hui est dramatique. Personne ici n'a le monopole du cœur. Personne ici ne peut essayer de repositionner les différentes analyses sur une période passée. Je ne peux que vous féliciter, Monsieur Éric STRAUMANN, de rappeler Michel ROCARD. Mais nous ne sommes plus en 1990 et les choses ont évolué. Michel ROCARD lui-même écrivait à la fin de sa vie, dans un excellent ouvrage réalisé avec Alain JUPPÉ, que vous connaissez je crois, que la pauvreté touche d'autant plus les Français aujourd'hui qu'elle s'acquière très jeune, dès 16 ou 17 ans. Certains jeunes de ces âges ont déjà des enfants et ont la possibilité de toucher quelques allocations à travers les dispositifs existants, qui sont en réalité un millefeuille peut efficace.

Cela peut peut-être venir des départements : nous devrions tout remettre sur la table et profiter de ce que nous vivons à travers la crise sanitaire pour essayer d'apaiser les choses, d'arrêter de parler d'assistanat et de parler plutôt d'encouragement et d'aide. Le RSA jeunes n'a pas besoin d'être permanent. Bien sûr, le gouvernement veut élargir davantage la garantie jeune. C'est sans doute un des premiers pas à souligner, mais il n'est pas suffisant. En tant que Département, en tant que Collectivité de la solidarité, nous devons apporter notre expertise et notre point de vue. Je voulais ajouter cela, en complément de l'intervention de mon collègue Mathieu CAHN et après ce que j'ai entendu ici ou là. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Éric. La parole est à Marie-France VALLAT.

Mme VALLAT – Merci, Monsieur le Président. Sans esprit polémique, il serait intéressant de voir comment nous pourrions améliorer le sort des jeunes. Il s'agit d'un objectif commun, que nous partageons tous.

Je voulais intervenir pour rappeler que, dans le domaine de la solidarité, le PIG expérimental de la transition écologique dans le cadre du post-Fessenheim est un dispositif intéressant pour les personnes en précarité énergétique. Nous devons peut-être le mentionner. En tant que déléguée aux énergies renouvelables, il me paraît important de rappeler que de nombreuses personnes sont en difficulté à cause de cette précarité énergétique. Ce PIG vise à permettre aux personnes d'améliorer les performances énergétiques de leur logement. C'est par la massification des rénovations énergétiques, la structuration de la filière, les circuits courts pour les artisans, les matériaux, les besoins en formation et la structuration des réseaux de professionnels que nous pourrions y arriver, en augmentant également la lisibilité et la communication sur les dispositifs, qui sont également à améliorer. L'extension des résultats de ce PIG à l'ensemble du territoire est un véritable défi. Mais cela est important. Il convient de rappeler que la sobriété énergétique est une exigence incontournable pour atteindre notre objectif d'alimentation en énergie renouvelable et de neutralité carbone en 2050. C'est finalement très proche. Il s'agit également d'une façon d'aider les personnes et les familles en précarité de manière globale. Je souhaite vraiment que ce PIG expérimental, que nous avons commencé à mettre en place en 2020 dans le Conseil départemental du Haut-Rhin, puisse faire des émules et permettre d'avancer dans ce domaine. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Marie-France. La parole est à Madame la Ministre.

Mme KLINKERT – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Le débat sur le RSA va avoir lieu ce jeudi à l'Assemblée nationale. Bien sûr, ici comme dans tous les départements, le rôle de l'insertion est important. Pour ma part, j'estime que l'activité et le travail doivent être notre fil rouge, y compris en temps de crise. Il s'agit en tout cas du sens de l'action

gouvernementale.

J'estime que toutes nos politiques sociales, de solidarité, doivent être tournées vers l'emploi et, pour cela, fonctionner sur deux jambes. La première est le soutien financier ; l'autre est l'accompagnement vers l'activité ou vers l'emploi. Chacun de ces deux piliers a besoin de l'autre pour pouvoir fonctionner.

Mon ambition pour la jeunesse, qui est je crois largement partagée au sein de cette enceinte, est de ne pas l'enfermer dans un minima social, mais de la soutenir, dans une période où tous les horizons doivent pouvoir lui être ouverts, malgré la crise. Les jeunes de 18 à 25 ans sont une génération qui se bat et qui souhaite prendre toute sa part dans la vie de la société, trouver un emploi, avoir des rêves et un espoir en l'avenir.

Je voudrais simplement rappeler qu'avec le plan « un jeune, une solution », plus de 1,2 million de jeunes ont trouvé un emploi entre fin août et décembre, soit presque autant qu'en fin 2019, et plus de 500 000 contrats d'apprentissage ont été signés – chiffre record, le dernier étant celui de 2019, avec 350 000 contrats.

Pour ma part, au RSA jeunes, je préfère le modèle de la garantie jeunes, qui a fait ses preuves et dont les critères devraient encore pouvoir être élargis. La garantie jeunes est d'abord un accompagnement doublé par un soutien financier. Il s'agit d'un modèle combatif, qui dit toute l'ambition d'aider les jeunes à aller vers l'emploi. Il ne s'agit surtout pas, dans les temps difficiles que nous connaissons, de baisser les bras. Au contraire, nous devons renforcer l'accompagnement – et je sais qu'il s'agit de notre volonté, à la Collectivité européenne d'Alsace. C'est pourquoi, au niveau national, 200 000 garanties jeunes seront disponibles pour l'année 2021.

Chers collègues, à l'universalité, je préfère la personnalisation, parce que chaque jeune est différent. À un moment où les jeunes dressent des plans pour leur futur et se construisent, nous devons leur apporter la solution qui leur convient. Nous le faisons très bien, en particulier avec les missions locales. Le RSA jeunes ne permet pas une telle personnalisation. Cela n'est pas son objectif. L'ouverture du RSA aux jeunes conduit en plus à un versement direct par la CAF au niveau national, et ce ne sont plus les départements qui sont le pivot du RSA. Avec un RSA ouvert aux jeunes, l'obligation d'accompagnement disparaît, ce qui nie aussi le travail des départements, puisque cet accompagnement devient tout simplement accessoire. Cela revient donc à retirer aux départements une compétence essentielle, sans d'ailleurs les avoir concertés, et dès lors à mettre en péril leur avenir en tant que collectivités territoriales.

Je dirai un dernier mot, Monsieur le Président, chers collègues, pour me réjouir aussi de constater que le service public de l'insertion et de l'emploi est étendu à l'ensemble de la Collectivité européenne d'Alsace. Ce service public va permettre d'éviter le parcours du combattant aux personnes qui sont aujourd'hui en fragilité et éloignées de l'emploi, avec pour objectif de ne laisser personne sur le bord du chemin.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Brigitte de cette expression forte. La parole est à Fatima.

Mme JENN – Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste rebondir sur ce que Madame la Ministre et Chantal viennent de dire. Je suis bien sûr d'accord pour renforcer la garantie jeunes et aller plus loin, car les missions locales ont parfois des problèmes pour toucher des jeunes qui ne viennent pas forcément dans toutes les structures de droit commun. Il s'agit donc de faire un travail avec les missions locales, de renforcer la garantie jeunes et de faire en sorte que les missions locales soient là où il y a des jeunes qui sont souvent déstructurés et perdus. Il s'agit aussi de travailler avec la prévention spécialisée. Un travail partenarial est nécessaire pour s'en sortir.

Je présidais la Commission solidarité. Je vous assure que, lorsque je disais que je m'occupais des personnes bénéficiaires du RSA, je constatais quelques préjugés. Nous devons essayer de faire en sorte que ces jeunes ne soient pas victimes de ces préjugés. Il convient d'aller dans le droit commun, et de le renforcer, comme le travail partenarial. La Collectivité européenne d'Alsace pourrait faire cela. Elle en a la légitimité. Nous devons peut-être aller dans ce sens.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Mathieu a la parole.

M. CAHN – Monsieur le Président, j'entends bien les éléments de ce débat, que je trouve intéressant. Je déplore toutefois qu'on le mène de manière un peu caricaturale. J'avais pourtant essayé de veiller dans mon introduction à ne pas l'être.

Concernant la notion d'assistanat, j'ai toujours appris que le « A » de RSA signifiait « active », pas « assistanat ». Pourquoi, lorsque l'on parle des 18-25, cela devient de l'assistanat ? Est-ce que c'est parce qu'on considère, comme je l'ai lu dans un grand quotidien local, que le RSA est finalement pour ceux qui sont en fin de course ? Je vous avoue que cela m'a fait tomber de ma chaise. Je croyais qu'il s'agissait d'un filet de sécurité, d'une manière de remettre le pied à l'étrier, d'accompagner celles et ceux qui étaient le plus en difficulté. En partant de cela, pourquoi considérer qu'à partir du moment où l'on a 18 ou 21 ans, on n'est pas concerné par ce qui est un effort de solidarité nationale ? Pourquoi envoyer ce message à une jeunesse en lui disant qu'elle est jeune, qu'on lui impose un parcours compliqué, qu'il existe des dispositifs de solidarité et des filets de sécurité mais qui ne sont pas pour elle parce qu'on veut qu'elle trouve un emploi ? Je ne connais pas de jeunes ne voulant pas trouver un emploi. Je ne connais pas de jeunes dont l'horizon, l'ambition et l'intention est de vivre avec 500 euros par mois. En revanche, je connais très peu de jeunes qui ont trouvé un travail en traversant la rue – vous voyez à quoi je veux faire allusion. Je crois que cela est un peu plus compliqué.

Je pense qu'un panel de solutions est nécessaire. J'ai dit que le RSA n'est pas l'horizon, la seule fin. On parle de la garantie jeunes. Cela est très bien. Il s'agit de François HOLLANDE et Patrick KANNER. De temps en temps, il faut rendre à César ce qui est à César, et à Hollande ce qui est à Hollande. Mais ce qui fonctionne avec la garantie jeunes est justement un accompagnement extrêmement renforcé, qui ne concerne que 100 000 jeunes. Nous allons le faire passer à 200 000 au mieux en 2023. Que faisons-nous des 800 000 autres qui sont aujourd'hui en difficulté ?

Parlons de la garantie jeunes. Il s'agit d'un dispositif formidable. Mais que proposons-nous à un jeune de 20 ans diplômé d'un BTS, qui va être accompagné pendant un an par la garantie jeunes, et qui au vu de la crise et du marché de l'emploi ne trouve pas d'emploi ? Il n'y a plus de garantie jeunes, il n'y a pas d'emploi, il n'y a plus rien à l'exception de la solidarité familiale, consistant à retourner vivre chez ses parents et y être dépendant. C'est aussi cela le message que l'on envoie à ces jeunes, en les ramenant sans arrêt à cette solidarité intergénérationnelle et en leur dénier finalement le droit qu'on leur a donné à 18 ans, celui d'être majeur, d'être libre et de pouvoir faire ses choix.

Je m'arrêterai là, car l'ensemble des termes du débat ont été posés. Il ne s'agit pas pour nous de dire que le RSA est la réponse à toutes les problématiques, que c'est le solde de tout compte, que c'est la manière idoine de répondre à ces enjeux. Il s'agit de dire aujourd'hui que c'est une réponse, notamment face à l'urgence de la crise. Bien entendu, comme je l'ai dit, cela n'exclut pas tout ce que nous pouvons faire par ailleurs pour aider et accompagner les jeunes. Monsieur STRAUMANN, si la Ville de Colmar crée des jobs pour les jeunes, je vous en félicite. Je crois que c'est une très bonne chose. Il s'agit d'ailleurs du rôle des collectivités locales, de permettre à des jeunes d'acquérir de l'expérience. Comme vous, je vous passer des jeunes dans nos permanences à qui l'on dit qu'ils n'ont pas d'expérience. À un moment donné, si nous voulons que les jeunes acquièrent de l'expérience, nous devons leur permettre de le faire et d'avoir simplement accès aux

mêmes droits que les autres, nos usagers, nos administrés, nos concitoyens.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Mathieu. Éric a la parole.

M. STRAUMANN – Pardonnez-moi ma référence un peu ancienne à Michel ROCARD. Même votre grande vedette François HOLLANDE, votre grande référence morale, avait écarté l'idée lorsque le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT avait prévu un RSA jeunes. Cela date de 2012, mais c'est peut-être le Moyen Âge.

M. LE PRÉSIDENT – Madame JURDANT-PFEIFFER a la parole. Ensuite, je complèterai.

Mme JURDANT-PFEIFFER – Merci, Monsieur le Président. En complément de ce débat sur le RSA et l'assistantat, nous oublions d'évoquer le problème de la difficulté pour un certain nombre d'employeurs et de chefs d'entreprise de trouver du personnel. Nous avons un énorme problème pour recruter pour faire des toitures, de la menuiserie, du sanitaire, de la serrurerie, de l'étanchéité. J'ai vu cela lorsque j'étais Présidente de la commission d'appel d'offre, des entreprises qui peinaient à répondre à nos appels, parce qu'elles ne trouvaient pas de personnel. Que dire encore du secteur de l'aide à la personne, du besoin d'aides-soignantes ? Nous avons une véritable difficulté d'adéquation entre l'offre et la demande. Outre les garanties jeunes, les débats sur l'assistantat, nous avons un débat monumental sur la mentalité française et sur la formation. Je rejoins les propos de Madame la Ministre sur l'emploi, qui est le plus important. Où peuvent aller tous ces jeunes ? Ils doivent justement apprendre ces métiers liés à la serrurerie, à l'étanchéité. J'ai récemment rencontré dans une de mes permanences une mère très fière de son fils qui avait fait une formation de carrossier. Ce genre de métier manque de personnel. Je ne sais pas comment, avec l'Éducation nationale, nous pourrions travailler sur cela.

Mais nous avons déjà des débuts de pistes, Monsieur le Président. Nous avons lancé une action au collège de Villé pour la formation aux métiers du numérique, où il existe encore énormément de possibilités et qui est un vrai gisement d'emplois. Il s'agit de Schirmeck avec les métiers d'aide à la personne, encore un véritable gisement d'emplois qui répondrait à cette préoccupation des jeunes qui n'en trouvent pas. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pascale. Avant de passer au vote, je ferai quelques remarques consécutives à ce débat. D'abord, je voulais vous remercier, car je trouve que ce débat est de très bonne tenue. Il s'agit d'un vrai débat de fond, avec des visions différentes ou complémentaires, qui donne du sens au rôle que doit jouer la Collectivité européenne d'Alsace, à savoir se saisir des dossiers de société et essayer de trouver des solutions intelligentes pour accompagner des personnes en fragilité. Nous pourrions y passer beaucoup plus de temps, et nous reviendrons sur ce débat, puisque dans le cadre du plan d'accompagnement lié à la situation de la Covid et de rebond pour l'Alsace, le sujet de la jeunesse sera fortement évoqué. Je parle sous le contrôle de Fatima qui a déjà lancé beaucoup d'échanges avec le milieu étudiant, entre autres.

Ce qui nous rassemble, c'est que personne ne veut laisser notre jeunesse au bord du chemin et que nous avons la volonté de garantir un filet de sécurité pour l'ensemble des jeunes. Je mets dans ce filet de sécurité le fait de se nourrir, de se loger, de se chauffer, de se vêtir, de se cultiver, de se former. Il s'agit des fondamentaux de la vie. Nous devons nous assurer qu'ils soient garantis pour tous les jeunes. Il s'agit d'un socle que nous partageons tous ensemble. Nous avons collectivement envie d'une vie digne pour les jeunes générations. C'est ce premier objectif que nous devons poursuivre. Il s'agit du filet de sécurité que tu évoquais, Mathieu. Ce sont ces besoins qui doivent être garantis pour les jeunes.

Même si le débat ne fait que commencer, sur le RSA étendu ou non aux jeunes ou sur le revenu universel d'activité, nous devons être en capacité de verser une aide conjoncturelle aux jeunes s'ils se retrouvent en difficulté financière. Cela est fondamental. Je parle d'aide

conjoncturelle, contrairement au RSA qui concerne parfois des périodes longues. Aujourd'hui, plus de 40 % des bénéficiaires du RSA le sont depuis plus de deux à trois ans. Nous voyons donc là que l'objectif initial du RSA, c'est-à-dire l'intégration et l'insertion, n'est malheureusement pas atteint. Nous constatons aussi que le RSA reste souvent une allocation de pauvreté, alors que l'enjeu l'ambition que nous partageons est de sortir les personnes de la précarité, qu'elles soient jeunes ou non. Nous devons donc sans doute imaginer une aide conjoncturelle, parce que nous ne pourrions pas supporter que davantage de jeunes se retrouvent à la rue et viennent encore gonfler le nombre de sans domicile fixe auquel nous sommes confrontés au quotidien.

Pour vraiment apporter cette dignité attendue par les jeunes, l'accompagnement est un élément déterminant. Les perspectives d'emploi et d'activité, comme le soulignait Madame la Ministre, le fil rouge, doivent rester notre priorité. La garantie jeunes a plutôt fait ses preuves. Je ne suis pas toujours tendre avec le Président HOLLANDE, mais sur ce point-là, je reconnais la pertinence de l'outil, qui a du sens. Je pense qu'il est important de l'élargir. Il s'agit de faire feu de tout bois de tous les dispositifs d'insertion. Éric STRAUMANN évoquait la démarche qu'il engageait dans sa commune. Les jobs d'hiver que nous avons votés il y a quelques semaines vont également dans ce sens. Il s'agit de tout ce que nous pourrions faire pour donner des perspectives d'emploi et d'activité à notre jeunesse. Il s'agit de la capacité à continuer de poursuivre un cursus scolaire tout en ayant des activités à temps partiel à côté. Nous voyons bien des éléments déclencheurs de la difficulté des jeunes, qui ne peuvent plus exercer les métiers qui leur permettraient de vivre et de financer leurs études, dans la restauration et l'hôtellerie notamment. Les jeunes sont aujourd'hui privés de ces possibilités d'insertion. À travers le service public de l'insertion, nous avons cette volonté d'un accompagnement renforcé et d'une capacité à donner des perspectives d'emploi et d'activité aux jeunes générations. J'ai l'habitude de dire que nous ne pouvons pas nous priver d'une seule intelligence face aux enjeux de la société. Les besoins de la société sont tels qu'ils peuvent donner des perspectives à l'ensemble de la population et de la jeunesse. C'est cela que nous devons arriver à construire ensemble, à savoir des panels de solutions pour donner des perspectives à notre jeunesse.

Nous utilisons parfois des termes un peu différents, mais, chers collègues, au regard des enjeux et des impératifs pour soutenir notre jeunesse, nous aurons à travailler dans les prochains mois sur différentes propositions et solutions. Les expressions des uns et des autres, la connaissance de chacun d'entre vous, nous seront précieuses pour construire une réponse adaptée aux territoires alsaciens. Je compte sur vous pour alimenter les propositions qui sont aujourd'hui à l'étude, de sorte que, déjà dans le futur plan pour l'accompagnement et de rebond pour l'Alsace, nous puissions expérimenter des propositions complémentaires pour donner à notre jeunesse la possibilité de sortir par le haut de cette crise sanitaire, mais aussi psychologique et sociale générée par la Covid.

Voilà ce que je voulais vous dire en complément du débat, en me réjouissant de la qualité des expressions des uns et des autres. Je suis persuadé que nous saurons construire des solutions ad hoc pour l'Alsace. Madame la Ministre, nous serons aussi force de propositions pour le territoire national.

Je propose de voter ce Budget sur la solidarité, qui ne s'arrête pas à la situation de la jeunesse, même si je me réjouis que notre débat a été élargi. Du premier cri au dernier rôle, comme le dit un de mes collègues Président de Département, la Collectivité européenne d'Alsace aujourd'hui et les autres départements sont engagés au service de nos concitoyens pour faire en sorte que la solidarité ne soit pas un vain mot, mais qu'elle soit efficace sur notre territoire. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-3-2-3 - Politique des collèges, de l'éducation et de la jeunesse

M. MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous poursuivons. La transition est toute faite. La politique de la jeunesse ne s'arrête pas à une politique de lutte contre la pauvreté, mais s'inscrit dans une démarche beaucoup plus large, dès le plus jeune âge, avec notre action dans les collèges, dans une perspective d'excellence éducative. Je donne la parole à Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci. Le débat était passionnant et nous allons prolonger le sujet. La jeunesse, au-delà de la préoccupation de nos 18-25 ans, concerne toutes les générations, dans la situation que nous vivons. Merci pour les échanges intéressants, qui prouvent que cela est au cœur de nos préoccupations et de nos budgets, tout particulièrement en matière de collèges, d'éducation et de jeunesse.

Concernant les collèges, il s'agit avec près de 80 millions d'euros du deuxième Budget après les solidarités. Il s'agit aussi du Budget consacré aux ATC (145 millions d'euros), ou encore de l'aide sociale à l'enfance, qui concerne nos jeunes et les plus fragiles des plus fragiles. Cette aide sociale à l'enfance constitue une part importante du Budget des solidarités porté par Pascale.

J'en profite pour dire un mot d'actualité. J'ai rencontré cette semaine Adrien TAQUET, le collègue de Brigitte KLINKERT, en charge de l'aide sociale à l'enfance, au nom du groupe Les Républicains, pour porter le sujet de la refondation du soutien à ces jeunes (340 000 en France), qui sont particulièrement en souffrance. Je salue ce travail réalisé.

J'en viens à la Collectivité européenne d'Alsace, avec quelques chiffres – vous m'en excuserez, mais nous sommes en session budgétaire. Il s'agit de 147 collèges et de 25 collèges privés sous contrat que nous soutenons, de 21 réseaux d'éducation prioritaire, de de près de 178 000 collégiens. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des opérations d'investissement en cours – le rapport le fait très bien. Des constructions neuves sont en cours à Strasbourg, Mulhouse et Kembs, liées à l'évolution de la carte scolaire, qui est toujours de notre responsabilité. Il s'agit aussi d'opérations structurantes de rénovation, de mise en conformité et d'isolation pour faire des économies d'énergie. Il s'agit de 23 opérations en 2021, du nord au sud du département. Ces travaux s'étalent souvent sur deux, trois voire quatre exercices budgétaires, compte tenu des délais entre le moment où nous faisons le concours et le moment où le Président a le grand plaisir d'inaugurer les travaux dans nos établissements.

En 2021, comme 2020, il y aura quelques moyens consacrés au respect du protocole sanitaire. Nous n'avons pas lésiné pour être au rendez-vous des chefs d'établissement dans ce domaine.

Un point important pour nous, chers collègues, est le fait de porter une politique éducative ambitieuse pour les élèves et enseignants, à travers de nombreuses actions. Nous chercherons tout au long de 2021 à généraliser les bonnes pratiques qui existaient dans le nord et dans le sud à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace.

J'avais prévu de les évoquer toutes. Il s'agit des programmes d'études intégrées, des mini-entreprises, de l'accompagnement à la scolarité (le CLAS), de « Lire et Faire Lire », des filières métiers – nous en avons parlé avec le projet récent à Villé et nous continuerons à développer ce point important ; nous sommes vraiment dans du concret, au service de nos collégiens. Concernant les actions de prévention, il s'agit de la lutte contre la toxicomanie, de la formation des jeunes sapeurs-pompiers avec « Les gestes qui sauvent » au niveau des STIS. Concernant la lutte contre les discriminations, il s'agit du plan de lutte contre la haine et le racisme, qui est pour nous particulièrement important. Nous y consacrerons à nouveau cette année 30 millions d'euros. Dans le domaine de la jeunesse, il s'agit du recrutement de jeunes volontaires en service civique, que nous allons poursuivre avec une intervention dans les politiques de prévention dans nos collèges, du soutien à notre

partenaire historique Unis-Cités dans le Bas-Rhin, que nous allons développer, pour les missions de service civique, du soutien à la Fédération des MJC (100 000 euros), avec de nouvelles actions qui vont se développer dans le Haut-Rhin – ces partenariats, qui existent depuis de très longues années, seront renforcés dans le sud de la Collectivité européenne d'Alsace –, du soutien à l'AMSED et aux postes FONJEP dans le sud. Il s'agit par ailleurs du soutien aux centres socioculturels qui, en ces temps de crise, jouent un rôle important – il en existe un grand nombre. Nous allons aller progressivement vers de nouveaux soutiens dans le sud. Il existait une vraie différence entre le nord et le sud, puisque nous soutenons historiquement ces structures dans le Bas-Rhin depuis de longues années.

Nous continuerons nos investissements dans le numérique, pour que les outils soient les plus adéquats pour nos élèves. Nous continuons notre engagement d'harmonisation des soutiens de fonctionnement aux collèges, puisque nous souhaitons avoir un modèle commun Haut-Rhin et Bas-Rhin d'ici 2023. Nous poursuivons également nos échanges avec un certain nombre d'entre vous sur le travail autour de la restauration scolaire de qualité. J'avais interpellé le Premier ministre sur la loi EGalim de 2018, pour qu'elle puisse concrètement s'appliquer. Elle ne l'est pas assez à notre goût. Nos collégiens doivent ainsi pouvoir bénéficier de produits de qualité, de proximité et bios. Aujourd'hui les gestionnaires sont des agents de l'État, de l'Éducation nationale. Il est donc difficile de leur imposer nos priorités. Cela ne veut pas dire que nous nous décourageons. Certains incitent, mais pas suffisamment selon moi. Ce travail doit donc se poursuivre dans le cadre de ce groupe de travail mis en place il y a quelques semaines, avant la création de la Collectivité européenne d'Alsace.

J'aimerais donner deux ou trois chiffres. Si nous additionnons les deux budgets 2020, nous observons une progression de notre dotation pour la politique de l'éducation, des collèges et de la jeunesse de 2,94 %. Il s'agit de près de 90 millions d'euros : 37,74 millions d'euros pour le fonctionnement, 50,85 millions d'euros pour l'investissement. Notons aussi quelques recettes d'investissement, non négligeables, de plus de 11 millions d'euros, dans le cadre de projets liés à la rénovation urbaine, ce qui est toujours bon à prendre. La question des établissements les plus en difficulté n'est pas que la question des collectivités. L'État est également concerné. Je salue le lien que nous avons. Nous avons rencontré avec Pascale JURDANT la Rectrice tout récemment, pour que nous puissions continuer à travailler ensemble sur ces projets et bénéficier du soutien de l'État, pour que les collèges les plus en difficulté de la Collectivité européenne d'Alsace soient davantage soutenus autour de projets structurants permettant de donner des chances plus fortes à ceux pour qui la scolarité est peut-être plus difficile.

Il s'agissait, de manière sommaire, de la présentation de ce rapport conséquent au service de nos jeunes.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Philippe. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Éric ELKOUBY a la parole.

M. ELKOUBY – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. S'il est un Budget conséquent, il s'agit de celui des collèges. L'entretien et la gestion des collèges est une de nos missions essentielles et prioritaires, faut-il le rappeler. Nous soutenons cette politique, notamment parce qu'elle est volontariste à bien des égards. Nous pourrions citer les PEPS (projets éducatifs partagés et solidaires), la construction de nouveaux établissements, les économies d'énergie et les toits photovoltaïques qui vont être déposés sur un certain nombre d'établissements, ou l'attention toute particulière pour l'accueil des élèves dans les cantines ou grâce au numérique.

Cela dit, dans ce Budget subsistent des sujets qui ne sont pas forcément relayés ou pris en considération, alors même qu'ils sont à notre sens importants. Je pense que Suzanne KEMPF reviendra sur la tarification solidaire. Il s'agit d'un de nos chevaux de bataille, parce que nous sommes maintenant dans le bon format pour l'adapter au sein de notre

Collectivité européenne d'Alsace.

Il est aussi question de l'avenir des PEPS. Je le cite parce que ce sont des mécanismes qui permettent à des collèges en difficulté de pouvoir un petit peu sortir la tête de l'eau, et en tous les cas à des élèves de découvrir qu'à travers le collège, il existe d'autres sujets que l'éducation simplement. Lorsque j'ai posé cette question en Commission de l'excellence éducative et de l'accompagnement des familles, la réponse est restée un petit peu évasive. Est-ce que, sur le territoire haut-rhinois, nous aurons aussi cette étendue des PEPS, qui ont fait leur preuve, à Lingolsheim – je regarde ma collègue Catherine GRAEF-ECKERT – comme à Elsau (Strasbourg) ? Cela est en cours à Twinger (Strasbourg), même si les conditions de la crise sanitaire nous empêchent d'avancer comme nous l'aimerions. Les résultats sont aussi très positifs à Sarre-Union.

Un autre sujet qui nous interpelle et qui subsiste sans véritable réponse à travers ce Budget est l'articulation entre la Collectivité européenne d'Alsace et les cités éducatives. Celles-ci relèvent plus d'un effet d'annonce que d'une réalité. Nous n'allons pas revenir sur la cité éducative de Strasbourg, qui est en réalité une fausse bonne idée. Le mécanisme existe. De quelle manière notre Collectivité va s'y investir, avec quelles possibilités et selon quelles formes ?

Enfin, et cela rejoint un peu le débat que nous venons d'avoir, lors de la séance consacrée aux orientations budgétaires, mon collègue Mathieu CAHN avait soulevé cette proposition et vous aviez souligné son importance. Peut-être serait-il bon de créer un Conseil des jeunes collégiens, permettant d'aborder un certain nombre de sujets départementaux alsaciens qui permettront de nous faire avancer, et parfois de nous bousculer. Vous savez bien que l'idée même de la mise en place des conseils des jeunes, qui avait été initiée au niveau national par Alfred MULLER, l'ancien Maire de Schiltigheim, a permis un certain nombre d'avancées et d'évolutions. Dans d'autres départements français, il existe des conseils de jeunes collégiens. Pourquoi ne pas le faire au niveau de la Collectivité européenne d'Alsace, puisque nous sommes en train de construire les choses et de poser les jalons ? Allons-y, notamment puisque nous sommes assez volontaristes dans le domaine de la jeunesse.

Voilà résumés en quelques points, puisqu'il convient d'être court, les différents sujets que nous voulions aborder, en complément du Budget présenté, auquel nous sommes évidemment très attachés et que nous soutenons. Vous savez qu'il s'agit d'un des axes majeurs et matrices d'un département. Voir la carte d'identité de son action éducative permet de comprendre l'ensemble de son action. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Éric. Il s'agit de nombreux sujets, ce qui ne permettait pas d'être extrêmement court, cher Éric. Je donne la parole à Pierre.

M. VOGT – Merci, Monsieur le Président. J'interviens très rapidement en ce qui concerne l'immobilier des collèges, dont vous m'avez demandé de prendre la charge. Monsieur Philippe MEYER a déjà abordé beaucoup de choses. Je serai très succinct.

Dans le cadre de ce Budget, nous avons commencé à travailler sur l'ensemble des problématiques immobilières des collèges. Ce Budget s'inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel, très ambitieux, de rénovation, de construction et de maintenance de nos collèges, qui s'élève à près de 450 millions d'euros d'ici 2027. Il est important de le souligner. Il s'agit d'un effort considérable. Pour 2021, la Collectivité européenne d'Alsace va consacrer plus de 53 millions d'euros aux investissements pour les collèges. Une douzaine de collèges seront impactés par une restructuration globale (Saint-Amarin, Brumath, Mulhouse-Kennedy, Hœrdt, etc.). Une dizaine de collèges seront impactés par une restructuration partielle (Kaysersberg, Illkirch, Cernay, Reichshoffen). Six dossiers – cela est important – seront engagés pour la construction d'un collège nouveau (Strasbourg, Kembs, Villon, etc.).

Dans le but d'améliorer la qualité de vie dans tous nos collèges, parce qu'il ne s'agit pas que de la construction et de la restructuration, il est question de poursuivre un programme ambition de maintenance, important et nécessaire pour préserver la fonctionnalité des établissements scolaires et les conditions de travail, ce qui contribue pleinement à la réussite éducative de tous nos collégiens.

Il est aussi important de rappeler une problématique majeure. Il ne s'agit pas seulement de construire et de reconstruire. De nombreux chantiers, que nous mettrons en route dans le cadre de ce Budget, seront réalisés avec des objectifs de performance, avec une véritable stratégie en faveur de la transition énergétique et écologique, particulièrement à deux niveaux. Le premier niveau est de conduire à une réduction de la consommation d'énergie de 40 % d'ici 2030, ce qui est important. Dans le Nord de l'Alsace, vous avez déjà commencé en 2010. Le second niveau est le fait d'accentuer, à chaque fois que cela sera possible, la part des énergies renouvelables (réseau de chaleur, déploiement du photovoltaïque, etc.) pour couvrir d'ici 2030 50 % de l'énergie consommée sur l'ensemble de nos bâtiments, c'est-à-dire nos collèges mais aussi tous nos bâtiments de la Collectivité européenne d'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Pierre, d'avoir fait ces rappels qui ne sont pas neutres. Isabelle a la parole.

M. DOLLINGER – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Mon envie d'intervenir sur ce rapport est multiple. Concernant les travaux dans les collèges, nous offrons vraiment des conditions de travail optimales pour nos jeunes, mais aussi dans les équipements sportifs. En tout cas dans l'ex-Bas-Rhin, nous avons des contrats départementaux et près de 40 % d'investissement dans les équipements sportifs pour la jeunesse et les associations. Je voudrais aussi saluer et avoir une pensée toute particulière pour tous nos agents dans les collèges qui, depuis le début de la pandémie, sont pleinement investis dans leur travail au quotidien pour accueillir nos jeunes dans le strict respect des règles sanitaires.

J'aimerais attirer l'attention sur trois de nos actions éducatives. Concernant le PEPS, dans le territoire d'Alsace du Nord, nous avons souhaité mettre en œuvre un PEPS visant notamment à fédérer des acteurs du territoire (associations, collectivités locales, État, communautés éducatives) au sujet des actions éducatives favorisant l'épanouissement et bien sûr la réussite scolaire des collégiens. Nous avons retenu et choisi la thématique de l'orientation. Sur notre territoire, principalement doté d'entreprises industrielles 4.0 mais aussi d'industries du futur, nous avons mené ce travail en collaboration avec le groupe Résilian, réseau d'industriels innovants d'Alsace du Nord. Une action a déjà vu le jour, avec la mise en place de stages multi-entreprises permettant à des collégiens de troisième d'effectuer leur stage d'immersion dans 5 entreprises industrielles différentes sur une même semaine – cela est d'ailleurs le cas cette semaine –, avec pour certains à l'issue l'obtention d'un contrat d'alternance ou d'apprentissage. Cette proposition répond pleinement à une attente des chefs d'entreprise du monde de l'industrie étant volontaires pour accueillir des collégiens ne pouvant faire suivre durant toute une semaine, et apporte une vision plus complète à des collégiens, notamment sur la filière industrielle.

J'en viens à la deuxième action éducative que j'aimerais éclairer, en complémentarité du PEPS. Sur le territoire de l'Alsace du Nord, le collège de Bischwiller a répondu à un appel à projet dans les filières des métiers. L'enjeu pour ce territoire, qui est riche en structures hospitalières et sanitaires, est de développer les métiers du secteur hospitalier qui sont en tension et très certainement mal connus par nos jeunes collégiens. Il s'agira de découvrir la multiplicité des métiers liés aux soins à la personne. Un deuxième collège à Val-de-Moder va se lancer dans la filière de l'aéronautique. Des actions concrètes se développent donc dans les territoires.

Le troisième point concerne les vacances apprenantes. Nous nous sommes également engagés en juin 2020 auprès du rectorat pour mettre en œuvre les vacances apprenantes, dans le cadre desquelles nous avons mis à disposition le chalet du champ du feu, où nos collégiens ont pu passer quelques jours avec les accompagnants pour découvrir notamment les sites, au travers de différents projets.

Je voulais juste faire cet éclairage, mais qui est important et concret dans la vie de nos territoires. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Isabelle, d’illustrer les actions concrètes éducatives que nous pouvons porter. Thierry a la parole.

M. CARBIENER – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, Madame la Ministre. Je voudrais attirer l’attention sur les gestes qui sauvent dans les collèges. Il s’agit d’une innovation menée depuis quatre années dans le Bas-Rhin. L’expérimentation a été élargie de 11, à 45, puis à 70 collèges. La Covid nous a freiné, mais nous avons amené cette plus-value dans les collèges cette année. Au programme des classes de troisième, il s’agit du PSC1. Le fait de pouvoir connaître et de pratiquer, à partir de la quatrième, où les élèves ont une certaine maturité, cette disposition sur des mannequins a été un succès. Je me tourne vers mon collègue Rémy WITH et je sais que nous pourrons, au travers de ces idées – il existe aussi des dispositions dans le Haut-Rhin –, développer cela dans notre Commission pour aboutir à une uniformisation du dispositif sur l’ensemble de la Collectivité européenne d’Alsace. Je crois que cela est important, pour donner une place à l’acte de secourir, mais aussi pour son côté civique et engagement.

Je souhaite évoquer l’expérimentation qui a été menée à partir du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires de Paris, que j’ai pu amener dans le Bas-Rhin. Une des trois expérimentations nationales dans les quartiers prioritaires de la ville est menée à Saverne, destinée à se développer ensuite à Haguenau et à Strasbourg, puis dans l’ensemble de la Collectivité européenne d’Alsace, je l’espère. Dans les quartiers difficiles, où il y a des jeunes désocialisés, les sapeurs-pompiers peuvent leur montrer toutes les dispositions en matière de secours, mais aussi les appeler à s’engager et à devenir volontaires, voire professionnels. Cette disposition, par les deux STIS, a pour moi un sens. Il s’agissait à l’époque d’un financement dans le Département du Bas-Rhin. Je souhaite que nous puissions également trouver une solution dans notre Budget, d’autant plus qu’il est aussi soutenu par des sponsors bancaires. Notre partenariat avec l’Éducation nationale et le domaine bancaire a permis d’aller encore plus loin dans les équipements de ces collèges, avec des éléments pouvant y rester en place définitivement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Thierry. Suzanne a la parole.

Mme KEMPF – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Je ne vais pas être longue. Je souhaitais simplement rappeler que dans la Commission de restauration scolaire, nous étudions l’assiette des collégiens et les approvisionnements courts. Mais je voudrais que cette Assemblée n’oublie pas de prendre en compte les moyens des familles pour payer la restauration scolaire. À Strasbourg, nous avons une expérimentation qui marche depuis plusieurs années. Il s’agit de la prise en compte du quotient familial pour permettre aux plus désargentés de continuer à faire profiter leurs enfants d’un repas chaud. Je voudrais rappeler que c’est très souvent le seul repas chaud pris par les élèves dans la journée. Qu’il soit de qualité est important, mais il doit aussi être adapté à la structure financière de la famille. Lorsque les deux parents travaillent et ont des moyens importants, cela n’est pas un souci. Mais lorsque vous êtes aux minimas sociaux ou avez de faibles revenus, cela n’est absolument pas le même contexte. La bourse de 50 euros par mois ne suffit pas à couvrir les besoins alimentaires des enfants. Elle est aussi destinée à acheter des fournitures scolaires. Elle n’est pas destinée à payer uniquement la restauration. Je voudrais que vous n’oubliez pas cela par la suite, parce que cela ne sera effectif que l’année prochaine et nous ne serons pas forcément dans la même configuration. Continuez à y

penser, parce que nous ne sommes pas égaux devant la dépense.

Par ailleurs, concernant le numérique, je me réjouis que nous ayons pris en charge l'entretien du numérique. Cela simplifie considérablement le travail des collégiens actuellement. Je ne sais pas si c'était aussi le cas dans le Sud, mais dans le Nord de la Collectivité européenne d'Alsace, il est plus pratique d'avoir quelqu'un de compétent qui gère le numérique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Suzanne. La parole est au rapporteur.

M. MEYER – Je vais essayer de répondre succinctement à l'ensemble des interrogations et interventions, toutes pertinentes. Concernant les PEPS dans le Haut-Rhin, je vous propose de ne pas détailler le dispositif, au vu de l'heure, mais tous les collègues qui s'en sont emparés expriment leur satisfaction. S'il existe des projets de ce type dans le Haut-Rhin, nous les soutiendrons. Je proposerai, chère Pascale, qu'au sein de la Commission, nous présentions ce dispositif pour que nos collègues haut-rhinois intéressés par la démarche puissent éventuellement y souscrire. Ce n'est pas le lieu d'en débattre, mais nous sommes d'accord sur le principe.

Concernant les cités éducatives, projet porté par l'Éducation nationale, nous échangeons avec la Rectrice, avec les deux DASEN du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, sur ce dispositif. Il s'agit d'avancer en bonne intelligence, sans nous marcher sur les pieds par rapport au dispositif antérieur. Comme tu le sais Éric, les PEPS ont été mis en place à Lingolsheim, Elsau, etc., avant que l'État détermine des périmètres sur lesquels il peut y avoir des projets qui peuvent en partie ressembler à ce que nous faisons. Nous connaissons le dispositif de l'Éducation nationale et ils connaissent le nôtre. L'objectif est bien sûr de ne pas réinventer deux fois le fil à couper le beurre. Dans nos échanges, nous avons ces éléments à l'esprit pour que les établissements concernés puissent bénéficier d'un maximum de soutien pour sortir de leurs difficultés. S'ils peuvent prétendre à deux dispositifs, nous n'allons pas les en priver. En tout cas, nous avançons sur ce sujet-là, et nous continuerons à le faire avec nos partenaires de l'Éducation nationale.

Concernant ton intervention sur la possibilité de mettre en place un Conseil de jeunes collégiens, tu me permettras de dire qu'à moins de quatre mois des élections cantonales, lancer un tel sujet me semblerait un peu électoraliste, même si les départements qui ont pu le mettre en place en sont satisfaits. Cela peut constituer, cher collègue, des propositions dans le cadre du légitime débat démocratique qui nous attend dans nos cantons. Ceux qui auront le bonheur de siéger ici dans quelques semaines pourront éventuellement s'emparer de ce sujet. En tout cas, pour ce qui me concerne, je vois la nécessité d'ouvrir le débat et de voir ce que cela peut apporter à des collégiens, en s'appuyant sur ce qui s'est fait dans d'autres départements.

Je passe aux interventions de Pierre VOGT, que je remercie pour son travail sur la politique immobilière. Cela explique pourquoi je n'ai pas détaillé l'ensemble des opérations. Tu as raison, cher Pierre, de rappeler l'ambition conséquente de notre Collectivité pour les prochaines années sur des programmes que nous avons engagés à travers toute l'Alsace, pour que les collèges soient économes en énergie, répondent pleinement aux normes de sécurité, ce qui est bien sûr déjà le cas, et donnent un cadre de vie agréable pour la réussite de nos collégiens.

Je remercie Isabelle et Thierry CARBIENER pour les exemples très concrets et précis de réalisations effectives dans un certain nombre d'établissements. Nous sommes très fiers des gestes qui sauvent. Cela a vocation à toucher l'ensemble des classes de quatrième de la Collectivité européenne d'Alsace. Ce n'est pas d'un gadget dont il s'agit ici, mais de la sécurité et de l'assistance que les jeunes peuvent apporter autour d'eux. Il s'agit bien sûr d'un geste citoyen. Au-delà, l'ensemble de nos centres de première intervention sont à la recherche de jeunes sapeurs-pompiers. Si grâce à ce dispositif cela peut susciter des

vocations, nous aurons atteint deux fois nos objectifs.

Concernant le soutien des élèves les plus modestes pour la restauration scolaire, comme nous l'avons évoqué, c'est le travail du comité de pilotage, dont tu fais partie, Suzanne. Il s'agit de répondre aux attentes. Nous avons rencontré un panel important de principaux et de gestionnaires de collèges, et nous avons évoqué largement cette question avec eux. Il s'agit aujourd'hui de fonds sociaux de l'État, c'est-à-dire d'un financement de l'État auprès de ces jeunes identifiés. Les principaux nous ont dit très clairement que, si dans un établissement, les moyens étaient insuffisants, ils solliciteraient à nouveau le rectorat, qui abonderait une nouvelle fois les fonds. Ce n'est pas une vision de Philippe MEYER ou de Frédéric BIERRY. On nous dit aujourd'hui que les besoins sont satisfaits. Je le dis vraiment comme je le pense. Nous ne devrions pas transférer cette charge aux départements de France. Si on nous demande de gérer ces fonds dans le cadre de ce que nous soutenons, de la politique des collèges, pourquoi pas, mais avec des fonds qui pourraient être ceux de l'État. Nous sommes bien d'accord pour nous demander, si nous étions amenés à baisser le prix pour certaines familles modestes, s'il s'agirait d'augmenter le tarif pour les familles les plus favorisées. Rappelons que pour un repas, dont le coût se situe entre 3,5 et 4,2 euros en fonction des collèges aujourd'hui, puisque le budget est voté au sein de chaque conseil d'administration, le coût réel pour la Collectivité est de 7 euros. Nous payons donc déjà un différentiel relativement fort. Nous devons effectivement être du côté des plus modestes. Il s'agit d'un principe intangible de solidarité. Mais je repose la question et considère que ce n'est pas forcément toujours à la Collectivité départementale ou régionale pour les lycéens que revient cette charge. Cela fait partie des premiers éléments qui ressortent de cette discussion du comité de pilotage, qui va continuer de se réunir. Nous vous présenterons bien sûr en Commission de l'excellence éducative les résultats de ce travail.

M. LE PRÉSIDENT – Je vais vous proposer de passer au vote, en remerciant encore les deux rapporteurs, Philippe sur la plus-value éducative et Pierre sur le volet du bâtiment. Nous pouvons être fiers des conditions d'accueil que nous proposons et de tout le travail qui est fait aujourd'hui pour améliorer le cadre de travail des personnels éducatifs et des jeunes. Cela est à saluer. Il est remarquable sur notre territoire. Il s'agit d'une importante politique d'investissement. Il s'agit aussi d'un crédo dans l'avenir de la jeunesse. Je me réjouis également du fait que les politiques éducatives que nous portons, la plus-value éducative que nous amenons dans le cadre de notre engagement pour accompagner l'Éducation nationale dans sa mission, soient également reconnues, petit à petit. Les dispositifs (filières métiers, projets éducatifs partagés et solidaires) ont vocation à se déployer plus largement, dans les territoires demandeurs. Nous sommes toujours la logique de dire que nous incarnons et que nous soutenons, sous réserve que cela soit porté initialement par les principaux, les équipes éducatives et le territoire. Il s'agit toujours de cette logique de territorialisation de l'action publique, en tenant compte des réalités.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je rappelle qu'il nous reste 11 rapports à présenter. Les débats sont passionnants, mais si nous ne voulons pas déjeuner trop tardivement, je vous invite à être encore un peu plus synthétiques. Merci beaucoup.

CD-2021-3-3-1 - Politiques de l'environnement et de la transition écologique

Mme GRAEF-ECKERT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport budgétaire sur l'environnement et la transition écologique, présenté par Catherine.

M. GRAEF-ECKERT – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Les politiques de

l'environnement et de la transition écologique sont porteuses d'enjeux majeurs. Ce Budget démontre, s'il en était besoin, que les efforts se poursuivent dans les domaines de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, du développement durable et des énergies. Aussi, la Collectivité européenne d'Alsace est un acteur majeur dans le domaine de l'eau. Elle est présente en ingénierie sur l'ensemble du cycle, que ce soit pour la préservation de la ressource, l'eau potable, la gestion des rivières, canaux et barrages, et l'assainissement. Dans le domaine de l'environnement, la Collectivité européenne d'Alsace n'est pas en reste avec le déploiement de la démarche GERPLAN, sa politique d'éducation à l'environnement et les actions en faveur des espaces naturels. Ses actions l'amènent aussi à apporter son appui à une agriculture raisonnée, respectueuse de la nature et des paysages.

Dans ce rapport budgétaire, l'autre grand chapitre concerne la transition énergétique. La Collectivité européenne d'Alsace porte en ce domaine une ambition forte : être la première Collectivité alimentée en énergie renouvelable à l'horizon 2040 et, de ce fait, développer et faciliter l'installation de ces énergies. De l'approvisionnement énergétique dépend le développement des activités humaines et économiques, qui pourraient être durables et doivent aussi avoir des modèles économiques vertueux. Les enjeux en ce domaine sont majeurs. Nous avons tous à l'esprit tout le travail qui doit être mené pour contribuer à une meilleure qualité de l'air, à la bonne gestion et à la nécessaire qualité de l'eau. Ces enjeux nécessitent toute notre énergie, pour se montrer innovant, pour explorer de nouvelles pistes, pour bousculer parfois les habitudes et pour se montrer surtout réaliste. Notre politique se doit d'être ambitieuse, à la hauteur des enjeux, tout en étant pragmatique. C'est la clé de la réussite.

Aussi, les politiques de l'environnement et de la transition écologique se voient attribuer dans ce Budget 2021, en investissement, des crédits de paiement à hauteur de plus de 11 millions d'euros et de nouvelles autorisations de programme à hauteur de près de 4 millions d'euros. En fonctionnement, un peu moins de 10 millions d'euros de dépenses seront proposés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Chantal JEANPERT a la parole.

Mme JEANPERT – Monsieur le Président, chers collègues. Comme vient de le dire Catherine GRAEF-ECKERT, la Collectivité européenne d'Alsace est un acteur important dans le domaine de l'eau. Elle est présente en ingénierie sur l'ensemble du cycle de l'eau, que ce soit pour la préservation de la ressource, l'eau potable et l'assainissement, et pour la gestion des rivières, des canaux et des barrages, ce qui fait de la Collectivité européenne d'Alsace un acteur majeur de la gestion du bassin versant de l'Il. Elle assure la gestion des crues, le soutien des étiages en confiant à Rivières de Haute Alsace la gestion opérationnelle des ouvrages structurants qui assurent la maîtrise d'ouvrage et la gouvernance. En ce qui concerne la préservation de la ressource, cette ligne concerne les actions préservatrices prises en amont du cycle de l'eau. Nous inscrirons 70 400 euros en fonctionnement, et 40 000 euros en investissement. En ce qui concerne l'assainissement et l'alimentation en eau potable, 92 stations d'épuration sont gérées en régie. Elles bénéficient d'une aide départementale en matière d'eau potable. 99 % des captages haut-rhinois sont protégés réglementairement et assurent une distribution d'eau de très bonne qualité. Il existe une grande différence entre le territoire Alsace Nord et le territoire Alsace Sud : dans le second, de très nombreux travaux se font en régie ou au travers de RHA ; dans le premier, c'est le SDEA et l'Eurométropole qui gèrent une grande partie des installations.

J'en viens à la partie la plus importante du Budget, notamment en ce qui concerne les rivières, les lacs et les barrages, pour donner une information très importante et enrichissante, surtout aux collègues bas-rhinois qui vont certainement découvrir le sujet. La Collectivité européenne d'Alsace est maintenant propriétaire de dix grands barrages dans les Vosges, du canal déclassé du Rhône au Rhin de 35 kilomètres, du canal de la Bruche de 20 kilomètres. Elle gère également de nombreux dispositifs de réalimentation

de la nappe phréatique et des rivières, tout comme des dispositifs d'écrêtement de crues en plaine. Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace est membre de 10 syndicats mixtes de rivières dans le Haut-Rhin, regroupant 254 communes, gérant 4 000 kilomètres de cours d'eau, 250 kilomètres de digues et plus de 1 000 ouvrages hydrauliques. Une équipe technique d'ingénierie et un parc de matériel de huit engins sont gérés par Rivières de Haute Alsace, ce qui a permis d'optimiser les coûts de fonctionnement de ces structures, qui s'élèvent seulement à 50 centimes d'euros par habitant et par an. L'objectif de la Collectivité européenne d'Alsace est important. Cela restera bien entendu la protection des communes contre les crues, tout en maintenant un écosystème de qualité sur les cours d'eau.

Les autorisations de programme qui seront votées cette année seront les suivantes. Pour 2021, 2,2 millions d'euros de crédits de paiement sont nécessaires, et un complément de 500 000 euros d'autorisations de programme et de 510 000 euros de crédits de paiement sont nécessaires pour l'ensemble des subventions versées dans le cadre de ces gestions. Concernant les aménagements hydrauliques du ressort de la Collectivité européenne d'Alsace, une autorisation de programme de 1,2 million d'euros et une inscription de 3,871 millions d'euros de crédits de paiement sont proposées pour faire face aux opérations prioritaires sur le barrage de Kruth-Wildenstein. En fonctionnement, il convient d'inscrire 1,355 million d'euros, qui correspondent principalement à notre participation aux syndicats mixtes de rivières, à Rivières de Haute Alsace et à la gestion des ouvrages hydrauliques départementaux.

Vous voyez que ce Budget est important et ambitieux, qui n'aura que pour unique objectif protéger les communes, desservir de l'eau de grande qualité et maintenir un écosystème de qualité sur les cours d'eau.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Chantal. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Françoise a la parole.

Mme BEY – Monsieur le Président, chers collègues. J'ai lu avec attention la délibération qui nous est proposée sur la transition énergétique, et je dois dire que je reste un petit peu sur ma faim. L'ambition de faire de la Collectivité européenne d'Alsace le premier département industriel alimenté exclusivement en énergie renouvelable et d'être un département à énergie positive en 2040 est un bel objectif. Mais il faut s'en donner les moyens, et le Budget proposé, selon moi, ne permettrait pas d'atteindre cet objectif. Il faut établir un plan d'action avec des réalisations et des financements à court, moyen et long termes, un peu comme le plan d'action que nous avons mené dans le cadre des différents plans climat dans les territoires.

J'aurais aimé voir plus d'ambition dans cette délibération, dans le travail avec le tissu industriel, pour donner un nouvel élan à l'écologie industrielle sur notre territoire, à l'instar de ce qui s'est fait au Port autonome de Strasbourg. Il ne s'agit pas seulement de produire des énergies renouvelables. Il faut aussi impulser une politique volontariste de récupération des énergies fatales, qui réchauffent actuellement notre atmosphère.

La Collectivité européenne d'Alsace pourrait insuffler cette dynamique et être un moteur de ce changement d'échelle, d'utilisation et de partage des ressources. Être moteur dans le développement de projets d'écologie industrielle va, selon moi, au-delà de l'ambition même d'être le premier département industriel alimenté en énergie renouvelable.

Penseur, faiseur, agitateur, acteur, spectateur : c'est bien et valorisant pour nos neurones. Mais aujourd'hui, il faut agir et aller encore plus loin dans les expérimentations, soutenir et surtout pérenniser les initiatives locales qui vont dans le bon sens du développement soutenable. Les solutions sont là. L'heure est à l'action pour le bien des générations futures.

En revanche, je note avec satisfaction la reconduction de la subventions à Atmo Grand Est,

qui est un acteur reconnu au-delà même de nos frontières sur la qualité de l'air. J'ai une proposition à faire concernant nos collèges, nos collégiens et collégiennes, et les personnels travaillant dans les collèges. La Collectivité européenne d'Alsace pourrait engager une campagne de mesure sur la pollution de l'air intérieur dans les collèges, comme cela a été fait dans de nombreuses écoles maternelles et primaires. Je rappelle que l'impact sur la santé des polluants intérieurs n'est pas négatif et est assez néfaste pour la santé.

Pour conclure, il s'agit selon moi d'un Budget attentiste, de continuité certes, mais qui manque un peu d'ambition dans le contexte de crise climatique. Un Budget vert n'est pas un Budget de transition écologique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. Michel HABIG a la parole.

M. HABIG – Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre, chers collègues. Je me réjouis de la reprise et de la volonté forte de cette Assemblée en matière de protection des communes, d'aménagement des rivières. Nous avons vu le résultat il y a une quinzaine de jours, où les choses se sont relativement bien passées dans notre département et un peu plus au nord. Merci pour la poursuite de cette belle et bonne politique.

Je voudrais que nous nous rassurerions. Notre politique est forte dans le cadre de la politique de la transition écologique. Nous pouvons agir tout seuls. Mais d'autres partenaires devraient se joindre à nous pour monter des actions et permettre cette transition écologique. Seuls, nous ne pourrions pas tout faire. Notre perspective est de trouver des synergies entre les différents partenaires conduisant cette transition et cette indépendance énergétiques. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Michel. Yves a la parole.

M. HEMEDINGER – Merci, Monsieur le Président. Je salue, comme vient de le faire Michel HABIG, un rapport écologique, en deux mots et au sens propre du terme. Nous faisons un constat, mais nous sommes aussi dans l'action. Il s'agit d'une écologie à l'alsacienne, c'est-à-dire pragmatique, raisonnable et bienveillante, loin de l'écologie que nous voyons ici ou là, punitive et purement idéologique. C'est comme cela que nous avançons et c'est cela que je retiens.

En ce qui concerne la mission qui m'a été confiée, de travailler à la revitalisation économique et écologique du territoire au bord du Rhin, qui va au-delà du territoire de Fessenheim, nous travaillons sur deux sujets très importants, en collaboration avec Michel HABIG et la Présidente GRAEF-ECKERT. Vous savez qu'avec la fermeture de Fessenheim, plus de 2 000 emplois sont perdus. Le FNGIR coûte aussi très cher à la Collectivité européenne d'Alsace et à la Communauté de communes du Pays de Breisach. Il s'agit de recréer des recettes en faisant revenir des entreprises et en revitalisant le territoire sur le plan économique, notamment sur le plan pharmaceutique. Nous sommes à quelques kilomètres de Bâle et de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, qui est un hub mondial pour l'industrie pharmaceutique. En Alsace, après l'automobile, la pharmacie est le deuxième secteur d'activité économique. Nous avons également entendu les discours. Il est nécessaire de passer des discours aux actes, de la théorie du constat à la théorie de l'action. Le Président de la République parlait de retrouver notre souveraineté médicamenteuse. Faisons-le ici, sur le territoire du port rhénan, dans le cadre de l'après-Fessenheim notamment. Nous travaillons aussi sur l'hydrogène, qui répond à des préoccupations que vous avez exprimées tout à l'heure, extrêmement concrètes, sur l'énergie pour le territoire. Il s'agit d'un centre de méthanisation et d'hydrogène, que nous voulons situer également sur ce territoire. Il s'agit des points sur lesquels nous travaillons.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Yves. Marie-France VALLAT a la parole.

Mme VALLAT – Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur le Budget qui peut

paraître et est sans doute modeste. Les politiques des deux départements étaient actives, mais différentes. Nous sommes aujourd'hui dans une période de transition sur cette question majeure pour notre Collectivité et l'ensemble des citoyens que nous sommes. J'entends que ce Budget pourrait être bien plus important. Il le mérite, parce que, demain, nous devons changer et aller vers une sobriété dans tous les sens du terme et la résilience de notre territoire. Cela dit, autant que pour les autres politiques, nous devons coconstruire cette politique de transition énergétique, politique extrêmement complexe. Elle doit bien sûr atteindre les objectifs fixés pour 2050, avec la réduction de la consommation des énergies fossiles et la neutralité carbone. Cette co-construction doit se faire avec l'ensemble des acteurs dans ce domaine et l'ensemble des citoyens, dans toutes les politiques que nous pouvons mener. Il s'agit de notre volonté de coconstruire en nous appuyant sur ce qui existait dans le territoire du Bas-Rhin, puisque des politiques volontaristes ont été mises en place, en particulier concernant le photovoltaïque dans les collèges, et sur la démarche innovante que nous avons eue dans le Haut-Rhin, participative sur les énergies de demain (hydrogène, photovoltaïque, géothermie profonde). Il s'agit de mettre l'ensemble des partenaires dans ce programme. Nous ne devons pas nous tromper d'objectif et confondre vitesse et précipitation. Cette politique doit se co-construire, avec probablement un budget beaucoup plus conséquent. Il s'agit des effets d'augmentation de production des énergies renouvelables et de leur distribution sur le territoire en fonction des besoins et des ressources qui existent. Il s'agit également de sobriété, parce que nous ne pourrions certainement pas continuer à augmenter la consommation d'énergie comme nous le faisons aujourd'hui. Demain, cela doit se co-construire avec tous, y compris avec les acteurs économiques, qui sont très importants puisque ce sont les emplois de demain qui sont en jeu, et avec tous les citoyens que nous sommes. Chacun doit y prendre sa part. J'entends la remarque sur ce Budget qui peut paraître modeste, mais je crois que le prochain Budget intégrera probablement des actions plus précises et fortes. En tout cas nous y travaillerons et je m'engage à y travailler dans ce sens.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Marie-France. Éric ELKOUBY a la parole.

M. ELKOUBY – Monsieur le Président, chers collègues. En entendant le Premier ministre ici même il y a un mois citant la loi NOTRe, je pensais qu'il nous parlerait du rôle délégué par l'État aux collectivités locales en matière d'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique. Mais il s'est limité à critiquer l'organisation territoriale sans proposer autre chose en remplacement. Restant dans le « en même temps » très macroniste, il a critiqué la loi NOTRe, mais en même temps n'a pas déposé un projet de loi contraire. Il s'est donc fait plaisir à donner de l'espoir à certains. Pourtant, la montagne a accouché d'une souris. Nous aurions pu penser qu'il nous dise que les départements, compétents en matière d'espaces naturels sensibles, de zones agricoles ainsi que d'eau et de milieux aquatiques, seraient renforcés. Mais non.

Notre Budget en la matière est intéressant mais, certes, frileux, avec un risque de survoler la question sans s'y impliquer véritablement, un peu comme le projet de loi sur le climat présenté le 10 février et émanant des propositions de la convention citoyenne. Ce projet de loi est symbolique, mais les mesures citoyennes sont amoindries ou, en tous les cas, réformées, et l'ambition est réduite. Texte de bonne intention sur le bio dans les cantines, le dispositif de ZFE ou l'artificialisation des sols, il reste en-deçà des objectifs, notamment de réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Alors que cette thématique n'appartient à aucun groupe politique, mais qu'il nous concerne tous, et qu'elle entrevoit notre avenir, nous devons être quasi-précurseurs localement, pour démontrer que la transition écologique ne s'oppose pas à l'attractivité économique – c'est d'ailleurs bien ce que vous faites dans le titre de la Commission – et qu'elle est le vecteur du futur. Quelle société laisserons-nous après nous ? Telle est la question que nous pouvons nous poser. C'est pourquoi l'ambition affichée par la Collectivité européenne d'Alsace en la matière est mesurée, mais trop timorée.

Sachons être à la hauteur des défis qui nous attendent. Gageons qu'ensemble nous saurons

les définir pour faire de notre Collectivité un exemple de transition énergétique et écologique, loin des stéréotypes de certains sur la 5G, sur la place de la voiture dans nos sociétés ou encore sur le développement de l'aérien. Des modèles locaux existent. Nous devons nous en inspirer. Notre force et notre détermination se mesureront à notre capacité à endosser ces priorités, comme nous l'avons d'ailleurs démontré pour StocaMine.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons positivement sur ce chapitre budgétaire. Nous pensons en effet qu'il faut aller encore un peu plus loin. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Éric. Catherine a la parole pour répondre.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci. Françoise, je comprends que tu puisses rester sur ta faim, mais uniquement en raison de l'heure qu'il est, car le rapport en tant que tel répond à de nombreuses questions. Plus sérieusement, il s'agit d'un dossier concret qui porte le bel objectif de l'horizon 2040. Le Budget qui nous permettra d'atteindre cet objectif va évidemment lui aussi s'échelonner dans le temps. Ce n'est pas aujourd'hui 15 février 2021 que nous allons voter pour tout ce qui sera mis en place d'ici 2040. Soyons raisonnables.

Il s'agit bien de notre travail collectif de co-construction, cette année, de ce plan ambitieux porté dans ce rapport, à savoir celui d'être la première Collectivité qui porte cela dans les dix ou quinze ans à venir. Nous devons faire ce travail ensemble. Je suis très impatiente d'écouter vos propositions concrètes en ce domaine.

Nous portons aussi un très bel élan. Nous sommes au début de l'histoire. Cela fait un mois que nous sommes installés. Nous avons déjà commencé à rencontrer des représentants économiques, les industriels d'Alsace et du Rhin supérieur pour nous nous organiser. Comme l'a dit ma collègue Marie-France, il s'agit aussi de se construire avec les citoyens et les représentants de la vie associative. Je comprends votre impatience, mais nous devons rester raisonnables.

Vous avez aussi parlé de la pollution de l'air. Je crois que Pierre VOGT pourrait vous le dire beaucoup mieux que moi : cela est engagé et des études sont en cours dans tous les bâtiments du Conseil départemental et, bien évidemment, dans les collèges.

Cher Éric, soyez confiant. Le travail est lancé. Cela fait un mois que nous sommes installés. Je ne suis pas là pour refaire des débats nationaux, mais uniquement pour travailler à ces enjeux majeurs que vous avez évoqués. Vous pouvez compter sur la détermination de l'ensemble de notre groupe majoritaire, qui saura être au rendez-vous, et qui saura à n'en pas douter vous convaincre.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo Catherine, merci beaucoup. Nous allons passer au vote. au préalable, je rappelle qu'une politique ne se mesure pas seulement au Budget consacré, mais plus aux perspectives que nous ouvrons. Nous sommes au début de l'histoire que nous voulons construire. Pour autant, si nous décloisonnons les financements que nous apportons sur tous les enjeux environnementaux dans tous les budgets que nous consacrons à la Collectivité européenne d'Alsace – j'en veux pour preuve les investissements très importants dans les collèges concernant le photovoltaïque, nos réflexions sur la géothermie, sur l'hydrogène –, sur tous les champs, nous essayons d'être proactifs, à la manœuvre. Dans le plan d'accompagnement à la sortie de la crise de la Covid et de rebond pour l'Alsace que nous allons construire, je ne doute pas que nous mettions en avant un certain nombre de projets et enjeux environnementaux forts pour donner une dimension supplémentaire, en sachant que ce plan a vocation à répondre à l'urgence, mais aussi à offrir des perspectives pour les années à venir. L'ambition est réelle. Les moyens que nous pourrions y consacrer cette année tiennent aussi compte des réalités de notre capacité à investir ce champ cette année, mais ne préjugent pas de notre volonté d'aboutir et de réussir les objectifs que nous nous sommes fixés de réduction forte de la dépense énergétique et de développer et déployer plus fortement les énergies

renouvelables.

Nous passons au vote. Qui est contre ? J'ai bien retenu les abstentions du groupe socialiste. Y a-t-il d'autres abstentions ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je vous remercie.

CD-2021-3-3-2 - Politiques en faveur de l'attractivité, du tourisme et de la montagne

Mme GRAEF-ECKERT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au Budget de l'attractivité, du tourisme et de la montagne. Je vois trois inscrits. Catherine a la parole.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Favoriser le développement des territoires et la cohésion sociale, ancrer des territoires dans des dynamiques de création et d'emploi, lutter contre la précarité et l'exclusion, développer l'économie de la connaissance grâce au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, soutenir les équipements structurants et les projets majeurs qui renforcent l'attractivité et favorisent un développement équilibré des territoires : tels sont les cinq objectifs de la politique en faveur de l'attractivité que nous menons.

La crise actuelle a confirmé le rôle majeur des départements dans son soutien et l'évolution de l'économie de proximité. Dans ce contexte, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite construire avec les acteurs du territoire un projet de développement de l'économie de proximité qui joue un véritable rôle dans la dynamique de création d'emplois.

Pour 2021, nous poursuivrons le soutien à l'ADIRA, dont le rôle central a été renforcé par les accords de Matignon autour de ses missions principales, dont le développement économique, le marketing territorial autour de la marque Alsace et l'insertion par l'activité. 2021 sera marquée également par une politique de soutien en faveur des projets de développement majeur pour favoriser l'attractivité des territoires, avec Euro3Lys, les cinq plateformes départementales et 3Land, pour ne citer qu'eux. Il s'agit aussi d'un soutien aux infrastructures portuaires et aéroportuaire, avec l'inscription de plus de 2 millions d'euros pour soutenir les aéroports, notamment les OSP de l'aéroport de Strasbourg. Les aéroports méritent tout notre soutien, notamment dans le combat pour la défense de Strasbourg, capitale européenne, siège du Parlement européen, pour la défense de Strasbourg l'Européenne. Nous voulons tous d'une Alsace ouverte, qui rayonne au cœur de l'Europe. Pour cela, les infrastructures jouent un rôle majeur. Il est donc impératif de défendre l'accessibilité et l'intermodalité des transports. En 2021, nous poursuivrons l'engagement fort en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment avec l'inscription de 600 000 euros pour le plan Campus learning center à Strasbourg, ou encore 724 000 euros pour la bibliothèque universitaire M2A à Mulhouse. 2021 verra également la poursuite du travail avec l'ADAUHR, l'ADIRA et l'ADT pour disposer d'un tableau de bord de veille des territoires à l'échelle de l'Alsace.

Je vous propose d'inscrire au titre du Budget primitif 2021 pour la politique de l'attractivité, un crédit de paiement de 5 466 398 euros en dépenses de fonctionnement et un crédit de paiement de plus de 3 millions d'euros en dépenses d'investissement, ainsi qu'un crédit de paiement de plus de 29 438 euros en recettes de fonctionnement et un crédit de paiement de 75 000 euros en recettes d'investissement.

J'ai fait le point sur les politiques d'attractivité. Je vais laisser mes collègues vice-présidents, notamment Bernadette, en charge du tourisme, compléter mon propos.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Bernadette GROFF a la parole.

Mme GROFF – Merci beaucoup, chers collègues. Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues. Je vous propose de parler de tourisme à trois voix, avec mes collègues Madame Laurence MULLER-BRONN et Madame Stéphanie KOCHERT.

Je donne quelques chiffres. En 2021, la politique du tourisme mobilisera, pour le fonctionnement, 5 356 150 euros de crédits de paiement, et une autorisation d'engagement nouvelle de 100 000 euros. En recettes, nous pouvons compter sur 460 000 euros.

Voici quelques éléments clés des priorités pour 2021. Le tourisme occupe une place majeure dans l'économie locale, dont il est un moteur. Il est un pourvoyeur d'emplois stratégiques et non dé-localisables, et ainsi une source importante de développement pour l'ensemble du territoire alsacien. La Collectivité européenne d'Alsace entend se mobiliser pleinement dans la relance de l'économie touristique, avec l'appui de son Agence de développement touristique, l'ADT. La Collectivité européenne d'Alsace entend inscrire son action dans la proximité, avec les acteurs locaux et les professionnels du tourisme, et bien sûr soutenir les acteurs de cette filière pour leur permettre de renouer avec le chemin de la croissance, mais également de relever les différents défis, les transformations qui les attendent, liés notamment à l'évolution numérique et à la transition écologiques, dont nous avons parlé longuement jusqu'à présent. C'est un objectif d'autant plus fort que la crise sanitaire et économique qui a touché le tourisme de plein fouet l'oblige à se réinventer. La Collectivité européenne d'Alsace coordonne la politique du tourisme en lien avec les collectivités et les acteurs du tourisme, et avec l'appui de l'ADT, que nous soutenons à hauteur de 4 338 993 euros, soit 81 % de notre Budget tourisme.

Après la crise et avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace, 2021 s'annonce comme un terrain d'expérimentations ouvrant le champ des possibles et nécessitant adaptabilité, réactivité, efficacité et veille permanente. L'année 2021 sera mise à profit pour faire le bilan de la stratégie d'innovation et de développement touristiques en cours, pour définir, toujours en association étroite avec l'ensemble des acteurs du secteur, celui ou celle qui servira de socle à l'action politique de notre Collectivité européenne d'Alsace. L'objectif est bien sûr de renouveler l'image de l'Alsace, pour plonger les voyageurs dans des expériences plus immersives, avec notamment des activités tournées vers le plein air (ma collègue Stéphanie vous en parlera de façon plus détaillée). La Collectivité européenne d'Alsace se mobilisera également pour accompagner les projets d'envergure, tels que les projets Europa Vallée en Centre Alsace ou le développement des grands sites touristiques du Sud Alsace avec l'excellence des savoir-faire et des techniques industrielles, en lien avec M2A. La mise en tourisme des grands équipements culturels de la Collectivité européenne d'Alsace, la valorisation des châteaux (ma collègue Nathalie vous en parlera également), le développement des activités quatre saisons et de nos stations en montagne, seront autant de projets ambitieux qui concourront à l'attractivité touristique de l'Alsace.

Cette politique se traduit par des soutiens à des actions et à des animations touristiques, à des organismes à vocation touristique, au Centre européen d'études japonaises d'Alsace (CEEJA) pour accompagner le développement touristique entre le Japon et l'Alsace. Il s'agit également de la participation versée au SYMBIO, qui assure la gestion foncière de grands sites avec le parc du Petit Prince, l'Écomusée et le Carreau Rodolphe.

Voici quelques chiffres. Jusqu'à présent, le tourisme représentait en Alsace 23 millions de visiteurs, 15 millions de touristes, qui ont généré 31 millions de nuitées en Alsace. Nous ne devons pas oublier que l'Alsace compte également plus de 120 000 lits touristiques marchands et 85 000 lits touristiques non marchands. Le tourisme représente tout simplement 40 000 emplois salariés et non-salariés, avec 18 activités caractéristiques du tourisme, soit près de 5,5 % des emplois alsaciens, et un chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros. L'Alsace représente 45 % de l'activité touristique de la Région Grand Est.

Je ne vais pas vous parler longuement de l'impact de la Covid entre 2019 et 2020. Tout le

monde s'en doute. Il s'agit, pour les hôtels, d'une baisse de 74 % de la fréquentation, de chiffres d'affaires qui plongent et d'une diminution de 80 % du taux d'occupation, et, pour les restaurants, d'une baisse de 66 % de la fréquentation et de 65 % du chiffre d'affaires.

Je vais laisser mes collègues compléter. Dans ma Commission, nous sommes sept femmes en tout. Concernant le tourisme, Madame Laurence MULLER-BRONN et Madame Stéphanie KOCHERT sont à mes côtés. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Bernadette. Laurence a la parole. Elle doit être en visioconférence.

M. WITH – Non, elle est là.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne t'avais pas vue, Laurence. Excuse-moi. Tu as la parole.

Mme MULLER-BRONN – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Je n'avais pas envisagé de prendre la parole, mais puisque Bernadette a la gentillesse de nous la donner, je la saisis. Le tourisme est une filière très sinistrée. On compte beaucoup sur nous, et surtout sur un état sanitaire plus satisfaisant pour pouvoir redémarrer. Nous avons évoqué le fait que le tourisme à venir sera sans doute très différent de celui que nous connaissions jusqu'à présent. Il faut éviter les grands rassemblements, les grands événements qui concentrent 3 ou 4 000 personnes. Nous devons sans doute passer à autre chose. Nous imaginons que les visiteurs, qui viendront de toute la France certainement, puisque l'Alsace est une région attractive, chercheront des endroits plus nature, plus confidentiels, pour de petits groupes. C'est dans cet esprit que les sept vice-présidentes, qui apportent chacune une particularité. Qu'il s'agisse de tourisme du patrimoine, de tourisme castral, de tourisme nature ou de tourisme religieux, nous avons beaucoup d'idées pour créer, à partir des territoires, cette confidentialité qui est animée par les offices de tourisme, pour la mettre en réseau et pour construire des promenades qui surprendront. Surprenons, sortons des grands focus sur les grands sites, puisque nous devons essayer de nous disperser et de nous promener à travers le très beau paysage qu'est l'Alsace. Surprenons en travaillant directement avec les gens de terrain que sont nos offices de tourisme. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Laurence. Stéphanie a la parole.

Mme KOCHERT – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Bernadette en a déjà dit beaucoup. Le tourisme est aujourd'hui en pleine mutation et se doit d'évoluer. Des prémisses s'étaient déjà fait sentir avant la crise. Ceux-ci se sont encore amplifiés depuis. Les touristes ont aujourd'hui de nouvelles attentes. Ils recherchent un tourisme plus vert, écoresponsable, plus respectueux de l'environnement et de ses habitants. Ils veulent du vert, tout en évoluant dans un cadre sécurisant. Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite accompagner ces mutations. Avec notre bras armé, l'ADT, avec nos partenaires institutionnels, les professionnels et prestataires du tourisme, la Collectivité européenne d'Alsace veut, à travers les crédits inscrits – et ceux à venir dans le plan de rebond –, un tourisme innovant, profitant à tous les territoires alsaciens et mettant en lumière tous ces lieux intimistes ou plus près de la nature, faisant découvrir une Alsace authentique, tout en gérant et accompagnant les flux et la sur-fréquentation de certains sites, comme nous avons vu ces derniers temps. Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace travaille activement à cette sortie de crise sanitaire, avec l'ambition de construire une offre touristique plus responsable, innovante et respectueuse dans et avec tous les territoires d'Alsace. Il s'agit d'un enjeu et d'un défi incontournables pour notre Collectivité. Bernadette rappelait les chiffres et l'emploi concernant le tourisme.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Stéphanie. Annick a la parole sur le volet de la montagne.

Mme LUTENBACHER – La montagne a une place importante dans l'attractivité touristique de notre Alsace. Elle représente d'ailleurs un territoire avec un très fort potentiel

économique en termes d'emplois, d'activités et de nuitées marchandes. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir acté ce constat en formalisant la délégation montagne, que vous m'avez confiée, donnant ainsi à ce secteur stratégique une dimension reconnue à sa juste valeur.

Je rappelle que le soutien à l'engagement de nos feus conseils départementaux, autant du Bas-Rhin que du Haut-Rhin, a toujours été très fort. Près de 40 millions d'euros ont déjà été investis depuis 2002 dans le secteur de la montagne, selon des modalités différentes. Dans le Bas-Rhin, le Conseil départemental soutenait directement le développement du massif du Champ du Feu, avec un programme pluriannuel d'investissement. Dans le Haut-Rhin, c'était en tant que membre statutaire des quatre syndicats mixtes de montagne, celui du Lac blanc autour du Schnepfenried, du Markstein et du Ballon d'Alsace, que le Conseil départemental participait au financement, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Aujourd'hui, la Collectivité européenne d'Alsace prend le relai auprès de ces sites, qui sont tous engagés dans la diversification quatre saisons, dans une offre orientée vers des services de qualité, en particulier pour la clientèle familiale, mais aussi pour les seniors actifs, cibles intéressantes, toujours en lien avec les autres filières touristiques des sports de nature.

En 2021, nous poursuivrons cette politique de soutien en faveur de la montagne. Nous avons inscrit en fonctionnement 852 940 de crédits de paiement et une autorisation d'engagement nouvelle de 100 000 euros, et en investissement 1 505 989 euros de crédits de paiement et une autorisation de programme nouvelle de 305 000 euros. Dans les crédits d'investissement, je rappelle que figure l'enveloppe affectée à l'aménagement du col de la Schlucht, où nous soldons une enveloppe globale de 1 million d'euros, avec un montant de 500 000 euros cette année. Ces montants capitalisent un peu les engagements qui avaient été pris autant par le Bas-Rhin que par le Haut-Rhin. Nous sommes donc dans la continuité du soutien aux sites de montagne, mais nous sommes aussi dans la réflexion, parce que l'évolution est nécessaire.

Donc 2021 sera l'année de la remise à plat de la politique de la montagne. Nous devons tenir compte des enjeux climatiques, environnementaux et économiques. La crise sanitaire a mis l'accent sur ce besoin de montagne, de nature, de liberté de la part de nos concitoyens. Plus que jamais, la montagne est et restera une destination privilégiée. Nous l'avons observé durant l'été dernier. Nous l'avons observé très récemment au mois de janvier. Certains sites ont même subi une sur-fréquentation. Il convient donc de préparer l'avenir, de définir une nouvelle stratégie, qui prendra en compte tous ces enjeux, auxquels nous sommes actuellement confrontés.

C'est pourquoi nous prévoyons d'engager rapidement une étude qui permettra, comme toute étude, dans un premier temps d'analyser les forces et les faiblesses de nos syndicats mixtes de montagne, ainsi que la situation du Champ du Feu dont la gouvernance n'est pas formalisée de la même manière, et nous proposerons des solutions de gouvernance et de gestion adaptées. Dans un deuxième temps, il s'agit de définir une nouvelle stratégie de développement de nos sites de montagne pour répondre aux enjeux que nous avons évoqués et pour inscrire notre montagne dans un tourisme responsable, authentique et basé sur un modèle économique optimisé.

Ce travail de concertation et de construction d'une nouvelle politique sera porté par un comité de pilotage politique, composé des conseillers d'Alsace issus des cantons de montagne, mais également des présidents des territoires concernés. Il se fera bien sûr aussi en lien étroit et constant avec un comité de pilotage plus technique, qui sera basé sur les services de notre Collectivité européenne d'Alsace et sur les responsables des syndicats mixtes. Le travail est engagé. Une première réunion du comité de pilotage politique se tiendra le 10 mars prochain.

Je rappelle, Monsieur le Président, que notre montagne est belle et désirable. À nous de lui donner des preuves d'amour dont parlait notre collègue Philippe MEYER tout à l'heure en introduction.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. En ce moment, tous nos concitoyens donnent des preuves d'amour à la montagne. Ils ont envie d'y aller et de la découvrir sous toutes ses facettes. Nathalie, as-tu prévu de t'exprimer ?

Mme KALTENBACH-ERNST – Je vais juste rappeler le développement que nous aurons sur tout le massif du Champ du Feu, puisque les sites de La Serva, de la Rothlach et tous les autres sites que vous connaissez sont concernés, avec de beaux projets d'investissement, notamment celui du stade nordique. Il s'agit de belles activités de plein air, à développer, avec tous les aspects de sécurisation et de sensibilisation à l'environnement qui vont autour. Je m'arrêterai là. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Serge OEHLER a la parole.

M. OEHLER – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je vous écoute concernant le tourisme et je me dis que tout ce que vous présentez est superbe. Il est vrai que la montagne est belle et que nos communes sont magnifiques. Pour autant, nous devons préserver tous les équipements que nous avons à ce jour. Je suis quand même très inquiet. Juste attirer les touristes par notre montagne et nos communes ne suffit plus aujourd'hui. Il est vrai qu'avez cette crise sanitaire, nous pouvons constater que les gens ne peuvent plus – pour certaines, tant mieux – voyager en-dehors des frontières. Par conséquent, nous devons en profiter pour attirer un peu plus de monde chez nous. Pour cela, je pointe les équipements sportifs. Lorsque nous avons des adolescents dans la famille, nous essayons toujours de trouver à les occuper. Une promenade dans la montagne ne suffit pas toujours. Je suis enchanté d'entendre qu'il existe des équipements supplémentaires au Champ du Feu. Mais il s'agit plutôt des équipements d'hiver. D'accord, il s'agit d'équipements d'hiver et d'été. Mais il est question d'investissements futurs.

En attendant, nous avons déjà des équipements qui existent. Je pense par exemple au secteur sportif du golf, et nous avons une très belle région à ce sujet – mais je pourrais aussi parler de la voile ou du ski nautique. Concernant le golf, nous avons de très beaux équipements dans le sud de l'Alsace notamment, tels que le Château de Hombourg, LaLargue ou le Golf du Rhin, mais aussi dans le nord avec le golf de Plobsheim. Il s'agit d'équipements très forts, qui peuvent attirer toujours plus de touristes. Encore faut-il le faire savoir. Nous n'en parlons jamais. Il s'agit de la même chose concernant la voile. Qui parle du plan d'eau de Plobsheim ? Nous n'en parlons jamais alors que nous avons un secteur fantastique. Il s'agit de la même chose dans le sud de l'Alsace. Nous devons réfléchir différemment notre communication. Juste montrer nos communes et nos montagnes ne suffira plus dorénavant. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Serge. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Bernadette a la parole.

Mme GROFF – Merci, Monsieur le Président. Je répondrai aux questions de notre collègue dans la délibération qui concerne la culture et le patrimoine. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Max avait demandé la parole.

M. DELMOND – Pour revenir à ce que tu disais tout à l'heure, nous sommes à l'aube d'une nouvelle stratégie touristique en Alsace, après la stratégie 2017-2021. Il est bien évident que la stratégie à laquelle nous pensons maintenant et que nous allons élaborer doit être radicalement différente. Il s'agit de redéfinir nos cibles de clientèle. Où sont-elles et où

vont-elles se trouver ? Surtout, qu'avons-nous à leur offrir ? Cet épisode de la Covid va évidemment modifier durablement les comportements et les attentes de chacun. Il existe effectivement une attente de plein air et d'authenticité. La montagne ne peut pas tout absorber. Peut-être faudra-t-il penser à la bande rhénane et à de nombreuses autres choses. Mais nous devons oublier les habitudes que nous avons jusqu'à présent. Dans la future stratégie qui va s'élaborer ces prochaines semaines, dans le cadre du chantier 2021-2022, toutes les idées sont bonnes à prendre. Mais pensons toujours à notre consommateur, qui aura changé d'ici quelques mois.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Max. Catherine a la parole.

Mme GRAEF-ECKERT – Je crois que les interventions ont démontré sans conteste la richesse des actions en ces domaines. Il n'y a eu aucune critique ni proposition supplémentaire sur le dossier de l'attractivité. J'y vois le signe que nous sommes sur le bon chemin et qu'un grand travail, avec un enjeu majeur, nous attend. Vous avez dit qu'il existe de nombreux projets pour le grand public en termes de sport de nature. Serge, ne nous en veux pas, mais nous n'avions pas tout à fait identifié le golf à la hauteur de ce que tu décris. Tes contributions seront les bienvenues en ce domaine. Un vrai travail de promotion est lancé, sans doute en lien avec le nécessaire marketing territorial, l'idée de toujours promouvoir notre région, l'Alsace. Il s'agit sans doute aussi de réfléchir au développement du tourisme d'affaire, toujours en lien avec notre ambition d'être au cœur de l'Europe. Nous devons prendre cela en considération et le mettre en perspective. Notre région, l'Alsace, a de très beaux atouts. Il nous appartient de les promouvoir et de répondre aux attentes nouvelles de nos concitoyens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Nous allons pouvoir passer au vote. Au préalable, je souhaite dire que nous avons encore des potentiels sous-exploités. Les exemples que citait Serge témoignent de la richesse de l'offre de notre territoire sur laquelle nous pouvons plus largement nous appuyer, au regard des attentes de plus en plus ouvertes de nos concitoyens. Un sujet qui n'a pas été évoqué m'interpelle, à savoir l'attractivité touristique des villes, notamment des grandes villes de notre territoire, qui risquent d'en pâtir. Elles ont pourtant de nombreux potentiels et éléments d'attractivité. Je crains, au regard de la situation de la Covid, qu'elles ne puissent souffrir d'un manque d'attractivité. Il sera nécessaire de regarder cela avec une attention toute particulière, dès que la situation sanitaire se sera améliorée, pour voir si l'attractivité reviendra naturellement ou si cela justifiera des politiques d'attractivité complémentaires.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-3-4-1 - Politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et en faveur du bilinguisme

M. BERTRAND, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer à la Commission de l'Europe, des terres transfrontalières rhénanes et du bilinguisme. Il s'agit de la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et en faveur du bilinguisme. La parole est à Rémi.

M. BERTRAND – Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit de la politique de l'action européenne et internationale, avec l'Europe en point de mire, mais aussi transfrontalière et du bilinguisme, qui font partir intégrante des nouvelles compétences particulières de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les objectifs à poursuivre sont les suivants. Il s'agit de jouer un rôle important dans la crise sanitaire dans laquelle nous sommes, puisque c'est tout le bassin rhénan qui est

concerné. Nous avons une pensée pour tous ceux qui, au quotidien, sont à notre service pour parer au plus pressé – Dieu sait que cela est difficile pour eux –, mais aussi tous ceux qui, au quotidien, sont obligés de passer la frontière pour travailler. Ce week-end, nous avons eu un certain nombre d'informations selon lesquelles les frontières se ferment malgré l'Europe et notre avancée formidable. Nous avons eu beaucoup de chance que la frontière ne s'est pas fermée cette fois-ci au niveau de l'Alsace, grâce à des interventions fortes, notamment au niveau des ministères. Je voudrais aussi saluer les interventions de Brigitte KLINKERT à ce niveau. Nous étions en relation permanente pour voir comment nous pouvions faire, du nord au sud, pour que ces frontières ne se ferment pas. À ce jour, nous avons réussi à le faire, alors que le côté est de l'Allemagne a été totalement fermé, avec l'Autriche et la Tchéquie, comme nous l'avons entendu sur différents médias. Il s'agit d'un élément important pour nous, au niveau social, pour avoir une continuité dans le Rhin supérieur.

Le deuxième point important dans le cadre de ces compétences est la défense de la place de Strasbourg, siège du Parlement européen, capitale européenne de la démocratie, des droits de l'homme, deuxième ville diplomatique et consulaire de France. Nous avons une place tout à fait particulière à défendre. Le triennal, évoqué ce matin par un certain nombre d'intervenants, Monsieur le Président, est là pour essayer de remplir de manière plus efficace ce rôle de Strasbourg, un peu différent de celui des autres villes françaises. Nous devons renforcer de manière importante l'accessibilité. Il s'agit de Strasbourg-Entzheim, mais aussi l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse, de liaisons ferroviaires plus accentuées entre Strasbourg et Bruxelles et entre Strasbourg et Francfort. Le développement de l'attractivité du rayonnement de Strasbourg avec un fonds de soutien permettra de faire vivre ce contrat tout au long des trois années qui sont devant nous. Il est également prévu de renforcer les écoles européennes à Strasbourg, avec plus de 1 000 places supplémentaires sur les trois années qui viennent. La Collectivité européenne d'Alsace était particulièrement intéressée par l'intervention de notre Président sur la création d'un collège franco-allemand. Cela a été repris par le gouvernement et démarrera en septembre au collège Vauban. Il s'agit d'un collège-lycée. Cela est donc très particulier, issu du traité de l'Élysée de 1963, et géré par le ministère des Affaires étrangères. En France, il en existe un à Buc, dans les Yvelines. En Allemagne, il en existe un à Fribourg, un à Sarrebruck et un projet à Hanovre. Le lycée franco-allemand à Strasbourg sera donc le deuxième en France. Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour tous les fonctionnaires, mais aussi les Alsaciens et les entreprises qui sont en train d'implanter leur siège à Strasbourg ou en Alsace, qui pourront accéder à ce nouvel établissement. Il s'agit d'un effort important de 16 millions d'euros pour l'élaboration et le suivi de ce contrat.

Nous devons également élaborer le schéma alsacien de coopération transfrontalière, qui est en train de se faire. Nous avons pris appui sur la MOT, qui nous permettra d'ici six à huit mois d'être efficaces et de renforcer ce nouveau schéma, qui prendra en compte l'état des lieux de ce qui existe déjà, mais aussi en partenariat étroit avec nos amis allemands qui ont été interpellés quant à leur vision de ce nouveau schéma. Il s'agit de proximité, parce que c'est la règle d'or pour que nous portions ce nouveau schéma, notamment avec les Eurodistricts qui sont un peu le bras armé de notre Collectivité, tout le long de l'espace rhénan.

Il s'agit de porter des projets majeurs pour incarner la coopération. Je parlais de la crise sanitaire tout à l'heure. Je peux également parler du post-Fessenheim, qui est extrêmement important. Le débat n'arrête pas, mais il convient maintenant de passer à l'acte et de faire en sorte, depuis la fermeture actée cette année, de trouver des solutions pour permettre à Fessenheim de rebondir et à toute l'Alsace d'être dans l'opérationnel, concernant les nouvelles technologies pouvant se mettre en place à Fessenheim.

Il s'agit de redonner un souffle au projet européen en tirant parti de l'implantation du Secrétariat général du Comité de coopération transfrontalière, qui s'est établi à Kehl, et dont les secrétaires généraux ont été nommés il y a quelques semaines à peine. Nous

sommes déjà en étroite collaboration avec eux, de manière à structurer et permettre au traité d'Aix-la-Chapelle de prendre toute sa valeur concernant le transfrontalier. Ce traité redonne un deuxième souffle au traité de l'Élysée signé en 1963. Nous sommes très actifs et serons très présents pour faire avancer toutes ces lignes.

Ceci va intéresser la Commission des finances, mais aussi le Président. Nous allons être un acteur important concernant les opportunités que peuvent nous donner des financements européens. Nous avons déjà fait un certain nombre d'engagements européens jusqu'à présent. Mais nous devons multiplier demain notre action au sujet de ces financements européens, qui n'attendent qu'à être utilisés, sans quoi ils repartent à la case départ, au détriment de l'ensemble des territoires.

Il s'agit de la stratégie d'accompagnement de l'université européenne, Eucor. Cela est souvent passé sous silence. Eucor est une chose structurante et très importante. Il s'agit de la première université d'Europe, avec Bâle, Fribourg et Karlsruhe, et du côté français l'Université de Haute-Alsace et l'Université de Strasbourg, qui travaillent ensemble. Nous devons leur permettre de se développer très largement par le biais des mobilités, mais aussi d'un certain nombre d'appels à projets européens qui sont en train d'être mis sur la table. Nous allons évidemment être en proximité avec cette université Eucor, exemplaire à plus d'un titre.

Nous allons également nous lancer dans la coopération transfrontalière pour construire une stratégie commune pour notre bassin de vie rhénan qui est complètement différent de ce que nous avons vécu jusqu'à présent. Pour faire cela, nous devons nous mettre sur nos deux piliers principaux : notre patrimoine et le bilinguisme. Je voudrais remercier tous les acteurs qui ont, depuis plus de quarante ans, contribué à leur manière, avec souvent beaucoup d'énergie, et qui auraient dû avoir plus de reconnaissance. Ils ont fait en sorte que ce bilinguisme puisse être maintenu tel qu'il est aujourd'hui. La Collectivité européenne d'Alsace a un rôle tout à fait particulier en la matière. Je vous assure, chers collègues, qu'il ne se passe pas un jour sans avoir un échange, un entretien téléphonique ou un mail pour parler du bilinguisme. Les bonnes volontés sont partout. Nous devons les prendre telles qu'elles sont. Je les accueille bien volontiers, les bras ouverts. Mais demain, nous aurons besoin de ces bonnes volontés, tout comme d'une dynamique nouvelle allant dans le sens de la territorialisation qui nous est très chère dans cette Assemblée. Nous ne pourrions rien faire sans les collectivités. Je fais un appel à toutes les communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et à l'Eurométropole qui existent sur le territoire alsacien pour être en phase avec elles et construire ensemble ce nouveau schéma du bilinguisme, qui doit partir de la base, c'est-à-dire la crèche, le périscolaire, la maternelle en priorité, pour remplir progressivement de nouveau ce puits du bilinguisme, qui est en train de se tarir, et qui n'existe pratiquement plus. Nous sommes à un moment de notre histoire où, si nous voulons continuer d'exister avec notre héritage, nous avons le devoir et la responsabilité très forte d'engager à partir de demain tous ces éléments pour relancer le dialogue, notre langue régionale, les dialectes. Si nous le faisons par les sept territoires qui ont été mis en place, avec les communautés de communes, dans le cadre d'une territorialisation menée à l'extrême, nous n'aurons aucun souci avec la mise en place de cette langue régionale, l'alsacien. Ensuite se fera un choix entre le français, l'allemand ou l'anglais – nous ne devons pas avoir peur de le dire. Il n'y aura pas d'obligation. Nous ferons cela sur la base du volontariat. Les communes, communautés de communes et agglomérations qui ont envie de faire cela avec nous seront les bienvenues demain.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, il s'agissait dans les grandes lignes de ce que nous pouvons attendre de cette nouvelle politique européenne, transfrontalière et linguistique. Le mot Europe est dans notre Collectivité aujourd'hui. Il s'agit de la Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit d'un marqueur fort, que nous devons porter avec beaucoup de courage, mais aussi avec de la détermination.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Rémi pour cet acte de foi dans le transfrontalier, l'Europe et le bilinguisme. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Éric ELKOUBY a la parole.

M. ELKOUBY – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues. En complément de l'excellent rapport que vient de nous présenter Rémi BERTRAND, je souhaite rappeler que l'Europe est notre identité et notre force. Nous l'avons dit et le redisons : le « e » de la Collectivité européenne d'Alsace ne doit pas être un appendice, mais bien une véritable matrice dans notre détermination.

Si nous partageons très largement les objectifs de la Commission de l'Europe et son articulation budgétaire, nous tenons à réaffirmer notre devoir d'un soutien inconditionnel à Strasbourg, capitale européenne, régie par le traité d'Édimbourg de 1992. À ce sujet, nous notons une fois encore, une fois de trop, que la session du Parlement européen ait encore été reportée sine die et peut-être d'ailleurs à jamais, alors que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est réunie la semaine du 26 janvier à Strasbourg, au Conseil de l'Europe. C'est donc bien possible.

Nous faisons cause commune dans le lobbying qui doit faire prévaloir Strasbourg à Bruxelles et nous répétons que tout ce qui affaiblira Strasbourg affaiblira l'Alsace. C'est pourquoi, quand j'ai lu récemment les élucubrations d'un Maire dans le journal régional sur l'accessibilité de Strasbourg, notamment sur son aéroport, j'en ai perdu mon latin. Comme vous l'avez très justement dit, cher Rémi BERTRAND, l'accessibilité est essentielle. Nous devons pouvoir travailler cela et renforcer davantage ce thème.

Cher Frédéric BIERRY, accompagné de Rémi BERTRAND, vous vous êtes rendu à Bruxelles avec nos encouragements et nos félicitations. Car votre démarche a eu au moins un mérite : celui d'exister, et de montrer que, quand on touche à Strasbourg, il y a du répondant, et quand on touche à l'Alsace, nous sommes au rendez-vous. Il est bien dommage que les autres collectivités locales fassent grise mine face à cette démarche, car nous devons être unis dans cette cause. Nous connaissons tous les efforts que vous déployez pour faire vivre l'Europe à Strasbourg, donc en Alsace. Nous sommes à vos côtés. Nous devons montrer que Strasbourg peut accueillir les fonctionnaires européens par exemple, qu'elle sait recevoir, qu'elle a l'infrastructure pour être capitale, même si elle n'est pas capitale étatique.

En cela, la réponse du Premier ministre présent ici il y a un mois nous a laissés sur notre faim. Concernant Strasbourg, capitale européenne, il répond qu'il s'agit d'un sujet d'intérêt national. La belle affaire ! Je lui ai posé une question précise sur des mesures concrètes, concernant le fait de renforcer Strasbourg comme capitale européenne. Nous attendons encore sa réponse et ses actions concrètes. Je lui ai remis la question écrite. Peut-être n'a-t-il pas eu le temps d'y répondre. Le Président MACRON, dans son discours de la Sorbonne, disait pourtant : « Ce que Paris conseille, l'Europe le médite. Ce que Paris commence, l'Europe le continue. » Que Paris commence, car au-delà des belles paroles, nous voulons des actes. Les actes, en la matière, se font largement attendre.

Pour terminer, l'Europe passe aussi par le bilinguisme. L'Europe des langues, c'est l'Europe du quotidien. Pendant plusieurs mois, nous avons entendu ici que la Collectivité européenne d'Alsace allait recruter des intervenants en allemand. Très bien. Mais qu'en est-il ? En Commission de l'éducation, lorsque j'ai posé la question, la réponse fut quelque peu évasive, ce qui explique notre questionnement. Une articulation s'est-elle mise en place avec le Rectorat ou le ministère de l'Éducation nationale pour y parvenir ?

Enfin, je pourrais ajouter à ce stade que le caractère spécifique de nos départements d'Alsace et de Moselle, qui s'opère dans le bilinguisme ou dans tant d'autres domaines, qu'il s'agisse de la sécurité sociale, des cultes, du droit du travail, relève avant tout du droit local. Lundi dernier, le Ministre de la justice, le Garde des sceaux, Éric DUPOND-MORETTI, s'est rendu à Strasbourg et nous avons eu droit à une réunion par

visioconférence, où il a annoncé la renaissance de la Commission de droit local, qui était née en 2014 d'un décret de Madame TAUBIRA et qui partait dans les limbes depuis 2019. Nous savons désormais que cette Commission doit être reconstituée pour fin mars, début avril. Mais nous ne connaissons à ce jour ni sa composition, ni son rôle exact, ni ses missions. Nous le regrettons. Il a confié à Madame la Préfète l'organisation des propositions pour faire vivre cette Commission du droit local. Monsieur le Président, je pense que nous pourrions faire des propositions tout à fait constructives pour que cette Commission puisse vivre, être en action, et pour l'ouvrir aux collectivités territoriales, dont la nôtre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Éric. Jean-Philippe MAURER a la parole.

M. MAURER – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. J'interviens d'une part sur le bilinguisme, d'autre part sur l'Europe. Concernant le bilinguisme, nous devons hélas constater que les dispositifs actuels, mis en place au fur et à mesure des années, n'ont pas permis d'enrayer le déclin du dialecte. Le dialecte alsacien continue de se dévitaliser, voire, pire, de se désintégrer. Tout ce qui a été fait jusqu'à présent n'a hélas pas permis d'inverser la tendance.

Pourtant, cette question est essentielle, car la simple notion de bilinguisme peut même s'avérer un peu piégeuse, si nous n'y introduisons pas notamment la composante dialectale. Il est vrai que la survie du dialecte est une affaire compliquée. En effet, durant trop d'années, ce dialecte a été en quelque sorte ringardisé. Je rappelle que la France, quels que soient les gouvernements, n'a jamais ratifié la charte européenne des langues régionales. Donc le cadre institutionnel fait défaut. Il n'y a même pas de reconnaissance officielle. On nous a longtemps expliqué que nous ne pouvons pas le faire à cause de la Constitution. Certaines modifications de la Constitution ne posaient aucun problème. Je pense donc que c'est un faux prétexte et plutôt une volonté de ne pas faire. Au niveau national, nous préférons pays monocorde, monochrome voire monotone.

L'Alsace est une réalité historique, géographique, humaine et linguistique qui doit être valorisée comme telle. C'est la raison pour laquelle l'approche doit même être celle du trilinguisme, à commencer par le dialecte, pour arriver à l'allemand. Car nous sommes dans une région où l'allemand n'est pas et ne doit pas être considéré comme une langue étrangère. Nous pouvons nous inspirer de ce qui a été fait par les Bretons, par les Basques, pas les Corses qui ont réussi à ressourcer leur langue régionale. Pour nous, il s'agit d'un combat essentiel. Monsieur le Président, vous avez été au cœur de ce combat pour obtenir cette compétence du bilinguisme dans la Collectivité européenne d'Alsace. Il est nécessaire désormais de ressourcer ce dialecte, d'engager ce combat à la fois linguistique et culturel pour l'Alsace et pour l'alsacien.

Permettez-moi ces quelques mots en alsacien. (*Passage en alsacien*) Je traduis : faire autrement pour faire mieux, afin que nous ayons de nouveau des résultats, afin que nos jeunes s'intéressent à l'alsacien et à l'allemand pour arriver à un résultat, sans quoi nous n'y arriverons pas.

Je terminerai en disant que c'est un acte, non pas de naissance, mais de renaissance qui est engagé aujourd'hui. Il est éminent et essentiel. Je remercie Rémi BERTRAND de s'y atteler avec tous ceux qui l'accompagnent et qui l'assistent, car là où il y a une volonté, il y a un chemin. (*Traduction en alsacien : Là où il y a une volonté, il y a un chemin.*)

Concernant l'Europe, Monsieur le Président, vous êtes un ardent défenseur de l'Europe et vous avez porté le combat directement à Bruxelles, en y allant. Je vous en félicite. Vous avez suivi cet adage : si tu ne viens pas à Lagardère, Lagardère viendra à toi. Vous étiez notre Lagardère, ce héros de cape et d'épée. Vous n'avez pas tranché de tête, mais en tout cas vous avez su porter le fer là où il le fallait.

Le contrat triennal a le mérite de durer trois ans. Donc cette question revient tous les trois ans. L'attrait de Strasbourg ne cesse hélas de diminuer. Toutes les enquêtes et la situation des parlementaires européens le prouvent. Cet attrait de Strasbourg fond plutôt comme neige au soleil, sans aucun rapport avec le réchauffement climatique. Il est nécessaire d'inverser la tendance. Mais sur les vingt dernières années, nous ne sommes pas collectivement parvenus à inverser la tendance. C'est la raison pour laquelle vous êtes attaché à réarmer ce contrat triennal.

Mais permettez-moi de partager plus qu'une réprobation. Je suis quasiment scandalisé par les déclarations du Président du Parlement européen. Il disait il y a quelques jours qu'ils ne viendront pas en mars, et qu'ils viendront peut-être dans quelques mois si la situation sanitaire s'améliore à Strasbourg. De qui se moque-t-on ? L'air à Bruxelles est-il différent de celui de Strasbourg ? La situation sanitaire à Bruxelles est-elle meilleure qu'à Strasbourg, qu'en Alsace et qu'en France ? Non, bien entendu. C'est pourquoi il s'agit de la déclaration de trop, car c'est un dédain absolu porté à notre Ville. L'enjeu aujourd'hui est d'avoir une mobilisation, pas seulement des acteurs institutionnels dans le cadre du contrat triennal, qui est charpenté, mais aussi de nos députés européens français. Ils doivent venir à Strasbourg pour assurer une veille et une présence permanente. Il n'y a qu'un seul siège européen du Parlement, à Strasbourg et nulle part ailleurs. Le Parlement européen et les institutions européennes disent qu'elles sont le chantre de la démocratie, du respect des lois et des traités. Ce traité est piétiné mois après mois. Comme le disait Éric, nous ne savons même pas s'ils reviendront. Il est nécessaire d'assurer une veille permanente pour montrer symboliquement que la place de Strasbourg n'est pas désertée et que les différents groupes politiques également se manifestent. Vous avez bâti ce contrat triennal qui répond à un certain nombre de carences qu'on nous objecte. Mais je crois que derrière tout cela il y a beaucoup plus de mauvaise volonté. Les infrastructures, c'est une chose ; la volonté de venir en est une autre. Je crois que cette Covid n'est qu'un simple prétexte à de possibles renoncements.

Je tenais juste à vous faire part de ce qui, pour moi, est désormais un scandale démocratique d'une Europe qui était l'Europe de la démocratie, du respect des traités, du respect des lois et du droit des personnes. Cela fait plus d'une année que ce traité européen n'est pas respecté. Ceux qui devraient en être les ardents promoteurs et défenseurs semblent véritablement s'en détourner. Permettez-moi de faire partager cela.

Monsieur le Président, vous avez montré le chemin. Bravo. Mais je crois que nous sommes quelquefois trop conciliants, non seulement en Alsace mais plus généralement en France. Il existe un Conseil des ministres européens. Il faut savoir, à un moment donné, ne plus y aller pour que la farce se termine et que nous revenions à Strasbourg, sans quoi, dans six mois, nous serons encore au même point, à déplorer cela. C'est le temps de la réaction qui est nécessaire, et plus celui de l'action. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Tout à fait. Je partage complètement cette analyse. Laurence MULLER-BRONN a la parole.

Mme MULLER-BRONN – Merci, Monsieur le Président. Je remercie Philippe et Rémi, nos collègues, pour cette défense enthousiaste de Strasbourg, capitale européenne, et du bilinguisme. Je voulais juste intervenir sur le bilinguisme. Vous savez que dans notre ancien Département du Bas-Rhin nous nous sommes fortement engagés. Nous avons entendu tout ce qui se passait dans la partie haut-rhinoise de notre région. La Collectivité européenne d'Alsace a bien évoqué une compétence fondamentale de travailler pour ce bilinguisme.

Je voulais avoir quelques mots positifs est plutôt optimistes. Jean-Philippe a raison. Nous parlons de bilinguisme, or nous avons tellement de mal concernant le dialecte alsacien, la langue régionale, le bilinguisme. Pourtant, beaucoup de choses ont été faites, beaucoup d'argent a été dépensé, beaucoup de programmes et de dispositifs ont été mis en place.

Mais nous savons et confirmons qu'il y a plus de locuteurs bilingues alsaciens aujourd'hui qu'il y a dix ans. Aujourd'hui, les familles s'y intéressent. Avec l'existence de la Région Grand Est, les Alsaciens sont devenus plus conscients. Il s'agit du côté positif sans doute de la chose. Ils sont plus conscients de leur patrimoine, dont la langue fait partie. Nous sentons que cela bouge partout. Monsieur le Président et d'autres élus dans cette Assemblée ont rencontré les associations qui portent le bilinguisme et qui veulent que notre langue surtout ne disparaisse pas. Je vois des collègues qui parlent beaucoup mieux l'alsacien que moi et qui sont engagés depuis longtemps.

Concernant notre position au Sénat – je regarde ma collègue Sabine –, le hasard veut que nous sommes au Sénat depuis septembre et que la proposition de loi modifiée par le Sénat relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion est arrivée au Sénat début décembre, après un passage en première lecture à l'Assemblée nationale. C'est le député Paul MOLAC qui a présenté cette loi. Les Alsaciens sont très intéressés, aussi bien que les Basques, les Bretons, les Occitans, par cette loi. Au Sénat, nous avons réussi à modifier en première lecture la proposition de loi qui avait été adoptée par l'Assemblée nationale – je regarde Yves et Philippe, qui vient juste de sortir, c'est dommage – en première lecture et dont la teneur avait été vidée de tout ce qui concerne la langue régionale immersive. Nous avons gardé l'affichage des rues en dialecte, et de petites choses symboliques comme cela à l'Assemblée nationale. Au Sénat, nous avons réussi à réintégrer ces points-là le 10 décembre. La loi passera le 8 avril à l'Assemblée nationale en deuxième lecture. Nous espérons que les modifications que nous y avons apportées seront défendues par tous ceux qui portent les langues régionales. Il s'agit vraiment d'une solidarité entre toutes les régions de France. Les Alsaciens ne sont pas les plus vigoureux. Nous devons le reconnaître. Les Bretons, les Basques sont très enthousiastes, très forts et très combatifs pour garder leur langue.

Chers collègues, j'ai eu le plaisir de passer un amendement, qui a été adopté. Nous étions nous-mêmes très surpris, mais nous avons réussi à faire passer le fait que l'enseignement immersif en langues régionales ne porte pas préjudice à la langue française et qu'il est donc aujourd'hui officiellement reconnu. Nous avons des avancées. Lorsque nous sommes intervenus au Sénat, nous avons mis en avant la Collectivité européenne d'Alsace, ses compétences et ses volontés. Nous sommes dans le même sens. Je regarde Yves, puisqu'il est tout seul, mais nous espérons qu'à l'Assemblée nationale, nous combattrons pour notre alsacien, et que nous pourrons nous ressaisir, puisque nous avons évoqué au Sénat les postes et les enseignants supplémentaires. Nous avons aussi obtenu que l'enseignement régional ait lieu pendant le temps scolaire, et non pas hors temps scolaire.

Les journaux basques, occitans, bretons l'ont fait paraître. Je lance une perche aux *DNA* et à *L'Alsace*. Nous leur avons tout envoyé, mais rien n'est paru dans nos éditions régionales. Je l'ai évoqué avec Monsieur BUCHY, qui m'a dit qu'il était débordé par la Collectivité européenne d'Alsace. Nous avons donc beaucoup d'espoir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit d'une petite taquinerie, chers amis. Merci Laurence pour ce combat pour le bilinguisme. Y a-t-il d'autres demande de prise de parole ? Serge a la parole.

M. OEHLER – Rassure-toi Frédéric, je serai très court, parce que je n'ai pas de promotion personnelle à faire ici. Jean-Philippe a bien parlé et je l'en remercie. Deux points me paraissaient intéressants à dire. Le premier concerne le contrat triennal. Il me semble que nous devons rajouter quand même cette ligne de TGV entre Strasbourg et Bruxelles, qui fait omnibus entre le Luxembourg et Bruxelles. Il s'agit d'une vraie lenteur. Il n'est vraiment pas normal que nous subissions encore une fois le gouvernement belge, qui désire juste faire sa propre petite politique locale en prenant le TGV comme un omnibus. Nous devons revoir cela. Il s'agit peut-être de questions de financement. Nous devons peut-être les aider à percer cela.

Le second point concerne l'école européenne à Strasbourg, qui n'est pas reconnue encore à ce jour par les gouvernements espagnols et italiens. Cela est vraiment dommage puisque toutes les langues qui sont instruites, notamment l'espagnol et l'italien, ne sont pas reconnues. Nous devrions effectivement pousser aussi ces gouvernements à reconnaître tout simplement notre école. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Rémi a la parole pour répondre.

M. BETRAND – Merci de me redonner la parole. Je remarque, comme j'ai essayé de le dire tout à l'heure, que le débat est à la hauteur des attentes que nous avons en Alsace, qu'il s'agisse de l'Europe, cher Jean-Philippe. Nous avons évoqué cela à plusieurs reprises et nous sommes tout à fait dans le vrai. Il existe une sorte de scandale bruxellois qui est en train de bouger. Nous découvrons tous les jours autre chose. Nous n'allons pas tout mélanger mais quelque part nous avons une position et une parole forte. Le Président l'a exprimé très clairement lorsque nous étions à Bruxelles et je l'en remercie. Il s'agit d'une première. Nous n'avions jamais eu l'occasion, en tant que collectivité territoriale, de nous exprimer aussi directement en direction de ceux qui ont la responsabilité de faire fonctionner le Parlement. Si aujourd'hui nous faisons polémique sur la crise sanitaire par rapport au Parlement, c'est que le Parlement fonctionne autrement que ce que nous pensions. Tant qu'il n'y a pas le personnel pour faire fonctionner le parlement à Strasbourg et qu'il est à Bruxelles, et que l'État belge s'en mêle, crise sanitaire oblige, pour ne pas permettre aux fonctionnaires de venir à Strasbourg, tout le monde est coincé. Notre objectif est évidemment de faire bouger les lignes. Nous avons une liste de doléances, avec le Président, très longue, avec des demandes fortes qui vont au-delà de ce qui est inscrit dans le contrat triennal pour donner toute la capacité au Parlement pour fonctionner comme il le faut à Strasbourg. Nous sommes donc tout à fait en phase avec cela.

Pour ce qui est du bilinguisme, je me réjouis de ce qui a été dit par ma collègue, de cette décision qui a été prise au Sénat. Encore faut-il que cela passe à l'Assemblée nationale, puis que cela soit reconnu et aille dans le sens que nous voulons. Or nous avons avec la Collectivité européenne d'Alsace aujourd'hui un nouveau cadre, que nous n'avons pas jusqu'à présent. Lorsque certains parlaient de possibilité d'embaucher du personnel contractuel, cela va dans ce sens. La définition exacte de ce que nous allons faire et comment nous allons le faire, nous allons la donner dans les semaines et mois. Nous n'allons pas le faire n'importe comment. Ce personnel devra être encadré et formé. Toutes ces conditions doivent être remplies. Mais une chose est sûre : nous voulons démarrer au début, au premier âge de l'enfant. Il s'agit de notre priorité parce que si nous commençons en cours de route, nous n'allons pas y arriver. Un des objectifs est que ce personnel soit en liaison directe, où les collectivités ont une responsabilité – je veux parler de la maternelle. Nous allons nous efforcer de rentrer là-dedans. Mais évidemment, chaque expression est la bienvenue. Je me réjouis du débat très large qui a eu lieu ce matin, et qui va continuer avec les associations pour arriver à des solutions concrètes.

Les interventions d'Éric, de Jean-Philippe et des autres sont les bienvenues. Ce matin, cela a montré que nous sommes globalement conscients de ce qu'il faut faire, de la nécessité d'avancer, et du fait que le dialecte doit demain reprendre toute sa force en Alsace avec en complément l'allemand et d'autres langues par la suite.

(Passage en alsacien) Maintenant, nous avons pratiquement tout dit, mais nous n'avons encore rien fait. Nous devons travailler, mettre quelque chose sur la table, pour que les gens soient contents le matin et que vous voyiez que la Collectivité européenne d'Alsace peut apporter quelque chose. Dois-je traduire ? Nous devons travailler, c'est tout ce que je demande.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Rémi. Je ferai quelques remarques complémentaires. D'abord, Éric a évoqué le droit local et la Commission ad-hoc, et nous l'avons évoqué aussi en groupe majoritaire. Nous avons cette volonté de renaissance de la Commission pour faire

des propositions et nous aurons à les construire ensemble pour les soumettre au gouvernement. Je proposais à Brigitte de les relayer auprès du gouvernement, de sorte que nous puissions être intelligemment force de force de propositions, à la fois sur le contenu et sur les capacités à agir de cette Commission.

Concernant le bilinguisme, je trouvais que le terme employé par Jean-Philippe de ressourcer notre langue régionale est idoine. Je voudrais dire à Rémi, concernant la méthode à partir des territoires, qu'il s'agit de respecter tous les dialectes alsaciens, parce que c'est aussi grâce à cela que nous pourrions préserver les dialectes. Ce n'est pas tout à fait le même dans le Sundgau et chez Paul et Stéphanie, mais nous nous comprenons, cher Rémy. La possibilité pour tous les dialectes d'exister et de survivre à cette situation m'apparaît essentielle. C'est la richesse des dialectes alsaciens qui fait la richesse de notre territoire.

Concernant les questions autour des embauches, qui ont été évoquées, il s'agit de quelque chose à construire à partir de chaque territoire, en lien avec les intercommunalités, les communes qui veulent s'impliquer. Parce que nous ne pourrions réussir à ressourcer le dialecte qu'ensemble sur le terrain en co-construction avec les acteurs du territoire, qu'il s'agisse des élus des collectivités, que des acteurs associatifs majeurs dont nous avons la chance de disposer sur notre territoire.

Je dirai encore quelques mots sur Strasbourg et la capitale européenne. Nous devons effectivement armer – selon le terme que tu as employé, Jean-Philippe – le contrat triennal. C'est aujourd'hui cet enjeu que nous portons. Il s'agit bien sûr de l'accessibilité de Strasbourg, qu'elle soit aéroportuaire, routière ou ferroviaire. Nous portons cette volonté. Le ferroviaire avec Bruxelles, qu'évoquait Serge tout à l'heure, est une des pistes de réflexion. Mais le lien entre Strasbourg et Bâle-Mulhouse est également évoqué. Les enjeux des écoles européennes qui se développent sont absolument nécessaires. Au-delà de cela, les services liés à la présence de la plénière à Strasbourg doivent être aujourd'hui réellement basés à Strasbourg. Il s'agit d'une demande forte, que nous avons déjà relayée avec Rémi auprès du Secrétaire général et du Vice-président du Parlement européen. Je ne manquerai pas de le faire également auprès du Président quand il nous aura accordé un rendez-vous, que je sollicite bien évidemment. Il est inacceptable qu'il y ait aujourd'hui à peu près 5 000 agents au Parlement à Bruxelles, 2 000 à Luxembourg est un peu moins de 300 à Strasbourg. Cela est inacceptable, d'autant plus qu'un bâtiment est en train de se construire. Il s'agit d'Osrose, que nous avons voulu collectivement et qui permet largement d'accueillir les personnels. Si les personnels avaient été présents à Strasbourg, à l'instar du Conseil de l'Europe, nous n'aurions pas eu de soucis pour accueillir les parlementaires. C'est également ce que nous revendiquons. Comme le suggérait Jean-Philippe, le contrat triennal est l'occasion pour l'État et le gouvernement de montrer son attachement ou non à la capitale européenne. Effectivement, aujourd'hui, ce n'est pas seulement Strasbourg qui est bafouée dans cette situation, près d'un an sans réunion plénière, mais c'est la place de la France en Europe, c'est le respect des traités. Tu parlais de scandale démocratique. Le terme est approprié aussi à mes yeux et c'est notre combat. Nous avons essayé de porter cela dans toutes les rencontres que nous organisons avec Rémi, au Parlement, et avec l'ensemble des partenaires politiques. À l'occasion de notre voyage à Bruxelles, nous avons rencontré aussi tous les mouvements politiques républicains, au sens large du terme, pour évoquer la place de Strasbourg. Nous avons été reçus par les mouvements politiques français, mais nous continuerons cette démarche auprès des mouvements politiques étrangers. Cette prise de conscience doit être générale, d'autant plus qu'aujourd'hui nous avons le sentiment que tout est concentré à Bruxelles. Est-ce que nos amis allemands de la Banque centrale européenne auraient accepté que ses réunions ne se fassent pas à Francfort ? Est-ce que Luxembourg aurait accepté que le Secrétariat du Parlement ne se réunisse pas à Luxembourg ? Est-ce que Bruxelles aurait accepté que la Commission européenne ne se réunisse pas à Bruxelles ? Je ne crois pas. Aujourd'hui, la France est maltraitée par l'Europe, par le Parlement européen. Cela n'est pas acceptable. Ce combat est très important. Nous avons su nous mobiliser tous ensemble

et nous avons réussi à reconstruire institutionnellement l'Alsace. Nous devons nous battre fortement, tous ensemble, pour que Strasbourg puisse jouer son rôle de capitale européenne de la démocratie. Il s'agit d'un combat de longue haleine, mais nous le mènerons tous ensemble, et fortement.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-3-5-1 - Rapport budgétaire 2021 Politique de l'habitat

M. WOLF, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer à l'habitat. Étienne WOLF a la parole pour présenter le rapport.

M. WOLF – Monsieur le Président, mes chers collègues. Pour aller dans le chemin du bilinguisme, je vous aurais proposé de faire le point en alsacien. Mais le Président ne parlant que le belge, cela aurait été un peu compliqué. J'en resterai donc à la langue française.

La politique de l'habitat est un sujet très long à développer. Comme vous le savez très bien, chaque département auparavant avait sa politique de l'habitat, avec des points communs. Il s'agissait du plan départemental de l'habitat, des PDLHPD et de la politique sur les terrains d'accueil des gens du voyage.

Aujourd'hui, je vais faire relativement vite, parce que l'habitat est un sujet qui peut être très long. Le Président le sait bien. Nous devons aujourd'hui créer un service public de l'habitat qui garantit une équité sur tout le territoire. Nous devons donc mettre en place une cohérence des politiques de l'habitat à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, axées prioritairement sur les aides à la pierre de l'État, que tout le monde n'avait pas ou plus. Nous devons donc créer un certain nombre de choses, c'est-à-dire amplifier certaines orientations des PDH pour en faire des marqueurs forts. Nous avons parlé tout à l'heure de bilinguisme et de notre implantation sur le territoire. Je crois que nous devons aller dans ce sens pour préserver notre patrimoine. Mais les aides que nous avons à apporter doivent être beaucoup plus conséquentes que jusqu'à présent. Vous savez tous que, pour rénover la Maison alsacienne, il est nécessaire de prévoir à peu près 50 % du budget supplémentaire par rapport à une rénovation normale d'une maison d'habitation. Monsieur le Président, je pense donc que nous aurons des efforts à faire sur ce point-là.

Il s'agit bien sûr aussi de renforcer les dispositifs en matière de transition énergétique et écologique, voire les commissions territoriales, pour voir nos besoins sur les territoires, de mettre en action les deux PDLHPD et de travailler, comme nous l'avons déjà fait, pour le CAUE du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Nous avons créé un nouveau CAUE Alsace et nous sommes en train de travailler aussi au niveau des ADIL.

Le Budget est toujours conséquent, comme vous le voyez. Je n'ai pas besoin de détailler cela. Nous avons aussi besoin de nos opérateurs qui aujourd'hui travaillent avec nous, c'est-à-dire Alsace Habitat pour le Bas-Rhin et Habitat Haute-Alsace pour le Haut-Rhin, tout en tenant compte bien sûr des autres promoteurs et bailleurs qui sont sur nos territoires, pour mettre en action avec eux, avec ceux qui le veulent, toute notre politique de l'habitat.

Il existe des enjeux. Il s'agit de permettre à tous les Alsaciens et plus particulièrement aux personnes à faibles ressources ou précarisés, en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap ou de leur santé, d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et à apporter des solutions spécifiques pour le logement des jeunes. Nous y reviendrons tout

à l'heure. Nous avons parlé des jeunes qui ont des difficultés. Nous y reviendrons concernant leur logement.

Concernant les gens du voyage, il s'agit d'une obligation. Chacun à son expérience sur son territoire et ce n'est pas toujours évident, dans la politique à mettre en place. D'un autre côté, nous avons à apporter du financement pour ces collectivités.

Nous parlons beaucoup de la transition énergétique et écologique. Nous avons une enveloppe de 1,2 million d'euros pour des réhabilitations énergétiques, des bailleurs sociaux et des propriétaires du parc privé.

J'ai déjà évoqué la Maison alsacienne. J'attire l'attention là-dessus, Monsieur le Président, au vu de ce nous constatons sur le territoire quand nous rencontrons les propriétaires. Pour les inciter à préserver, d'autres moyens, plus conséquents, devront être mis en place. Il s'agit de notre expérience de seulement deux années sur le territoire. Mais il s'agit à chaque fois d'un point important qui revient.

Il s'agit de mettre en œuvre nos délégations de compétences : la réhabilitation, les logements sociaux, la location-accession. Le Budget est relativement conséquent. Il s'agit aussi de la délégation de compétence à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace. Monsieur le Président, en tant que Vice-président de l'ANAH, nous vous remercions pour cet apport et cette politique que nous pouvons mettre en place grâce à cela.

Il s'agit aussi d'un Budget pour l'ADIL et le CAUE, et nous allons continuer. Le Budget pour l'Amitel, pour l'accompagnement au logement des jeunes. Nous donnons aussi des moyens à l'Areal, qui gère un peu tout cela.

Un sujet me paraît important. Je l'ai déjà dit et je pense que cela a été remis au Premier ministre. Il s'agit du problème de la loi SRU sur notre territoire. Nous devons tenir compte des territoires et des contraintes de la mise en application de cette loi SRU sur les territoires.

Il s'agissait en résumé de la politique de l'habitat dans notre Collectivité européenne d'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Étienne. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur la politique de l'habitat ? Fatima a la parole.

Mme JENN – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, Mme la Ministre. Je voudrais, à la suite de mon collègue Étienne WOLF, commenter cette orientation budgétaire sur l'habitat en soulignant d'abord que le logement est la première préoccupation de nos concitoyens, autant que l'emploi et la santé. La qualité du logement induit tout simplement la qualité de la vie et le mal logement, comme nous le disons aujourd'hui selon la Fondation Abbé Pierre, a des effets négatifs sur tout le reste, sur la sécurité, sur l'éducation et bien évidemment sur la santé et sur l'emploi. Notre nouvelle Collectivité nous permettra d'harmoniser nos pratiques du nord au sud de l'Alsace, et cela est tant mieux pour les Alsaciens. Leur Collectivité de proximité, la Collectivité européenne d'Alsace, pourra activer tous les bons leviers. Grâce à la délégation à la pierre, au programme d'intérêt général de transition écologique, lancé dans le cadre du plan post-Fessenheim par le Haut-Rhin, et qui devient maintenant alsacien grâce aux aides aux copropriétés en difficulté – car nous savons que leur fragilité crée des dommages pour toute la population de ces territoires –, ces bons leviers pour agir pourront être mobilisés de façon équitable sur les territoires alsaciens et apporteront des résultats visibles et palpables pour chacun, tout au long de la vie, c'est-à-dire de l'enfance jusqu'à la fin de vie. Pour les jeunes, nous pourrions favoriser l'accès au logement et aider à l'autonomie, notamment les étudiants et les jeunes salariés. Pour les personnes âgées, nous pourrions continuer à favoriser le maintien dans le logement et répondre ainsi efficacement au vieillissement de la population. Par le plan patrimoine,

nous pourrons contribuer à la rénovation des vieilles maisons typiques de notre Alsace et contribuer ainsi à l'attractivité de nos villages et de nos petites villes. Nous pourrons approfondir encore nos partenariats avec les ADIL 67 et 68 pour informer et conseiller les Alsaciens, propriétaires comme locataires, notre partenariat avec l'ANAH pour un vaste programme de rénovation des logements anciens, nos liens avec les bailleurs sociaux pour réhabiliter 5 800 logements relevant de nos territoires de compétence, c'est-à-dire hors de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'agglomération mulhousienne.

C'est ainsi que je me réjouis que chaque habitant, dans toute l'Alsace, pourra bénéficier de ce service public de l'habitat que nous construisons. L'argent que nous mettons, chers collègues, aujourd'hui pour l'habitat est un investissement pour un avenir durable et équitable dans ce service public, qui est un pilier essentiel. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Le rapporteur souhaite-t-il apporter des éléments complémentaires ? Sinon je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Il y a deux options. Il est déjà 14 heures 15. En présentant tous les rapports, j'ai peur que vous ne tombiez d'inanition et que cela soit difficile. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'aller déjeuner rapidement, puis que nous reprenions la séance plénière, suivie de la Commission permanente. Je sens un épuisement d'une partie des élus. Nous avons déjà beaucoup travaillé ce matin. Je propose d'aller déjeuner. Nous poursuivrons ensuite avec la présentation des derniers rapports. Merci.

La séance est suspendue à 14 heures 21.

La séance reprend à 15 heures 18.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de reprendre notre travail. Avons-nous le quorum ? Je vous propose de redémarrer.

CD-2021-3-6-1 - Rapport budgétaire 2021 : politique de la culture et du patrimoine

Mme GROFF, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Bernadette, pour la présentation du rapport suivant sur la politique de la culture et du patrimoine. Je pense qu'en redémarrant, cela fera venir les derniers retardataires.

Mme GROFF – Merci, Monsieur le Président. Il s'agit du rapport concernant la culture et le patrimoine. Si vous le permettez, Monsieur le Président, Albert Camus disait : « Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude. » Un rideau s'est abattu sur la scène culturelle, mais la culture s'est infiltrée dans nos foyers confinés. C'était un véritable antivirus. Ce furent d'abord les spectacles en ligne, les représentations privées donnés dans son salon, avec sa guitare, son violon ou son piano, ses fables et ses lectures aussi. Un moment de grâce. Le souffle était là, une formidable ébullition créatrice, des détournements hilarants et des réinterprétations. Un genou à terre, privée de ses lieux d'expression habituels, la culture a non seulement fait front, mais elle a permis au plus grand nombre de traverser le désert sans mourir de soif. Elle doit maintenant renaître et garder cet esprit, cette insolence, cette liberté.

Comme je le disais la culture et le patrimoine tiennent un rôle central dans le maintien ou le développement des liens sociaux. La culture et le patrimoine sont aussi des marqueurs de notre identité et de notre rayonnement alsacien. La culture est essentielle. Nous en sommes encore plus conscients quand elle est absente. Les départements alsaciens ont été pleinement investis au cœur d'une crise sanitaire d'une rare violence, sociale et

économique. Nous nous sommes mobilisés en 2020 pour soutenir la culture, un secteur particulièrement en souffrance, comme vous le savez tous, du fait des restrictions sanitaires. Dans ce cadre, nous avons consenti un effort exceptionnel de 2,3 millions d'euros.

Nous devons désormais envisager 2021. Pour cette année, il s'agit d'envisager une politique culturelle et patrimoniale de notre Collectivité qui s'articulera autour de grandes orientations structurant le Budget. Je tiens plus particulièrement à évoquer les points suivants. Il s'agit de projets d'identité et marqueurs de la nouvelle Collectivité. Ma collègue Nathalie parlera tout à l'heure des manifestations autour des châteaux, d'un imagier bilingue pour les nouveau-nés, des portes du temps et d'un programme ambitieux d'action culturelle dans les châteaux rhénans. Il s'agit également d'une amplification de notre action au service de l'action culturelle, notamment pour les publics qui sont au cœur de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace – nous en avons beaucoup parlé ce matin –, avec des appels à projets artistiques en collège, des établissements sociaux et médico-sociaux. Il s'agit d'un levier unique au service des politiques de solidarité. Il s'agit également d'une contribution volontariste et d'un soutien au secteur impacté par la crise. Notons également ce que nous avons fait par l'adaptation du festival de contes VOOLP qui a eu lieu en visioconférence. Il s'agit en outre de la pérennité des financements que nous avons décidés pour les structures partenaires et de l'ambition pour les différents fonds patrimoniaux. Concernant la préparation d'arbitrages stratégiques au travers des études en matière de bâti et d'accessibilité, il s'agit par exemple d'envisager un bâtiment fonctionnel et emblématique de la Collectivité européenne d'Alsace pour les archives à Colmar, l'extension du Vaisseau ou encore l'accessibilité du Haut-Koenigsbourg.

Pour atteindre cette ambition affichée, le Budget culture et patrimoine s'élève pour 2021 à 18,5 millions d'euros : 13 millions d'euros et quelque en fonctionnement et 5,5 millions d'euros en investissement. Cette politique éminemment territoriale s'appuie également sur un réseau de 300 bibliothèques, 180 établissements d'enseignement artistique, et compte 12 sites culturels, propriétés de la Collectivité européenne d'Alsace, sur notre territoire. Ce Budget, Mesdames et Messieurs, chers collègues, représente moins de 1 % du Budget de la Collectivité. Pourtant, l'impact en termes d'image et de communication de ces politiques pour la Collectivité est considérable pour nous et nos concitoyens.

Plus précisément, pour illustrer la réalité territoriale de cette politique, je souligne les établissements qui sont propriétés de la Collectivité européenne d'Alsace, comme le Haut-Koenigsbourg et le Vaisseau, qui représente un budget de fonctionnement de 2,27 millions d'euros, c'est-à-dire 17,5 % de notre Budget de fonctionnement.

Pour ne pas être trop longue et laisser la parole à mes collègues, je peux parler rapidement des établissements satellites, qui représentent 26 % du Budget. Il s'agit d'Archéologie Alsace, des Dominicains, du musée Lalique, du CDMC, de Wesserling, de l'Écomusée, du Mémorial d'Alsace-Moselle, de l'Agence culturelle Grand Est, entre autres.

Il s'agissait de ce que je voulais dire, en résumé, concernant la culture et le patrimoine. Comme vous le savez – je vous l'ai annoncé ce matin – nous sommes sept à présider cette Commission culture, patrimoine et tourisme. Ce matin, il s'agissait de la partie tourisme, avec mes collègues Madame Laurence MULLER-BRONN et Madame Stéphanie KOCHERT. Cet après-midi, je voulais vous donner un peu le détail de la façon dont nous représentons cette Commission. Madame Cécile DELATTRE s'occupe de la culture scientifique, du Vaisseau et de la lecture publique, Madame Nathalie KALTENBACH-ERNST de la politique castrale du Haut-Koenigsbourg et de l'archéologie, Madame Sabine DREXLER du patrimoine et de la mémoire, et Madame Martine DIETRICH du dialogue interreligieux et interculturel. Je voudrais laisser la parole à mes quatre collègues ici présentes. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Bernadette. Par quoi commençons-nous ? Nathalie

KALTENBACH-ERNST a la parole.

Mme KALTENBACH-ERNST – Monsieur le Président, merci. Je vais effectivement vous parler de la politique castrale, qui est un axe fort de la politique patrimoniale de la Collectivité européenne d'Alsace, permettant le rayonnement et la préservation de notre magnifique patrimoine, avec notamment ses châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg, parmi les quelques 500 châteaux et ruines alsaciennes.

Pour parler rapidement du Budget, il s'agit quand même d'un Budget de fonctionnement, en dépenses, de 1,314 million d'euros, avec des dépenses d'investissement à hauteur de 251 300 euros et des recettes estimées en fonctionnement à un peu plus de 4 millions d'euros. En croisant les doigts, le Haut-Koenigsbourg, le Hohlandsbourg et tous ces bâtiments pourront réouvrir rapidement, sans quoi ces recettes vont fondre comme neige au soleil encore une fois.

Pour 2021, la stabilité budgétaire proposée pour ce patrimoine montre une ambition soutenue pour nos châteaux, qu'il s'agisse du Haut-Koenigsbourg, du Hohlandsbourg ou des sites castraux, en particulier ceux accompagnés par des associations de veilleurs – veilleurs auxquels nous tenons tant, tant ils font renaître et vivre nos châteaux bénévolement. C'est pour eux que s'est tenue la semaine passée une réunion avec la DRAC, que je remercie une nouvelle fois, dans laquelle nous avons pu annoncer le travail réalisé conjointement, entre la Collectivité européenne d'Alsace et la DRAC, depuis quelques semaines. Cette réunion a aussi pu apporter des réponses claires aux interrogations des bénévoles quant aux difficultés de trésorerie, au coût des études archéologiques ou patrimoniale – pour lesquels d'ailleurs la DRAC a annoncé une prise en charge à 100 % pour les associations castrales –, aux difficultés pour l'inscription aux monuments historiques, aux démissions des présidents, à l'essoufflement des bénévoles et à leur renouvellement. De nombreuses associations nous ont déjà fait part de leur satisfaction quant à ces avancées et nous nous réjouissons de cet apaisement et de ce dialogue engagé avec la DRAC. Je tenais aussi à remercier les services de la Collectivité européenne d'Alsace et de la DRAC, qui se sont aussi fortement engagés et qui ont permis d'aboutir à ces résultats.

Je vais dire quelques mots également sur des manifestations qui auront lieu l'année prochaine. La saison des châteaux, qui a dû être reportée et avait été annoncée initialement en 2020, devrait démarrer le 1^{er} mai 2021. Elle présentera des animations sur 13 châteaux alsaciens et 1 voire 2 châteaux outre-rhin. Il s'agit donc d'une belle ouverture rhénane. Pour cette année, neuf châteaux de plus sont présents sur l'application « Les portes du temps », soit 19 au total. Cette application, qui permet d'aboutir à une histoire, et la saison des châteaux ont été développées de manière commune avec John HOWE, le dessinateur du *Seigneur des anneaux*. Il s'agissait de nous faire rêver un petit peu. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nathalie. Sabine a la parole.

Mme DREXLER – Je suis déléguée au patrimoine et à la mémoire. Ce sont des sujets qui me tiennent beaucoup à cœur, parce que préserver et transmettre les traces de l'histoire alsacienne, de ce que nous sommes et de ce que nous avons été, permet bien sûr de comprendre qui nous sommes, mais aussi de se tourner de manière plus assurée vers l'avenir. Pour la Collectivité européenne d'Alsace, soutenir ceux qui font ce travail de préservation et de valorisation du patrimoine, y compris de notre patrimoine immatériel comme notre dialecte, c'est contribuer à donner aux habitants de notre territoire des racines, mais aussi des ailes.

Je ne vais pas entrer dans le détail de mes missions, mais à titre personnel je me réjouis beaucoup de l'attention toute particulière qui est déjà portée par notre Collectivité à la protection du patrimoine bâti, à travers le travail que Bernadette GROFF a déjà pu porter, et j'espère, comme Étienne WOLF tout à l'heure, que cette aide pourra être renforcée.

Nous savons que chaque année plusieurs centaines maisons anciennes sont démolies en Alsace. Notre Collectivité pourra contribuer à ralentir ce phénomène, en soutenant les acteurs publics et privés qui cherchent à protéger et à valoriser leurs biens. Ce soutien fera aussi du bien aux entreprises et aux artisans du patrimoine, et donc à l'économie de notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Sabine. Martine a la parole.

Mme DIETRICH – Monsieur le Président, chers collègues, face au défi du vivre ensemble, le dialogue entre les chrétiens, les musulmans et les juifs est devenu une nécessité dans notre société actuelle. N'oubliez pas qu'en Alsace le concordat permet ce dialogue interreligieux qui apaise les choses. L'objectif est d'apprendre à connaître et à apprécier nos différences dans le respect, la tolérance et la liberté de chacune des religions. Le dialogue interreligieux est un outil indispensable pour la construction de la paix, et nous devons nous en saisir. À ce titre, nos deux départements ont mis en place depuis deux ans un fonds de soutien aux initiatives interreligieuses en souhaitant encourager la promotion de ce dialogue sur tout le territoire. Actuellement, plus de 40 associations ou groupes interreligieux irriguent notre territoire, notre Alsace, et elles ont toutes besoin du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace pour pouvoir continuer et créer des actions sur le terrain. Avec Philippe ICHTER, qui est aussi en charge du dialogue interreligieux dans la Collectivité européenne d'Alsace, nous travaillons beaucoup actuellement pour redémarrer nos actions dans les collèges. Il s'agit d'une de nos priorités. Nous y attelons. Je devrai passer par Bernadette pour une rencontre tripartite, éventuellement, sur cette thématique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Martine. Cécile n'arrive pas à se connecter en visioconférence. En attendant, je vais donner la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer sur le sujet. Cécile pourra compléter. Éric ELKOUBY a la parole.

M. ELKOUBY – Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues. Les différentes collègues qui sont intervenues pour présenter le Budget de la culture et du patrimoine l'ont indiqué : il s'agit d'un des secteurs les plus endommagés par la crise, à côté des autres. Mais dans la réponse que nous apportons, moins de 1 % du budget global de la Collectivité européenne d'Alsace, nous nous interrogeons sur le fait de savoir comment répondre au manque de culture, et comment soutenir nos institutions culturelles en cette période. Car nos institutions culturelles pâtissent forcément de la crise que nous vivons. À côté de cela, des associations proposent par exemple la gratuité pour la visite du centre du déporté et du Struthof, qui entre d'ailleurs dans les objectifs du plan contre la haine que nous avons adopté dans le Bas-Rhin. Pouvons-nous y parvenir ? Car au-delà de la mesure symbolique, il s'agit évidemment et avant tout d'une mesure philosophique importante. Quelle est également notre position sur le projet régional d'un mur, centre de la mémoire ? Je ne raviverai pas le débat, mais en résumé, les bourreaux et les victimes pourraient figurer ensemble sur le même monument.

En matière de patrimoine, le plan ambitieux et volontariste qui avait été lancé sur la sauvegarde du patrimoine alsacien par le Département du Bas-Rhin doit à notre avis être étendu, notamment pour éviter qu'à l'avenir l'erreur de Geudertheim, dont Étienne WOLF a parlé, se reproduise. Il s'agit d'un trésor patrimonial et même si Stéphane BERN s'en est pris au Maire de la Commune, le mal était fait. Je sais, Monsieur le Président BIERRY, que vous avez réagi également très fortement, parce que parler de patrimoine est important, et agir pour le patrimoine et sauver ce qu'il y a encore à sauver en termes de patrimoine visible et mémoriel est essentiel. Toujours dans la même veine, nous nous interrogeons sur le fait de savoir si un plan de sauvegarde ambitieux et réelle du patrimoine a été mis en place, car il participe également à notre atout touristique, à notre atout historique, et par conséquent à l'atout de la Collectivité européenne d'Alsace. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Avons-nous réussi à nous connecter avec Cécile ? Non. Y a-t-

il d'autres demandes de prise de parole ? Je suis désolé pour toi, Cécile. Je ne sais pas comment faire. Bernadette a la parole.

Mme GROFF – Merci, Monsieur le Président. Je vais donner quelques réponses à notre collègue Monsieur ELKOUBY. Il s'agit effectivement d'un secteur en crise. Je l'ai dit longuement. Cela n'est facile pour eux. Nous les avons beaucoup reçus. Nous avons fait de nombreuses réunions. Nous avons aussi fait des réunions avec la DRAC, auxquelles j'ai assisté avec l'Association des départements de France et la Préfète de la Région. Ils ne veulent pas forcément que des subventions ; ils veulent aussi pouvoir ouvrir, ce qui serait tout à fait possible dans certains lieux. Je ne parle même pas des musées, mais des petites salles et des petites configurations. Il faut dire que le secteur culturel a pris les choses à bras le corps, parce qu'il continue à faire des représentations en petit comité, des répétitions – cela leur tient à cœur – et de la création. La création continue. Ils continuent à inventer et à faire des choses, ce qui est très important. Nous les avons soutenus parce qu'en 2020, nos deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont maintenu toutes les subventions aux structures, ce qui était très important.

Concernant la gratuité, nous travaillons actuellement avec les services, avec notre Directeur Monsieur MEROT, que je remercie, pour faire une gratuité, ou sous une autre forme. Mais nous en parlerons plutôt dans le plan de relance.

Vous avez parlé du mur de la mémoire également. Il s'agit d'un sujet important, et je dirais presque, si vous le permettez, Monsieur ELKOUBY, douloureux. En effet, il faut savoir avec quelle association nous allons travailler. Cela ne doit pas devenir un sujet épidermique. Cela doit être un sujet juste. Il est nécessaire et important de travailler avec toutes les associations qui sont impliquées dans la mémoire.

Concernant la sauvegarde du patrimoine, il existe effectivement un projet ambitieux. Ma collègue Sabine m'a beaucoup accompagnée sur le terrain. Il s'agit de toutes les petites réunions territoriales que nous avons faites avec le Haut-Rhin. De nombreux projets sont entrés. Nous avons réussi à tous les prendre en compte pour sauvegarder le patrimoine. Il s'agit même de particuliers. Souvent, une petite subvention permet de faire ce dé clic, pour qu'un projet soit mis en musique – puisque nous parlons de culture. Nous avons aussi pu visiter sur place des projets réalisés. Ce qui est tout à fait agréable et ambitieux est le fait que de nombreux jeunes couples décident de sauvegarder et de se réinstaller dans une maison traditionnelle alsacienne.

J'espère avoir répondu à quelques-unes de vos questions, Monsieur ELKOUBY. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Cécile va pouvoir s'exprimer, pour compléter. Peux-tu remettre ton micro ? Nous t'entendons. Bonjour Cécile.

Mme DELATTRE – Bonjour. J'ai eu beaucoup de mal à me connecter. Je ne sais pas sur quoi tu veux que j'intervienne.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne te demande pas d'intervenir. Il s'agit de compléter les interventions des autres collègues, concernant ta mission. Je ne sais pas si tu voulais rajouter quelque chose à ce que Bernadette a pu dire.

Mme GROFF – Bonjour Cécile. Il s'agit des différents sujets que nous avons abordés récemment. Tu représentes la culture scientifique, le Vaisseau et la lecture publique. Peux-tu nous en dire quelques mots, puisque nous sommes toutes intervenues à tour de rôle ? Merci.

Mme DELATTRE – Merci de me laisser la parole. La culture scientifique est illustrée par le Vaisseau. Il s'agit d'un vrai sujet. Depuis un an, le Vaisseau n'a presque plus pu remplir ses missions auprès des collèges, des habitants et des jeunes. C'est un vrai manque. Ils

repartent avec une nouvelle exposition, mais qui ne peut pas être vue puisque les portes sont fermées. La Directrice est en train de voir pour prolonger la date de location et d'emprunt de cette exposition. Un vrai sujet se pose sur le Vaisseau. Il s'agit d'un bâtiment vieillissant. Une vraie réflexion est en cours, sur ce que veut faire la nouvelle Assemblée, en investissement. Il s'agit de quelque chose plus ouvert sur la ville de Strasbourg, c'est-à-dire sur l'eau qui passe juste à côté, avec des acteurs importants de l'économie et surtout du tourisme, avec Batorama qui peut faire des haltes. Il s'agit d'un dedans-dehors, en ouvrant le restaurant du Vaisseau sur l'extérieur, où il sera possible d'y aller sans entrer dans le Vaisseau. Il s'agit de voir comment le Vaisseau peut plus largement rayonner au sein de Strasbourg. C'est une vraie réflexion. De l'argent sera à mettre. Quelle sera la volonté des élus de la Collectivité européenne d'Alsace par rapport à ce Vaisseau vieillissant ? Nous ne le cachons pas. Le quartier s'est énormément développé. Par conséquent, le Vaisseau se trouve complètement perdu dans ces nouvelles constructions.

Nous devons aussi recréer le conseil scientifique. La Présidente a décidé de ne plus continuer.

Concernant la lecture publique, les deux anciens départements doivent travailler ensemble pour optimiser ce qui se faisait dans le haut et dans le bas du Rhin, et en faire un plus pour nos habitants de l'Alsace. Il s'agit d'être sur les vrais sujets du numérique, les sujets importants de la lecture publique. Nous pouvons nous appuyer sur la Directrice Anne-Marie BOCK, qui est vraiment dans ce domaine une pointure et qui est saluée par les diverses interventions qu'elle fait dans différentes instances départementales. Nous avons beaucoup de chance. Nous pouvons donc être, Monsieur le Président, chers collègues, très optimistes.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Cécile. Bernadette a la parole pour conclure.

Mme GROFF – Merci, Monsieur le Président. J'ai essayé de vous faire comprendre l'importance de la culture, même si cela ne représente pas un important montant de notre Budget de la Collectivité européenne d'Alsace. Pour compléter ce que disait ma collègue Cécile, nous allons aller sur place. Je vais visiter tous les sites qui nous appartiennent, et les autres. Sur place, au Vaisseau, des travaux sont à faire. Cela est déjà prévu dans notre Budget. Merci, Monsieur le Président. Je ne veux pas être trop longue.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Bernadette. Je vais juste m'inscrire un peu en faux, par rapport au 1 %. En prenant en compte les financements que nous apportons à tous les équipements culturels dont les travaux sont engagés dans un certain nombre de collectivités, notre Budget consacré à la culture et au patrimoine sur notre territoire est bien plus important. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-3-8-5 - Budget primitif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace

Mme MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de modifier l'ordre de présentation des rapports, puisque certaines personnes doivent nous quitter. Pour que nous puissions voter le Budget, je donne la parole à Lara. À la demande générale, il s'agit de 3 minutes 30 pour la présentation du Budget de 2 milliards d'euros. Elle a beaucoup travaillé, avec Bernard. Je tiens à les remercier tous les deux pour le travail de préparation qui fut énorme. Lara, tu as la parole.

Mme MILLION – Nous allons vous mettre le Powerpoint en même temps, parce qu'il s'agit d'un grand moment quand même aujourd'hui, puisqu'il s'agit du premier Budget de la Collectivité européenne d'Alsace. Tout ce que j'ai entendu depuis ce matin, ces

interventions riches, passionnées, longues mais dynamiques, prouve bien cet engagement des 80 conseillers d'Alsace pour le Budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je voulais rappeler en introduction qu'il s'agit d'un travail exemplaire autour de notre Président Frédéric BIERRY, du Premier vice-président Rémy WITH, avec Bernard FISCHER, que je salue parce que nous avons été des binômes concernant les finances, avec tous les collègues élus et de l'administration. Nous devons le dire et surtout nous en féliciter. Nous ne le disons pas assez. Nous devons nous féliciter de ce travail, parce que ce que vous allez voir prouve que nous avons été dans le quotidien, dans la proximité, dans l'action, mais aussi dans la réflexion, dans la convergence, dans l'envie et dans cette passion de pouvoir créer cette Collectivité européenne d'Alsace et d'avoir les moyens pour présenter ce Budget.

Nous devons aujourd'hui adopter des réponses fortes dans un monde de fragilité et de transition. Nos deux départements étaient fortement impliqués. Nous avons toujours été attentifs au pouvoir d'achat des Alsaciens. Comme le disait le Président BIERRY, il n'y a pas eu d'augmentation de la taxe foncière depuis cinq ans. C'est un choix politique et raisonné que nous avons eu le courage de faire. Il est parfois simple d'augmenter la fiscalité, mais nous avons préféré faire attention, de réduire les coûts d'ores et déjà. Vous verrez aussi une politique de désendettement. Nous avons le taux de taxe foncière le plus faible du Grand Est. Ne l'oublions pas. Puisque cette taxe foncière sera transmise aux communes, j'espère, pour le pouvoir d'achat des Alsaciens, que les communes n'augmenteront pas de façon inconsidérée cette taxe foncière. Nous n'avons plus cette taxe foncière, mais nous avons la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Nous notons également une diminution de 535,6 millions d'euros de DGF. Il s'agit d'un montant de 2014 à 2020. En 2014, notre DGF était de 281 millions d'euros ; en 2020 elle était de 173 millions. En cumulé, nous avons perdu 535,6 millions d'euros de DGF. Nous étions aussi appelés à résorber le déficit de l'État. C'est d'ailleurs pour cela que la DGF avait diminué. Pourtant, au même moment, les fragilités ont augmenté. Il s'agit de l'augmentation du RSA et des MNA. Nous avons toujours été là, à côté de ces personnes en fragilité.

Nous avons aussi fait ce que peu d'autres font. Il est simple d'emprunter pour pouvoir financer les investissements. Nous avons diminué notre endettement de 415 millions d'euros depuis 2015, permettant de préserver notre jeune génération pour ne pas faire peser la dette sur la génération future. J'ai quand même envie de le dire : certes, nous sommes très heureux de la création de cette Collectivité européenne d'Alsace ; mais nous avons, Haut-Rhin et Bas-Rhin, travaillé dur pour dégager des économies, pour rétablir notre situation financière, ce qui nous permet aujourd'hui de faire encore plus et mieux. Rappelons-nous qu'en 2020 nous étions proches des citoyens parce que nous avons mis en place un plan de relance de 220 millions d'euros. Nous étions au rendez-vous des Alsaciens, avec des subventions exceptionnelles pour les publics touchés par la crise, pour nos aînés, pour les associations, pour les professionnels du tourisme, pour les acteurs culturels, pour l'économie de proximité, pour du matériel médical auprès des professionnels de santé. Nous étions là et nous allons continuer à être là.

La Collectivité européenne d'Alsace est créée et nous avons des piliers. Elle a été construite par les présidents Frédéric BIERRY, Brigitte KLINKERT, mais aussi par les autres président Éric STRAUMANN et Rémy WITH, et par nous, les élus. Mais les piliers doivent rester sains. Pour cela, nous avons cinq piliers. Il s'agit d'abord de réduire les charges de structure. C'est ce que nous avons fait et nous allons vous le démontrer. Quelle collectivité ayant fusionné avec une autre arrive à réduire les charges de structure ? Souvent, cela augmente. Nous y sommes arrivés. Nous maîtrisons nos dépenses de personnel. Quelle collectivité n'a pas augmenté son effectif ? Nous, pas du tout, comme vous le verrez. Concernant les moyens supplémentaires, nous avons aussi renforcé l'investissement et évidemment mis en place la territorialisation, chère à tous les élus, dont Rémy WITH et le

Président Frédéric.

Notre maison, la Collectivité européenne d'Alsace, a donc aujourd'hui des fondations solides et des piliers qui illustrent nos volontés pour assumer nos missions. Le budget de la Collectivité européenne d'Alsace est supérieur à 2 milliards d'euros. Ce Budget a été co-construit et établi en co-concertation. Depuis huit mois, nous travaillons ensemble, main dans la main. Quel bonheur. Nous nous sommes découverts, parce que nous ne nous connaissions pas. Nous avons déjà convergé ensemble sur sept thèmes de politiques publiques. Aujourd'hui, nous vous proposons ce Budget de plus de 2 milliards d'euros. Franchement, nous en sommes fiers.

Je ne suis aujourd'hui que la porte-parole des collègues élus qui ont d'ores et déjà beaucoup expliqué ce Budget. Il s'agit d'un soutien aux investissements opérationnels, avec 308,6 millions d'euros. Dans ce montant ne figure pas le montant de remboursement de l'emprunt, comme certains peuvent l'intégrer pour gonfler le Budget. Il s'agit de 308,6 millions d'euros d'investissements opérationnels sur le territoire en 2021, soit une augmentation exceptionnelle de plus de 66,6 millions d'euros. Nous sommes là pour accompagner les Alsaciens, les associations, les entreprises et les collectivités, surtout dans cette période de crise.

L'administration est exemplaire. Au nom de vous toutes et tous, nous pouvons remercier vivement nos agents. Il n'est pas simple de fusionner deux collectivités, mais nous avons réussi. Merci pour leurs compétences, pour leur inventivité, pour leur exemplarité. Étienne BURGER parlera tout à l'heure des ressources humaines. Il s'agit de 6 024 agents. Nous n'avons pas augmenté nos effectifs. Nous avons dû nous réorganiser. Nous avons des compétences nouvelles, mais malgré cela, nous n'avons pas recruté. Nous avons réorganisé. C'est ce que nous appelons la mutualisation et la réorganisation. Merci aussi à notre direction et à tous les agents qui ont su agir. Nous avons bien entendu besoin de vous.

Comme l'a dit le Président, le montant des ressources humaines augmente un peu. Cette progression est contenue concernant le GVT, c'est-à-dire le glissement vieillesse technicité. Une attention particulière concerne les bas salaires, pour conserver l'attractivité des métiers essentiels à nos missions de service public.

Nous notons une réduction des coûts. Je repose la question. Quelle collectivité a su tout de suite réduire les coûts ? Généralement, cela n'est pas le cas, car nous nous disons qu'il est nécessaire de communiquer sur le nouveau sigle, etc. Nous l'avons fait, en réduisant de plus de 1,05 million d'euros, grâce à la mutualisation. Nous avons les chiffres. Nous avons réduit les frais de communication. Nous avons réduit les coûts de maintenance. Nous avons réduit les frais des assurances, d'affranchissement, de la flotte de véhicules et des autres services. Ces réductions de coûts sont rapides, efficaces. Nous en aurons évidemment d'autres.

Nos missions ont été largement évoquées tout à l'heure. Nous allons avoir une vision globale des choses. Les 80 conseillers d'Alsace sont à votre service avec plus de 1 milliard d'euros à la solidarité et à la santé. Il s'agit aussi de la jeunesse, de la route et de la mobilité, de la transition énergétique, de la culture et du patrimoine, de l'attractivité tourisme et de l'Europe.

Les collègues vous l'ont présenté. Nous allons juste égrainer quelques montants. Tout d'abord, le slogan du Président n'est pas qu'un seul slogan. Il s'agit de notre mission. Il s'agit de protéger et de prendre soin. Prendre soin des personnes les plus fragiles est l'ADN de la Collectivité européenne d'Alsace, à tous les âges de la vie. Il s'agit de ne laisser personne au bord du chemin et surtout d'être là pour donner un coup de pouce face aux coups durs. Il est question de plus de 1 milliard d'euros. Notre collègue Pascale JURDANT-PFEIFFER l'a bien expliqué tout à l'heure, avec tous les délégués de cette Commission,

ainsi que Pascale SCHMIDIGER, en lien avec la Ministre Brigitte KLINKERT concernant l'insertion. Nous vous avons bien expliqué aussi le STIS et l'autonomie. Que convient-il de retenir de ces montants ? Il s'agit d'abord de l'augmentation, par une politique volontariste sur cette compétence. Il s'agit ensuite d'un accompagnement de plus en plus personnalisé de nos citoyens en fragilité. Concernant la solidarité, je ne vais pas entrer dans le détail, parce que vous l'avez déjà vu tout à l'heure.

La jeunesse est un atout fort de l'Alsace, son avenir. Nous devons aussi réduire les inégalités sociales. Nous nous occupons des collèges publics, des collèges privés, de nos 89 000 collégiens. Nous sommes aussi là pour d'autres actions comme l'éducation et le sport. Concernant le sport, il s'agit de 4,7 millions d'euros, mais il y en a beaucoup plus, étant donné que nous investissons et accompagnons chaque commune dans le cadre de la territorialisation pour ce qui est des équipements sportifs. Il s'agit d'environ 70 millions d'euros sur deux ans, ce qui montre bien notre volonté de développer cette activité pour la jeunesse. Philippe MEYER a été très clair tout à l'heure et nous a bien parlé de toutes ces politiques concernant la jeunesse. Lorsque nous additionnons le montant d'investissements donnés aux communes pour les équipements sportifs, la jeunesse n'est pas 145,4 millions d'euros, mais beaucoup plus. Cela devient le deuxième Budget de notre Collectivité. J'en viens aux exemples. En 2021, six collèges sont concernés par une rénovation. Il s'agit du collège de Mulhouse, de Hoerdt, de Saint-Amarin, de Brumath, de Guebwiller, de Bischheim. Il s'agit surtout de rénovations, ce qui est aussi très important. Tout au long de l'année, nous sommes là pour l'entretien, pour la rénovation et pour le cadre de vie et le bien vivre de notre jeunesse.

Concernant la route et la mobilité, nous sommes aujourd'hui propriétaire de 6400 kilomètres de routes. Notre volonté consiste en des routes sûres, durables et intelligentes. Il s'agit aussi du territoire multimodal, avec le vélo, le fret, les fleuves. Nous investissons 148,8 millions d'euros, chers Rémy et Alain GRAPPE, sur cette thématique de la sécurité et de l'entretien, pour notre réseau. J'en viens aux exemples. J'aime beaucoup les photos et les montants. Cela prouve bien nos différents engagements. Une slide ne suffisait pas. Il s'agit ici des projets d'envergure, mais il en existe bien d'autres. Sur la deuxième slide figurent les explications de tout ce que nous avons en engagement et tout ce que nous réalisons en 2021.

Concernant la transition énergétique, Catherine GRAEF-ECKERT en a parlé longuement ce matin. Nous sommes en train de changer de société. Si nous ne l'avons pas compris, c'est que nous n'avons rien compris à notre nouvelle société en transformation et en mutation. Nous devons nous inventer un nouvel avenir énergétique, non dogmatique mais pragmatique. Nous savons le faire, parce que nous gérons à l'alsacienne. Nous savons faire mieux et bien. Le changement climatique est là. Nous devons développer les circuits courts, valoriser l'agriculture locale, la décarbonisation également et être à côté de cette transformation et de cette mutation. En regardant le Budget, nous pensons à 21,1 millions d'euros. Mais il convient d'y ajouter évidemment les 17 millions d'euros concernant le programme d'investissement relatif au photovoltaïque et tout ce qui concerne la rénovation énergétique. Tout ce qui concerne la transition énergétique est un peu la colonne vertébrale, aujourd'hui et demain, des politiques publiques à mener. Nous l'avons bien compris.

Concernant la culture et le patrimoine, j'ai entendu certaines choses tout à l'heure. À la différence des autres compétences, celle-ci est mutualisée – ne l'oublions pas – avec les communes, les intercommunalités et la Région. Nous ne pouvons pas toujours tout porter. Il y a des choix à faire, parce qu'être en responsabilité, être élu, revient aussi à choisir. Bernadette GROFF a largement parlé de la culture et du patrimoine avec ses collègues. Il s'agit de 300 bibliothèques et médiathèques, de 180 établissements d'enseignement artistique, de 12 sites culturels portés par la Collectivité européenne d'Alsace. Des explications sont aussi données dans la slide suivante.

Concernant l'attractivité, le tourisme et l'Europe, nous devons absolument dynamiser le potentiel des territoires. Comme nous l'a dit Rémi BERTRAND, la dimension européenne de la Collectivité européenne d'Alsace doit rayonner sur chacune de nos compétences. Nous devons redresser rapidement et durablement le tissu économique. C'est parce que nous le souhaitons qu'un Budget important de 82,2 millions d'euros est intégré à ce Budget d'investissement. Nous ne devons pas oublier tout ce que fait aussi l'ADT – Max DELMOND nous en parle souvent –, ni ce que fait l'ADIRA, que nous finançons, qui agit en faveur de l'économie alsacienne. Plus de 751 millions d'euros d'investissements sont générés, n'est-ce pas, Monsieur le Président BIERRY, et il s'agit de plus de 2 800 emplois créés et de 257 assistances de création, de développement et de mutation des entreprises. Il existe aussi l'ADAUHR, dont le Président Michel HABIG est présent, qui fait beaucoup pour accompagner les collectivités de proximité, avec un soutien de 1,8 million d'euros de la Collectivité européenne d'Alsace et un accompagnement de 268 communes. Il s'agit aussi de l'ATIP, avec un soutien de 2,2 millions d'euros, et d'un accompagnement de 523 collectivités alsaciennes. Nous devons être plus proches et plus efficaces, ce que nous sommes.

Nous vous avons montré les dépenses. Mais il y a une vraie question à se poser. Il est toujours politiquement simple de dire « il n'y a qu'à, il faut qu'on ». Mais il est politiquement plus difficile de pouvoir financer ce que nous voulons faire. La vraie question est de se demander si nous arrivons à financer toutes ces politiques publiques. La bonne réponse, que vous attendez évidemment cet après-midi, est oui. Nous finançons bien sûr ces politiques. Nous avons – vous savez que c'est une obligation – autant de recettes que de dépenses. Nous sommes donc sereins.

Vous voyez ici le financement de nos politiques, par la fiscalité directe. Nous n'avons plus la taxe foncière aujourd'hui, mais la TVA. Nous sommes aussi un peu perplexes par rapport à la diminution des contributions des entreprises dans cette crise sanitaire mais également économique que nous subissons. Il existe d'autres dotations, de l'État, des fonds de péréquation, des cessions immobilières. Nous tenons un PPI sur l'immobilier. Nous regardons ce que nous devons garder et financier, et ce que nous devons céder. Il s'agit également de la fiscalité indirecte.

Grâce à ces recettes, nous avons une capacité d'autofinancement de 134,2 millions d'euros. Cette capacité d'autofinancement est intéressante, mais nous devons faire attention dans les années qui vont suivre, compte tenu des recettes que nous allons recevoir, des augmentations ou des diminutions des recettes. Quand nous faisons un Budget, nous devons chaque année et chaque mois rendre compte par rapport à l'évidence des recettes que nous allons réellement toucher ou percevoir. Ces 134,2 millions d'euros permettent de soutenir l'investissement local, parce que cet autofinancement est transféré directement à la section d'investissement. Nous avons un bon niveau d'épargne, mais nous devons le garder.

Voilà le Budget tant attendu. Ce qui est en jaune est notre autofinancement. Il s'agit ensuite de la présentation en fonctionnement et en investissement de nos différentes politiques. Cette année, pour pouvoir financer tous ces projets et parce qu'il est nécessaire d'être au rendez-vous de la crise sanitaire, sociale, économique et psychologique, nous allons décider d'emprunter pour un montant de 199 millions d'euros. Avec Fatima JENN et à travers le pilotage de Monsieur le Président, nous sommes en train de travailler sur un plan de soutien, en construction, simple et réactif, pour accompagner les territoires, les associations, les entreprises mais aussi les citoyens. Pour être plus proches et plus efficaces, nous avons une politique aujourd'hui territorialisée pour accompagner les collectivités en proximité. Rémy WITH va nous en parler tout à l'heure. Sous sa houlette, il y a sept vice-présidents de territoires. Pour mieux dépenser, nous devons être au plus proche du citoyen, rechercher l'équité territoriale, avoir cette expertise de terrain et co-construire les projets avec les acteurs locaux. Il s'agit de l'efficacité des politiques publiques.

Nous devons terminer par cette information importante. Vous l'avez sûrement vue il y a deux jours dans les journaux. Une agence de notation a analysé nos comptes administratifs, nos orientations budgétaires, notre mode de gouvernance, nos ambitions, notre équilibre budgétaire. Nous avons reçu le AAA, qui est une très bonne note. Franchement, nous pouvons en être fiers. Je voulais en profiter pour remercier le service des finances et la communication, et pour vous remercier, parce que nous portons tous ensemble ce modèle de gestion reconnu par l'agence de notation MOODY'S. Merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara pour cette très belle présentation didactique et pédagogique.

CD-2021-3-8-4 - Rapport budgétaire 2021 : Politique de l'administration générale

M. FISCHER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose si vous n'y voyez pas d'inconvénient de donner la parole à Bernard FISCHER pour le rapport budgétaire qu'il devait présenter, puisqu'il doit nous quitter.

Mme MILLION – J'avais prévu de diffuser un petit film.

M. LE PRÉSIDENT – Nous le diffuserons après. Le Powerpoint était déjà très pédagogique et très didactique. Bernard a la parole.

M. FISCHER – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Concernant les marqueurs du Budget, tout a été bien dit et bien préparé. Nous avons fait un travail considérable. Nous restons néanmoins extrêmement modestes, parce que nous savons que des moyens complémentaires seront nécessaires dans les mois et dans les années qui viennent, eu égard à la situation de la crise sanitaire qui est loin d'être terminée et qui entraîne de nombreux bouleversements.

Beaucoup de choses ont été dites. Néanmoins, je souhaite dire quatre choses sur le Budget. Concernant les marqueurs principaux, quand deux collectivités « fusionnent », cela engendre rarement des économies. Le million d'euros d'économie de fonctionnement est un marqueur important. Deuxièmement, les plus de 300 millions d'euros d'investissement, montant conséquent, sont une volonté et une nécessité. Troisièmement, je remercie les agents. Les élus ont fait le travail, avec enthousiasme, avec cœur, avec passion et aussi avec discernement. Mais je remercie nos 6 024 agents.

J'aimerais rajouter un point. Nous avons la chance d'avoir depuis près de 47 ans un outil tout à fait fantastique dont nous ne parlons pas souvent. Il s'agit d'Alsabail, qui a permis l'année dernière un cofinancement crédit bail immobilier d'entreprise de plus de 50 millions d'euros. Il s'agit d'un levier pour nos entreprises et nos PME tout à fait considérable. Je le dis en complément du dossier qui a été présenté dans le cadre du Budget.

Concernant le rapport 3-8-4 concernant l'administration générale, il s'agit d'un ensemble d'actions pour un montant de 16,5 millions d'euros en fonctionnement et 8,8 millions d'euros en dépenses d'investissement. Concernant la commande publique, nous avons convergé vers la plateforme Alsace marchés publics avec la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Mulhouse, l'Agglomération et de nombreux contributeurs. 20 000 entreprises sont référencées et 269 000 euros sont budgétisés en 2021 pour ces marchés publics, avec la présentation des secteurs en adéquation.

Concernant les affaires juridiques, les objectifs seront poursuivis par la Collectivité

européenne d'Alsace, avec des frais relatifs à l'assistance juridique et la gestion des contentieux. Il est proposé d'inscrire 200 000 euros au Budget. Il s'agit par ailleurs d'une subvention de fonctionnement de 100 000 euros, qui est particulièrement importante, pour l'Institut de droit local alsacien mosellan, qui fait l'actualité. Il est important d'avoir les moyens d'être présent dans ce domaine.

Concernant les systèmes d'information, il s'agit de montants très importants. Il s'agit de 15,5 millions d'euros, dont 4,335 millions d'euros pour l'ensemble de l'intégration des systèmes d'information et des montants complémentaires de 7,260 millions d'euros, axés sur les infrastructures techniques, avec toujours pour objectif d'assurer le bon fonctionnement des équipements qui sont en place, tout en mutualisant les moyens techniques. Des budgets complémentaires sont inscrits pour la numérisation des collèges, les tablettes, etc.

Concernant la communication, un autre marqueur important, il s'agit de la décision de diminuer les coûts d'information et de communication. Aujourd'hui, nous sommes dans des mutations continues et rapides de la formation. Nous voulons encore plus de proximité et d'efficacité, tout en insistant sur la citoyenneté. Le montant direct pour la communication, en baisse de 157 000 euros, atteint 2 090 000 euros pour l'année 2021. Il s'agit également d'un certain nombre d'éléments de valorisation des secteurs annexes, en diminuant les budgets dédiés, en confortant les budgets qui sont affectés et en redéployant un certain nombre de crédits, dans le cadre d'une certaine démocratie participative.

Concernant le Cabinet, il s'agit de 4,183 millions d'euros sont inscrits pour le fonctionnement des conseillers d'Alsace, de 600 000 euros pour l'ensemble des moyens mis à disposition des groupes d'élus, de 220 000 pour la contribution d'équilibre à l'association de secours et d'entraide des conseillers généraux et anciens conseillers généraux du Haut-Rhin et de 150 000 euros pour celle à l'amicale des conseillers départementaux et anciens conseillers généraux du Bas-Rhin. Il s'agit en outre de 380 000 euros pour les frais de fonctionnement courant et de 25 000 dans le cadre des échanges avec le Lot-et-Garonne.

Il s'agit ensuite du fonctionnement de l'Assemblée et de la direction générale, avec un Budget qui s'élève à 557 000 euros. Je ne vais pas le détailler. Concernant le pilotage des actions publiques de la Collectivité ainsi que les objectifs qui sont poursuivis, le tableau résume les dépenses à hauteur de 459 000 euros. Les innovations et transformations publiques sont très importantes pour porter, appuyer et coordonner les projets à caractère historique stratégique et transversaux sur différentes thématiques, remplir les fonctions d'accompagnement et d'animation méthodologique, et développer les fonctions support en adéquation avec les objectifs (250 000 euros).

En conclusion, vous avez la synthèse de la délibération proposée, qui est en annexe de la présentation budgétaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Bernard.

CD-2021-3-8-3 - Rapport budgétaire 2021 : politique des ressources humaines

M. BURGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de passer à la politique des ressources humaines, puis aux moyens généraux et au foncier, pour aborder tous les aspects budgétaires. Nous passerons ensuite au débat global sur le Budget, si vous en êtes d'accord. Étienne a la parole concernant les ressources.

M. BURGER – Merci, Monsieur le Président. En 2021, la politique des ressources humaines

est surtout là pour favoriser l'adaptation de l'ensemble de nos collaborateurs aux nouvelles organisations et aux nouvelles compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, la poursuite des travaux de convergence des politiques des ressources humaines et la construction progressive d'une culture administrative commune. Je vous rappelle que cela représente 6 024 agents alsaciens qui travaillent pour la Collectivité européenne d'Alsace : 86 % sont fonctionnaires ; 66 % sont de sexe féminin ; l'âge moyen est de 48 ans ; 51 % relèvent de la catégorie C. La masse salariale représente 95 % du Budget global des ressources humaines, et se monte à 241 millions d'euros, en augmentation de 9,7 millions d'euros.

Le budget total des ressources humaines et de 254 191 000 euros et présente une augmentation de 3,9 % par rapport aux budgets 2020 cumulés des deux collectivités. Cette augmentation est imputable au glissement vieillesse technicité (GVT) à hauteur de 4,7 millions d'euros et aux autres besoins nouveaux liés à la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace, une adhésion à Pôle emploi pour 550 000 euros et le transfert des ouvriers des parcs et ateliers pour 440 000 euros. En outre, 3,57 millions d'euros ont été consacrés aux négociations aboutissant au protocole d'accord signé en fin d'année 2020, ce qui représente 1,5 % du Budget des ressources humaines. Nous pouvons donc dire que le regroupement de nos deux collectivités a coûté 1,5 % en masse salariale.

Les recettes s'établissent à 12,5 millions d'euros et sont en augmentation de 134 000 euros. Cette augmentation s'explique surtout par une recette supplémentaire de l'ARS de 570 000 euros venant financer des postes dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la protection de l'enfance.

Il s'agissait des éléments essentiels du Budget des ressources humaines, Monsieur le Président.

M. WITH – Merci, Monsieur BURGER. Y a-t-il des interventions à ce sujet ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Le rapport est approuvé.

CD-2021-3-8-2 - Rapport budgétaire 2021 : bâtiments hors collèges, moyens généraux et foncier

M. VOGT, rapporteur

M. WITH – Nous passons au rapport relatif aux bâtiments hors collèges, moyens généraux et foncier. La parole est à Monsieur VOGT.

M. VOGT – Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de trois points. Le premier point concerne les bâtiments hors collèges. L'année 2001 est marquée par une concrétisation de nombreux projets immobiliers, qui viendront soutenir l'activité économique et renforcer la qualité des implantations territoriales de la Collectivité européenne d'Alsace, pour un investissement global de 30 millions d'euros. Il existe deux objectifs principaux. Le premier est de mieux accueillir les publics. Il en va de l'image de la Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit par exemple de la maison du territoire Nord à Haguenau, de la construction de la délégation territoriale, de la reconstruction des centres médico-sociaux, comme à Cernay. Le deuxième objectif est de permettre aux agents de travailler dans de meilleures conditions. Nous devons cela à nos agents, pour qu'ils puissent effectuer leur travail. Nous avons quelques projets, comme les restructurations des centres techniques de Wasselonne et Schirmeck, le regroupement des services au sein d'une construction neuve à Berrwiller. Comme pour les collèges, toutes ces stratégies immobilières concourent également fortement à une stratégie ambitieuse de transition énergétique de la Collectivité européenne d'Alsace, avec naturellement le point de la sobriété, le point de la production d'énergie durable et de l'autoconsommation, des objectifs de performance ambitieux fixés pour chaque opération. Je citerai le plan de déploiement du photovoltaïque, puisque nous

allons consacrer en 2021 5,4 millions d'euros uniquement pour le photovoltaïque dans les collèges et autres bâtiments.

Concernant les moyens généraux, qui s'élèvent à plus de 6,8 millions d'euros, le Budget est stable en fonctionnement. Nous pouvons retenir particulièrement un projet de plateforme logistique qui permettra de rationaliser et de moderniser la gestion des courriers et impressions, et de faire des économies.

Concernant le foncier, qui est important, nous essayons d'abord de faire une gestion active du patrimoine avec deux volets. Le premier est l'acquisition du foncier pour moderniser nos services, pour construire des collèges, des centres routiers, des pistes cyclables, des foyers de l'enfance, etc. Le deuxième volet concerne la vente des sites devenus inutiles, comme le centre routier d'Illzach, l'ancienne Préfecture de Mulhouse, etc. Cette vente nous permet aussi d'engager des investissements, puisque les recettes sont supérieures aux dépenses d'acquisitions. Les recettes s'élèvent à 5,6 millions d'euros, ce qui fait un delta de 1,4 millions d'euros, qui nous permettront d'acquérir du foncier – je pense particulièrement à la construction qui se fera à côté de ce bâtiment, entre bien d'autres choses. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre pour cette présentation et ton implication sur la gestion des bâtiments et du foncier de notre Collectivité. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette question ? Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-3-7-1 - Rapport budgétaire 2021 : politique des sports et de la vie associative

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport de la politique des sports et de la vie associative. La parole est à Nathalie MARAJO.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Monsieur le Président, chers collègues, Le Budget des sports de la Collectivité européenne d'Alsace représente 135 : 67 plus 68. Étienne, tu m'as dit de faire court. Le Budget proposé pour 2021 additionne les dispositifs des politiques sportives respectives des deux conseils départementaux, en attendant la création d'une nouvelle politique du sport et la vie associative à l'échelle de l'Alsace.

Vecteur de cohésion sociale et d'épanouissement, facteur de santé et de prévention de la perte d'autonomie, le sport fait partie intégrante du parcours de vie dont nous parlons sans cesse, du berceau à l'EHPAD. En ces temps de couvre-feu et autre confinement, la lutte contre la sédentarité et ses corollaires est essentielle, salutaire notamment auprès des collégiens. L'Alsace compte 5 000 associations sportives, soit 33 % des associations du Grand Est, 480 000 licenciés, soit 39 % des licenciés du Grand Est, pratiquant 68 disciplines différentes et mettant en action 440 000 bénévoles. Ces chiffres témoignent de la vitalité du poids de ce secteur en Alsace.

Il s'agira pour nous d'utiliser à bon escient ce levier très transversal, puisque le sport relève de la santé, de la jeunesse, de l'éducation, de l'insertion, du handicap, du tourisme quand nous évoquons des sports de nature, et j'en passe. Il s'agira de développer le handisport, tellement épanouissant, le sport santé, aux vertus innombrables pour les soins de suite, les maladies chroniques, etc., de rebondir sur les JOP (jeux olympiques et paralympiques), dont la préparation se veut fédératrice et proche des territoires, de développer les liens transfrontaliers par le lien du sport, etc.

Le Budget est évidemment dédié à la politique sportive. Je vais vous le présenter

rapidement. Mais nous ne devons jamais oublier – comme Lara l’a déjà dit et il est un peu étonnant de passer après elle – notre contribution très conséquente en termes d’investissements dans les équipements figurant sur d’autres lignes budgétaires. Je les rappelle très succinctement. En 2019 et 2020, les deux anciens conseils départementaux ont engagé plus de 67 millions d’euros dans la réalisation d’équipements sportifs structurants.

Avant d’aborder quelques chiffres parlant du Budget 2021, nous ne devons pas négliger le soutien majeur apporté aux associations alsaciennes pendant la crise sanitaire de 2020, qui se poursuit aujourd’hui, soutien dont 49 % des associations bénéficiaires étaient des associations sportives, soit 4,3 millions d’euros sur les 9 2 millions d’euros d’aide aux associations

Concernant le budget 2021 pour le sport et la vie associative, 4,66 millions d’euros sont inscrits : 384 millions d’euros en fonctionnement et 817 000 en investissement. Il s’agit d’un budget de transition, pragmatique. Les postes budgétaires les plus importants sont le soutien à la pratique sportive, l’excellence sportive, les équipements et les matériels sportifs. Par ailleurs le sport continue d’être un vecteur de rayonnement et d’attractivité grâce aux grands clubs phares alsaciens soutenus par la Collectivité européenne d’Alsace : le Racing Club Strasbourg Alsace, la SIG, l’ASPTT Mulhouse Volley, ainsi que six clubs que nous appelions passerelles dans notre politique qui évoluent au deuxième niveau professionnel Enfin, le Budget présenté propose des actions de solidarité qui relèvent de nos compétences, notamment ce qui concerne les actions sportives en faveur des jeunes et du sport scolaire et celles à destination des personnes en situation de handicap.

Ayant à l’esprit que le sport est une compétence partagée, tout comme la culture, comme l’a dit Lara tout à l’heure, je vous saurais gré d’approuver ce Budget qui sert le sport à travers le prisme de nos compétences liées à la solidarité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nathalie. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Serge OEHLER a la parole.

M. OEHLER – Merci, Monsieur le Président. Allons-nous parler tout à l’heure de la note relative au plan de relance ?

M. LE PRÉSIDENT – Pas aujourd’hui. Il s’agit d’une note de cadrage dans lequel s’inscrivait le plan de relance, qui est très ouvert. Aujourd’hui, la note a été transmise pour vous dire que nous y allons et qu’il y aura un plan de relance, et pour indiquer à peu près la méthode, qui peut être évolutive – vos propositions étant les bienvenues. Mais il s’agissait simplement d’informer tout le monde sur le lancement du plan et la façon dont il allait être engagé.

M. LE PRÉSIDENT – Je te remercie. Je vais englober les deux sujets, si vous voulez bien. Concernant cette note sur le plan de relance, le monde associatif et notamment sportif est un point économique très fort dans notre région. Le sport représente 1,4 milliard d’euros de chiffre d’affaires et 5 000 salariés dans la Métropole. Nous ne pouvons donc pas dire que cela n’est pas économiquement conséquent. Au niveau de la Région, cela doit être encore plus énorme. Nous notons notamment les 70 millions d’euros d’investissement des deux départements, donc de l’Alsace. Il s’agit de compléments aux communes. Par exemple, concernant les 13 millions d’euros que nous donnons au Racing, sur les 100 millions d’euros, vous voyez bien que la complémentarité était quand même de 87 millions d’euros.

J’ai beaucoup apprécié la note sur le plan de relance. Je tenais à le préciser concernant la crise sanitaire que nous vivons aujourd’hui. Cela est d’autant plus vrai concernant les pratiques sportives voire culturelles. Les deux domaines sont vraiment en perte de vitesse. J’en discutais avec quelques présidents d’associations. Dans le sud comme dans le nord, nous

sommes dans la même situation, qui est catastrophique pour le haut niveau. Concernant le fait de jouer à huis clos, certains clubs perdent jusqu'à 70 % de leur chiffre d'affaires aujourd'hui, ce qui n'est pas négligeable. Nous devons espérer nous en sortir quand même assez rapidement.

Ma crainte est la suivante. Notre prochaine séance, qui sera de nouveau une séance départementale officielle, devra se tenir après les élections, si j'ai bien compris.

M. LE PRÉSIDENT – La prochaine séance plénière se tiendra le 15 mars et sera consacrée au plan de relance.

M. OEHLER – Nous verrons bien où nous en serons le 15 mars. Mais je suis vraiment très inquiet concernant la culture et le sport, parce qu'il y a urgence sur deux points de vue. Premièrement, dans le sport de haut niveau, les pertes de chiffre d'affaires sont conséquentes. Vous avez vu dans la presse le Racing notamment qui disait perdre 30 millions d'euros, ce que je veux bien concevoir. Je sais que la SIG perd à chaque match 157 000 euros. Compte tenu de leur budget de 6 millions d'euros, cela est quand même énorme. Je ne vous parle pas du hockey ni du volley féminin à Mulhouse, qui est dans la même catastrophe puisqu'il avait à peu près 2 000 spectateurs en moyenne. Vous imaginez donc le manque de recettes en termes de spectateurs, mais également de buvette et de partenaires. De nombreux partenaires ne les suivent pas, parce qu'il n'y a plus de spectateurs tout simplement ou parce qu'ils vivent aussi la crise. Cette situation est vraiment urgente.

Ma deuxième crainte porte sur le mois de septembre. Si nous n'en sortions pas et s'ils devaient reprendre en huis clos, j'ai bien peur que nous perdrons nombre de nos clubs de haut niveau. Il s'agira d'une perte non négligeable en termes de vitrine pour la région, mais également en termes économiques. J'avais fait une petite étude sur le Racing et nous n'étions pas loin de 2 000 salariés qui travaillaient dans le cadre d'un match. Nous parlions des étudiants tout à l'heure. Nombre d'entre eux profitent aussi de ce genre d'événement.

Je dois rajouter que les clubs associatifs sont aussi en déperdition. Nous en parlions en Commission des sports – n'est-ce pas Étienne. Nombre des 32 000 associations ont perdu beaucoup de leurs adhérents, d'abord en raison du premier confinement en mars – bien que cela allait –, ensuite avec le deuxième confinement en novembre. Elles commencent maintenant à craindre que les quelques-uns qui avaient adhéré vont demander un remboursement. Il s'agit du point de vue financier. Sur un point de vue associatif pur, tout ce monde-là est bénévole. Les bénévoles sont très fatigués. J'ai bien peur que quelques-uns baissent les bras. S'il ne s'agit que d'une dizaine sur 32 000, bon an, mal an, nous ne nous inquiéterons pas trop. Mais j'ai bien peur que cela ne soit beaucoup plus.

Au niveau politique, nous devons aussi avoir un regard très précieux par rapport à eux. Nous voulons donner des médailles aux bénévoles. Mais encore faut-il qu'ils existent. Par ailleurs, tout le sport – et la culture dans une moindre mesure – repose sur le monde du bénévolat. En enlevant le bénévolat, nous n'aurons plus de sport dans nos communes. Nous avons de nombreux jeunes qui cherchent à faire des stages, des contrats en alternance. Je pense que nous devons aussi les prendre en considération, peut-être dans nos collectivités, et les mettre à disposition des clubs pour aider ces clubs à reprendre au mois de septembre.

Il existe donc deux étapes les plus urgentes : avant le mois de juin, il s'agit de savoir où ils en seront financièrement, dans le haut niveau comme dans le sport amateur ; il s'agit ensuite de prévoir la rentrée du mois de septembre. Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Serge. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Pierre avait demandé la parole.

M. VOGT – Je souhaite simplement répondre à mon collègue. Nous ne pourrons pas faire ce travail sans passer par les fédérations sportives. Cela me paraît impératif. Cela nous permet aussi de reconstruire ce mouvement sportif. Les fédérations savent exactement ce qui se passe dans leurs associations adhérentes. Nous devons donc peut-être consulter voire réunir ces fédérations, si possible avant mai ou juin, pour voir où elles en sont. Elles ont déjà des retours. Mais nous ne devons pas y aller tout seuls, sinon nous risquerions d’être mis en porte à faux.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. Étienne a la parole.

M. BURGER – Je souhaite répondre aux différentes interrogations. Il est vrai que les comités départementaux ou les fédérations comme l’a rappelé Pierre sont actuellement pratiquement toutes en assemblée générale. Elles seront confrontées à ce problème de recettes, mais aussi et surtout de mode de fonctionnement. Il est vrai qu’à un moment donné nous serons interpellés sur la manière de les accompagner, pas forcément financièrement car nous l’avons fait à travers les fonds d’urgence et nous avons déjà beaucoup aidé. Il s’agit aussi de la manière d’organiser, de ce côté un peu psychologique, concernant l’ensemble des bénévoles de nos associations. Pour le sport de haut niveau, il s’agit d’une autre démarche. Je comprends le choc économique que cela produit, même en-dehors des centres urbains. L’ATH, club d’un petit village d’un village de 3 000 habitants, qui joue au deuxième niveau national, est dans une situation catastrophique. Il est prêt à mettre la clé sous la porte. Mais je pense que le travail pour cela sera devant nous, en collaboration avec les comités départementaux et les ligues qui se sont créés. Il s’agit d’un exercice dont nous n’avons pas l’habitude pour le moment. Je répète qu’il ne s’agira pas uniquement d’un accompagnement financier.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Étienne. Nathalie voulait répondre à quelques éléments.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Je rejoins ce qui a été dit. Moi aussi, lorsque j’ai vu cette note d’intention, bien qu’il s’agisse d’un brouillon et que nous pourrions ajouter des éléments, je trouvais que le monde sportif manquait. Il est vrai que nous soutenons plutôt le niveau associatif, mais il s’agit aussi d’économie, comme l’a dit Serge. Nous avons vu ces sujets en Commission. Nous devons mettre un groupe de travail autour de la table sur le sport et le bénévolat, qui concernera aussi certains domaines culturels, et qui ne sera pas que financier. Il s’agit de remobiliser les bénévoles. Comme nous sommes encore en pleine crise, nous attendons l’état des lieux. Je rejoins Pierre en disant que tout cela se fait avec le monde sportif. Avec Étienne nous allons rencontrer très prochainement, séparément, les deux présidents du Bas-Rhin et du Haut-Rhin des CDOS, qui ont aussi un rôle à jouer à ce niveau-là. Mais nous avons beaucoup de pain sur la planche.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nathalie. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

Nous revenons au Budget et au débat consécutif à l’intervention de Lara. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Rémy a la parole.

M. WITH – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues. Il y a un mois à peine, jour pour jour, nous étions réunis dans cette même salle pour débattre des premières Orientations budgétaires de la toute jeune Collectivités européennes d’Alsace. Aujourd’hui, grâce au vote de ce Budget, nous allons transformer nos intentions en actions concrètes, lisibles et visibles, dans tous nos territoires et pour tous nos concitoyens, car leurs besoins sont urgents et leurs attentes sont fortes. Le Budget 2021 qui nous est proposé concilie une gestion rigoureuse avec des stratégies ambitieuses et des politiques courageuses. Nous allons donc continuer encore et toujours à faire rimer le mot Alsace avec audace. Vous savez que je suis un élu viscéralement attaché à mon territoire et définitivement convaincu par l’impérieuse nécessité pour notre Collectivité d’une politique de développement territorial pertinente, cohérente et donc performante. Efficacité et

proximité sont aujourd'hui des valeurs plus que jamais indissociables quand il s'agit d'actions publiques.

Je voterai avec enthousiasme ce Budget 2021, qui prévoit près de 310 millions d'euros d'investissements opérationnels dans nos différents territoires, dont plus de 40 millions d'euros spécifiquement consacrés à l'accompagnement des projets initiés par nos partenaires locaux, qu'ils soient publics, économiques ou associatifs. Dans chacun des sept territoires, nous nous inscrirons résolument aux côtés et au plus proche des acteurs locaux pour la réussite de leurs projets, et nous construirons ainsi avec eux les stratégies qui permettront à la Collectivité européenne d'Alsace d'être à la hauteur des grands enjeux que sont les transitions écologique, économique, énergétique, numérique et démographique du 21^e siècle. L'action territoriale est inscrite dans l'ADN de notre nouvelle Collectivité, comme elle l'était déjà dans les gènes de nos deux conseils départementaux. En clair, la Collectivité européenne d'Alsace sera proche des territoires et de leurs habitants, ou elle ne sera pas.

Il ne peut y avoir de demi-mesure, chers collègues. La proximité doit être au cœur de notre action quotidienne, parce qu'elle constitue ni plus ni moins l'âme du service public alsacien que nous appelons toutes et tous de nos vœux. Dans son œuvre *À la recherche du temps perdu*, Marcel Proust écrivait : « L'audace réussit à ceux qui savent profiter des occasions. » Chers collègues, soyons audacieux et sachons profiter de cette belle opportunité que représente pour l'Alsace et pour tous ses territoires l'avènement de la Collectivité européenne d'Alsace. Merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Mathieu souhaitait s'exprimer.

M. CAHN – Je vais m'exprimer au nom de notre groupe. Monsieur le Président, mes chers collègues. Depuis ce matin, nous l'avons beaucoup dit : la crise sanitaire a amplifié la crise sociale. À cause de cette crise, nous mesurons sans doute mieux la faiblesse de nos prévisions, revues et corrigées brutalement par une pandémie capable de bousculer toute une organisation de société. C'est dans ce contexte inédit et particulièrement instable que nous devons aujourd'hui voter le premier Budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Pour notre groupe, l'heure n'est pas aux polémiques superflues. Cela ne serait ni digne du moment que notre pays traverse, ni à la hauteur des enjeux. En effet, à l'heure où nous nous réunissons, l'épidémie de Covid-19 est toujours active en France, en Europe et dans le monde. Les secteurs économiques, les secteurs sociaux, le secteur associatif vont payer un lourd tribut. Les jeunes, les allocataires du RSA, les personnes âgées, au cœur de nos compétences, sont les plus touchés par cette crise sans précédente. Les collectivités territoriales, première de cordée face à cette crise, ont ainsi la lourde responsabilité d'opérer des choix budgétaires pour combattre les effets dramatiques engendrée par la crise sanitaire, sociale et économique. Cela est particulièrement vrai concernant notre Collectivité, cheffe de file des solidarités humaines et territoriales.

Pour déterminer notre vote, nous nous sommes donc posé plusieurs questions. Ce Budget est-il utile à l'Alsace et aux Alsaciens ? Ce Budget est-il efficace pour répondre à la crise économique et sanitaire que nous vivons ? Améliore-t-il la vie quotidienne de nos concitoyens ? Est-il porteur d'innovation pour contribuer à l'indispensable revitalisation de notre démocratie locale et lutter contre la montée de la défiance à l'égard des institutions ? Enfin, est-il suffisamment ambitieux dans sa contribution à la transition écologique et énergétique de notre territoire ?

Une première remarque sur ce Budget porte sur nos marges de manœuvre, qui pourraient à l'avenir quand même baisser considérablement. Il est difficile de mesurer à ce jour ce que seront les conséquences pérenne de la crise sur nos recettes de fonctionnement. En

effet, leur augmentation constatée en 2021 est essentiellement liée à des compensations financières de l'État pour les routes et pour la lutte contre la pauvreté et pour la protection de l'enfance d'un côté, et de l'autre à des recettes de fiscalité indirecte comme la taxe d'aménagement ou les droits de mutation, recettes que vous qualifiez vous-mêmes de volatiles. À l'inverse, les recettes liées à la fiscalité directe baissent, notamment du fait de l'impact de la crise sur l'activité économique alsacienne, et nous ne bénéficions plus de la taxe foncière, certes compensée par une quote-part de la TVA, mais sans aucune dynamique, en tout cas pour 2020. Nous constatons donc ainsi une baisse de nos recettes fiscales directes, une hausse des recettes fiscales indirectes mais assises en grande partie sur des recettes volatiles, des compensations de l'État mais qui – je l'avais évoqué lors du débat d'Orientations budgétaires, notamment concernant les routes – ne sont pas à la hauteur des charges transférées, et enfin une perte progressive de notre autonomie fiscale.

Tout cela doit nous inciter à la vigilance, pour préserver nos marges de manœuvre, et à la modestie, parce que si aujourd'hui notre capacité d'autofinancement est réelle, nous devons aussi faire en sorte de la préserver à l'avenir.

Pourtant, malgré tout cela, des marges de manœuvre existent. Nous l'avons reconnu lors du débat d'Orientations budgétaires. Elles sont le fruit d'une gestion prudente des finances publiques. Nous l'avons reconnu tout comme nous avons soutenu et voté les actions d'urgence face à la Covid, les fonds de secours et de soutien à la vie locale, dont la pertinence et la réactivité ont permis à notre Collectivité de jouer son rôle d'amortisseur social.

Nous attendons maintenant du plan de relance ou du plan de rebond en préparation qu'il poursuive et amplifie cette action contracyclique, parce que pour nous il est essentiel que ce rôle d'amortisseur social et cette vertu contracyclique de l'investissement public se retrouvent dans ce Budget. Nous ne pouvons ainsi que souscrire à votre ambition affirmée de protéger et prendre soin. La part importante de ce Budget consacrée aux politiques des solidarités en témoigne, tout comme en témoignent aussi malheureusement les premières conséquences directes de la crise avec l'augmentation de près de 10 % du nombre de bénéficiaires du RSA.

Je ne résiste pas, quand même, au fait de renouveler encore une fois notre position d'étudier l'expérimentation de l'extension du RSA aux 18-25 ans. Dans la version initiale de mon intervention, que j'ai rédigée ce week-end, j'avais écrit sans grand espoir d'être entendu. Mais peut-être qu'un sondage commandé par *Les Échos* et rendu public il y a quelques instants fera évoluer les choses, puisque 68 % des Français sont favorables à cette mesure : 79 % des jeunes, 73 % des électeurs d'Emmanuel MACRON, et même 48 % de ceux de François FILLON. Je dis cela bien entendu de manière totalement naïve. Peut-être que cette mesure fait débat sur la scène politique, mais dans l'opinion, visiblement, le sentiment d'urgence et le constat d'un trou dans la raquette semblent dominer. Cela s'explique sans doute par le fait que deux sondés sur trois trouvent que le gouvernement ne prend pas suffisamment en compte la situation des jeunes.

Pour en revenir au Budget des solidarités, nous partageons également les efforts faits en direction de nos aînés, pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées ou prendre soin de la santé des Alsaciens. Nous reconnaissons également votre volontarisme en matière d'éducation. Cela est d'autant plus important, parce que, si la jeunesse est l'avenir de notre territoire, comme le dit votre présentation, je suis de ceux qui ont l'habitude de dire qu'elle est aussi et peut-être même d'abord son présent. Je ne reviendrai donc pas sur les projets de nouveaux collèges – nous en avons largement parlé. Si nous apprécions le plan d'investissement pour les collèges et les moyens importants que vous prévoyez pour des travaux de réhabilitation et d'entretien, nous vous invitons aussi à veiller à la nécessaire prise en compte de la transition écologique et, en plus de la performance thermique qui a été évoquée, à étudier à chaque fois que possible la possibilité de réduire les surfaces extérieures bitumées ou bétonnées et de végétaliser les espaces extérieurs de

nos collègues. Puisque vous évoquez les usages pédagogiques dans les collèges, notamment le développement numérique, il nous semble indispensable de nous assurer que tous les élèves aient les conditions matérielles en équipement informatique et connexion internet nécessaires au bon déroulement de leur scolarité. Cela était déjà indispensable et essentiel avant, mais les protocoles sanitaires liés à la Covid et cette scolarité hybride, entre présentiel et à distance, ont bien souligné la priorité et l'attention qui doivent être portées à cette question. Par ailleurs, nous réitérons notre demande ancienne de voir un jour les tarifs de la restauration déterminés selon le quotient familial, et nous regrettons la lenteur des avancées sur cette question.

Lors du débat d'Orientations budgétaires, nous avons également insisté sur l'acuité de la crise environnementale. Nous savons toutes et tous que dorénavant nous sommes engagés dans une course de vitesse pour faire en sorte que le réchauffement climatique soit enrayeré. Les collectivités locales ont leur rôle bien sûr à jouer dans ce cadre et nous avons observé avec intérêt votre présentation budgétaire qui souligne des mesures qui vont dans le sens d'une politique peut-être plus volontariste en matière d'environnement. Pour autant, sur un Budget de près de 2 milliards d'euros, vous n'entendez y consacrer que 21 millions d'euros et seulement 3,5 % des investissements. Cela est quand même bien loin des ambitions affichées. Nous pouvons donc certainement faire mieux et sans doute allez-vous dans un instant me répondre que ma lecture est partielle, que nos nombreuses autres dépenses concourent à la transition écologique et énergétique. Très bien. Vous voyez que je fais gagner du temps. Alors, en termes de lisibilité, pourquoi ne pas présenter un Budget vert, comme vient de le faire d'ailleurs votre collègue Président du Conseil départemental de la Mayenne, avec lequel vous étiez il n'y a pas si longtemps. Je pense que nous pouvons nous en inspirer, parce que d'un point de vue pédagogique et d'un point de vue de citoyenneté, nous pourrions tirer un avantage de cette méthode. Mais en attendant, nous considérons que sur ce point votre Budget manque d'ambition. Nous sommes également toujours en attente de votre stratégie concernant la mise en place d'un mécanisme financier de régulation du trafic poids-lourds en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Après la crise sanitaire et économique, après la crise environnementale, la troisième crise que nous traversons est la crise démocratique – Philippe MEYER l'a évoquée ce matin en ouverture de la séance –, illustrée par de nombreux indices, le taux d'abstention qui augmente élection après élection n'étant pas le seul, même si nous ne pouvons pas nous satisfaire les uns et les autres d'une abstention qui dépasse, notamment dans les élections qui nous concerne directement, couramment les 50 %. Nous constatons toutes et tous la montée de la défiance à l'égard des institutions. Longtemps cantonnée au niveau national, cette défiance atteint dorénavant le plan local. Vous le savez, je ne vous apprend rien : nous sommes dans une année électorale et certains pensent qu'en lui-même ce processus électoral suffit à dire que nos institutions fonctionnent du point de vue démocratique. Nous ne le pensons pas. Il faudra concevoir, parallèlement à l'existence de notre démocratie représentative, de multiples outils qui favorisent la démocratie participative, parce qu'élire des conseillers départementaux une fois tous les six ans est devenu, aux yeux de nombre de nos concitoyens, insuffisant et insatisfaisant. C'est pourquoi nous vous avons, lors du débat d'Orientations budgétaires, fait des propositions : Budget participatif, Comité d'usagers, Conseil départemental des jeunes, Conseil des enfants confiés. Il s'agit d'autant de pistes de réflexion que nous avons déjà évoquées à d'autres moments du mandat, dans le Bas-Rhin notamment, et que vous n'avez pour l'instant pas souhaité reprendre. Puisque l'heure est aux citations, je reprendrai quant à moi la devise de Guillaume d'Orange : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. » Donc nous ne désespérons pas de vous convaincre d'offrir de nouveaux espaces de débats et de donner plus de place aux Alsaciens dans le processus démocratique.

J'aurais envie également d'évoquer la modestie du Budget consacré à la culture, mais je me suis engagé à être raisonnable, concis. Je vais donc conclure. J'ai essayé d'adapter mon temps. J'ai entendu tout à l'heure 3 minutes 30. J'ai mesuré combien de temps cela

a duré. Donc j'adapte aussi. Je m'habitue au temps local.

En conclusion, vous admettez – je l'espère en tout cas – que notre opposition essaie – et elle le sait – de se montrer réaliste en vous demandant d'agir sur des priorités à redéfinir au sein d'un cadre budgétaire à recettes constantes et en portant des propositions concrètes. Nous sommes soucieux que l'accent soit mis sur le cœur de nos missions que sont les politiques sociales. Ce choix est d'autant plus essentiel aujourd'hui au regard des dégâts causés par les crises sanitaires. Vous aurez compris que nous partageons nombre de vos priorités. Mais nous regrettons sur certains sujets – j'en ai évoqué certains, d'autres l'ont été au cours de la séance – un manque d'ambition et peut-être une certaine frilosité. Nous aurions aimé que certaines des propositions que nous avons faites lors du débat d'Orientations budgétaires soient retenues. Nous nous abstiendrons donc sur ce premier Budget de la Collectivité européenne d'Alsace. Mais si j'osais le mot, je dirais que c'est une abstention constructive, une abstention à l'alsacienne, pour vous faire plaisir, de la part d'une opposition qui se veut porteuse de propositions dans le cadre de la construction de cette nouvelle Collectivité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Mathieu. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je donne la parole à Mme MILLION, pour répondre à certaines interrogations du groupe socialiste.

Mme MILLION – Merci. Tout le monde me parle du film. Je n'entends que cela. J'ai juste un problème de compréhension. Vous avez voté les autres rapports, n'est-ce pas ? Il y a un élément que je ne comprends pas. En termes politiques, comment peut-on voter tous les rapports budgétaires, me semble-t-il, mais ne pas voter le Budget ? Vous m'expliquerez cela. Mais il est parfois nécessaire d'avoir une continuité dans l'action. Le « il n'y a qu'à, il faut qu'on » est toujours très intéressant. Merci de toutes ses interventions. Je vous propose de voir le film, si le Président est d'accord.

M. LE PRÉSIDENT – Nous verrons le film après le vote. Je vais réagir à trois points. Je vais intervenir rapidement.

Concernant les transitions énergétiques, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. Dans le Budget nous mettons ce que nous savons que nous allons dépenser au cours de l'année. En revanche, concernant les perspectives d'un territoire à énergie positive, les enjeux de l'hydrogène, les enjeux de la géothermie profonde, notamment dans le nord de la Collectivité européenne d'Alsace, nous travaillons cela aujourd'hui. Nous ne sommes pas en mesure de mettre des moyens financiers à ce stade, parce que les projets ne sont pas suffisamment aboutis. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas nous impliquer. Là où cela est abouti, c'est-à-dire notamment concernant les panneaux photovoltaïques que nous allons mettre dans les collèges, là où les projets ont été suffisamment construits, nous y mettons des moyens très importants. Notre volonté en termes de transition énergétique est donc forte. La capacité à mettre immédiatement un Budget consacré à cela est plus compliquée. En revanche, dans la perspective du plan de rebond Alsace que nous voulons construire, le volet sur la transition énergétique va être plus fortement pris en considération. Il s'agit là d'une réflexion sur deux ou trois ans, qui devrait nous permettre de déboucher sur des actions plus fortes.

Je passe à ma deuxième remarque, sur la régulation du trafic. D'abord je voudrais vous dire qu'il existe plusieurs façons de faire de la régulation de trafic : par une taxe ou une redevance, et par des interdictions dans le cadre d'une organisation administrative. Nous avons déjà démarré la régulation, puisque nous avons fait, à la suite de la création de la rocade sud, une interdiction du trafic de transit sur la RD1083. Concrètement, nous faisons donc de la régulation où cela est possible. Quant à la régulation par une taxe ou une redevance, nous y accordons beaucoup de moyens et de temps. Alain GRAPPE et Marcel BAUER ont travaillé régulièrement sur le sujet. Ils ont été voir des expériences sur d'autres territoires pour mesurer la façon dont nous pouvons mener à bien ce projet. Il est en cours

et cela demande du temps. Cela est beaucoup plus complexe que cela n'en a l'air. Je regarde Alain, puisque nous en avons encore discuté il y a peu de temps dans le cadre d'une réunion. Nous sommes en train de travailler avec le gouvernement sur le contenu de l'ordonnance pour nous permettre de mettre en œuvre cette taxe. Mais même si nous y mettons tout le temps nécessaire, nous savons qu'il va falloir entre trois à quatre ans pour la mettre concrètement en place. Il ne s'agit donc pas d'une question de volonté. S'il suffisait de claquer des doigts pour que cela se fasse, nous le ferions. Mais cela est très complexe et cette démarche doit aussi se construire avec les professionnels économiques du territoire impactés par le transport, la logistique et les chargeurs, de sorte à ne pas faire peser cette décision trop fortement sur l'économie alsacienne.

J'en viens au troisième et dernier point, qui nous permettra de faire le lien avec le rapport suivant, à savoir le lien démocratique. Nous avons voulu, dans les accords de Matignon et dans la Loi Alsace, porter un Conseil de développement. Ce Conseil de développement a vocation à renforcer le lien démocratique. Marcel va le présenter dans quelques minutes. Il a cet enjeu d'être à l'écoute des territoires, en lien avec les conseils de développement de territoire, les PETR, les agglomérations qui aujourd'hui sont tenues de mettre en place des conseils de développement. Nous avons cette volonté d'écouter les territoires, le citoyen de base, qui a envie de s'investir et de se faire entendre, et de nous appuyer aussi sur les forces vives de notre territoire qui vont amener une expertise sur la construction de nos politiques publiques. Nous voulons donc bien évidemment renforcer ce lien démocratique.

Je vous propose de passer au vote de deux rapports, parce que nous n'avons pas voté le rapport sur l'administration présenté par Bernard FISCHER. Il s'agit ensuite du rapport budgétaire présenté par Lara. Concernant le rapport sur l'administration, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Concernant le Budget primitif, qui est contre ? Nous notons l'abstention du groupe socialiste. Les autres conseillers sont pour. Je vous remercie. Je te remercie Lara, pour ton excellent travail et ta présentation très ludique et pédagogique du Budget, ce qui le rend très accessible. Je pense que cela est aussi important, puisqu'il a vocation à être diffusé à nos concitoyens, pour qu'ils mesurent la difficulté de la mission et tous les enjeux que la Collectivité européenne d'Alsace essaie de saisir pour relever les défis de l'avenir et mieux servir nos concitoyens.

Tu peux à présent passer le film, avant la présentation du dernier rapport présenté par Marcel BAUER sur la création du Conseil de développement d'Alsace. Nous passerons finalement le film plus tard, le temps de résoudre les problèmes techniques.

CD-2021-3-8-8 - Création du Conseil de développement d'Alsace

M. BAUER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je propose que Marcel présente le Conseil de développement.

M. BAUER – Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Vous savez tous que la loi d'août 2019 a permis à la Collectivité européenne d'Alsace de créer un Conseil de développement. Vous êtes tous dans des instances comme des communautés d'agglomération et vous savez ce que cela signifie, même si les dispositifs ont un peu changé.

Notre objectif, à travers cette délibération, est de proposer notamment cette création pour essentiellement favoriser l'implication des habitants dans le développement de nos politiques publiques. Les conseils de développement sur des espaces de débats et d'engagement pour la société civile et l'ensemble des citoyens. Ce sont des laboratoires

d'idées des citoyens qui ont pour vocation de penser le territoire d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit notamment de définir les objectifs d'un Conseil de développement au sein de notre Collectivité européenne d'Alsace, à savoir favoriser l'implication de la société civile, des Alsaciennes et des Alsaciens, dans les politiques publiques, de renforcer l'engagement de proximité de la Collectivité et l'écoute de ses territoires. Le Conseil de développement sera un cadre de démocratie continue au sein de la Collectivité, qui permet de renforcer la cohésion de la société civile alsacienne et de valoriser l'engagement citoyen en Alsace et l'expression des forces vives et des talents.

Les premières orientations de constitution du Conseil de développement consistent à déterminer une composition du Conseil de développement équilibrée et territorialisée. Il s'agit de connaître quelques éléments classiques. Pour ce qui est des membres, ils ne sont pas rémunérés. Les conseils départementaux peuvent être membres du Conseil de développement. Dans la liste des personnes proposées, il est nécessaire de respecter la parité entre les femmes et les hommes. Il reviendra à la Commission permanente de déterminer la composition.

Avant cela, nous allons mettre en place un comité de pilotage qui sera composé de sept élus issus de nos rangs et de cinq chargés de mission, fonctionnaires de la Collectivité, pour notamment définir les critères d'éligibilité pour les membres du Conseil de développement, donner les grandes orientations, définir leur rôle et leur répartition. L'objectif est de les répartir sur l'ensemble du territoire. Toute l'Alsace sera ainsi représentée au sein de ce Conseil de développement. C'est la raison pour laquelle il sera proposé de le composer d'une centaine de membres, répartis dans trois collèges. Il s'agit d'un collège vie économique, sociale et environnementale, avec notamment des représentants du monde économique, du monde associatif et de la coopération transfrontalière, puisque nous avons l'originalité d'être près de la frontière – nous devons donc quand même passer la frontière. Il s'agit ensuite du collège des citoyens. Nous ferons un appel à candidature pour des citoyens alsaciens, des résidents et travailleurs sur le territoire et également des citoyens transfrontaliers qui travaillent par exemple chez nous et qui viennent d'Allemagne ou de Suisse et inversement. Il s'agit enfin du collège des territoires. Il s'agit d'un vœu cher au Président, que je partage totalement évidemment. Il s'agit de travailler aussi avec notamment des membres des conseils de développement qui existent, qui ont déjà une certaine expérience et qui peuvent représenter les différents territoires au sein de ce Conseil de développement. Il s'agit d'un point très fort.

Concernant le planning, je proposerai prochainement de réunir le comité de pilotage pour définir ces différents critères. Il s'agit aussi de développer des missions du Conseil de développement, puisqu'il est consulté sur le projet de schéma alsacien de coopération transfrontalière, et de faire des propositions sur les politiques publiques. Le Conseil de développement pourra être engagé dans une démarche de projets ayant une réalité concrète sur les territoires. Concernant le planning, il s'agit prochainement de définir les critères. Dans un deuxième temps, il s'agit de vous consulter et de consulter la population et les différents organismes qui nous proposeront des personnes. L'objectif est de mettre ce Conseil de développement sur route à l'automne, parce que nous n'allons pas le faire avant les élections. Cela n'aurait pas de sens, puisque vous savez tous que pour les élections, il est demandé un certain devoir de réserve. Nous n'allons donc pas proposer et faire la campagne notamment sur le Conseil de développement. Mais l'objectif est de mettre tous les critères en place, qui seront retenus par la Commission permanente. Une fois ces critères en place, tout devra être prêt pour qu'au courant de l'été, nous puissions consulter les personnes et solliciter notamment nos concitoyens pour être membres de ce Conseil de développement, au travers des différentes institutions qui existent, pour que ce Conseil de développement puisse être mis en place en septembre ou en octobre.

Il s'agissait des grandes lignes, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Marcel pour cette présentation. Il s'agit d'un rapport d'étape.

Nous donnons les grandes lignes de la façon dont nous imaginons ce Conseil de développement. Mais il demande encore à être travaillé et construit avec les collègues. L'objectif effectivement est qu'il puisse être mis en œuvre dans le deuxième semestre de cette année, après les échéances électorales. Il s'agit au moins que le cadre soit défini au préalable.

Lara souhaitait s'exprimer.

Mme MILLION – Nous sommes très contents de la création de ce Conseil de développement. Nous parlions de crise démocratique, de participation citoyenne aux enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace. Voilà un bel exemple. Merci de nous avoir présenté ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Suzanne a la parole.

Mme KEMPF – Merci, Monsieur le Président. Il s'agit simplement d'une question un peu anecdotique. Combien de membres constitueront ce Conseil ? Avez-vous déjà une idée du nombre de personnes concernées et de la manière dont cela fonctionnera ?

M. BAUER – Il s'agit d'une centaine de membres, répartis bien sûr sur l'ensemble du territoire. Mais, encore une fois, ces critères et la composition exacte seront définis par le comité de pilotage. Mais c'est dans cet esprit. Un nombre beaucoup plus important de membres n'a pas de sens. Si nous voulons vraiment impliquer l'ensemble des territoires de la Collectivité, nous arrivons très vite à 100.

M. LE PRÉSIDENT – L'esprit pour constituer ce Conseil de développement repose sur les trois piliers que sont le citoyen, le territoire et les forces vives. S'il n'y a plus d'autres demandes de prise de parole, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est un beau projet aussi de lien avec nos concitoyens, qui va se construire grâce à ce Conseil de développement.

Ainsi s'achève cette séance plénière. Je vous remercie de votre patience, de vos prises de parole et de vos actions pour mener à bien ce Budget. J'en profite pour remercier, derrière moi, Stéphane TACHON, Laurent DARLEY et l'ensemble des équipes, parce qu'un mois après la création de la Collectivité, être en capacité de voter le Budget était un sacré challenge à relever. Vous l'avez relevé brillamment. Je vous demanderais de remercier vraiment toutes les équipes pour la qualité de leur travail, qui a été déterminant pour la réussite de cette journée. Merci à toute l'équipe.

Je vous propose immédiatement de passer le film, puis de regarder les rapports de la Commission permanente, en essayant d'être efficace et rapide.

La séance est levée à 17 heures 15.

Le Président,

Frédéric BIERRY